Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-07268/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Industrie, du Commerce
et de la Technologie

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-14185-0
ISSN 0713-3723

© Gouvernement du Québec 1990

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1989.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et de la Technologie,

Gérald Tremblay

Québec, le 20 juin 1990

Table des matières

Partie I
La présentation générale 7

1.1 Les lois sur l'industrie, le commerce et la technologie 7

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 7

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 7

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année 8

1.2 La structure administrative du MICT 8

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emplois 8

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1988 8

1.2.3 Le budget 1988-1989 10

Partie II
Le bilan administratif 11

2.1 La Direction et la coordination 11

2.1.1 Le Cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie 11

2.1.2 Le Cabinet du ministre délégué à la technologie 11

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres (BSM) 11

2.1.4 La Direction de la coordination (DC) 11

2.1.5 La Direction générale de l'analyse économique (DGAÉ) 13

2.1.5.1 La Direction de l'analyse économique internationale (DAÉI) 13

2.1.5.2 La Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle (DACI) 13

2.1.5.3 Le Bureau d'information sur le libre-échange 14

2.1.6 La Direction générale des politiques industrielles (DGPI) 14

2.1.6.1 La Direction des études et analyses (DÉA) 15

2.1.6.2 La Direction de l'évaluation et du développement des politiques (DÉDP) 16

2.1.7 La Direction générale de la promotion des investissements (DGPI) 17

2.1.7.1 La Direction de l'infrastructure industrielle (DII) 17

2.1.7.2 Les directions de la prospection des investissements (DPIAA et DPIEMO) 18

2.1.7.3 La Direction de la recherche et du soutien (DRS) 18

2.1.8 Le Service de la vérification interne (SVI) 19

Partie III
Les directions sectorielles 21

3.1 La Direction générale des industries chimiques et des matériaux (DGICM) 21

3.1.1 La direction des industries du plastique (DIP) 21

3.1.2 La Direction des industries métallurgiques (DIM) 22

3.1.3 La Direction des industries chimiques inorganiques (DICI) 24

3.1.4 La Direction des industries biotechnologiques et pharmaceutiques (DIBP) 25

3.1.5 La Direction des industries pétrochimiques (DIPÉ) 27

3.2 La Direction générale des biens d'équipement (DGBÉ) 27

3.2.1 La Direction des équipements de transport (DÉT) 27

3.2.2 Groupe automobiles et pièces (GAP) 28

3.2.3 La Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (DMUE) 29

3.2.4 La Direction des produits électriques et électroniques (DPÉÉ) 31

3.3 La Direction générale des biens de consommation (DGBC) 32

3.3.1 Le module Design (MD) 32

3.3.2 La Direction des industries de la mode et du textile (DIMT) 33

3.3.3 La Direction des produits de consommation (DPC) 34

3.3.4 La Direction des produits du bâtiment (DPB) 35

3.3.5 La Direction de l'industrie des boissons alcooliques (DIBA) 38

Partie IV
La Direction des opérations régionales et services aux entreprises (DORSE) 41

4.1 Les directions régionales 41

4.2 La Direction générale des services aux entreprises (DGSE) 43

4.2.1 La Direction de la promotion de l'entrepreneurship (DPE) 44

4.2.2 La Direction des services aux entreprises commerciales (DSEC) **44**

4.2.3 La Direction des services aux entreprises industrielles (DSEI) **45**

Partie V
La Direction générale des coopératives (DGC) 47

5.1 L'aide au développement des coopératives (ADC) **47**

Partie VI
Le soutien administratif et l'expertise économique 53

6.1 La Direction générale des ressources financières, matérielles et informationnelles (DGRFMI) **53**

6.2 La Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH) **53**

6.3 La Direction des communications (DC) **54**

6.4 La Direction du placement étudiant du Québec (DPÉQ) **55**

Partie VII
La technologie et le développement des marchés 57

7.1 La Direction générale de la technologie (DGT) **57**

7.1.2 La Direction de l'innovation technologique (DIT) **57**

7.1.3 La Direction des politiques technologiques (DPT) **57**

7.1.4 Le Service de la gestion des programmes (SGP) **58**

7.2 La Direction générale du développement des marchés (DGDM) **59**

7.2.1 La Direction des échanges commerciaux (DÉC) **59**

7.2.2 La Direction des marchés spécialisés (DMS) **60**

7.2.3 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) **60**

7.3 La Direction des technologies de l'information (DTI) **61**

Partie VIII
Les relations avec les sociétés d'État 63

Annexes
Les directions régionales du MICT
Liste des sigles utilisés à la partie III 69

Organigramme 37

Partie I
La présentation générale

1.1 Les lois sur l'industrie, le commerce et la technologie

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

La Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le ministre a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie, du commerce et de la technologie au Québec et d'y promouvoir l'exportation des produits et services québécois;
- de contribuer à la valorisation de la recherche et de mener des actions liées à la promotion, au développement et à l'implantation de nouvelles technologies ainsi qu'à la diffusion de l'information technologique au Québec;
- de favoriser et coordonner le développement et la diffusion de l'information technologique;
- de contribuer à l'analyse, à l'évaluation et à la maîtrise des incidences de la technologie sur les personnes et la société;
- de procéder, en collaboration avec les ministres concernés, à l'évaluation des programmes relatifs à la technologie des ministères et organismes;
- de contribuer à la valorisation des brevets et des licences détenus par les ministères et organismes;
- de favoriser le développement des coopératives et la concertation des intervenants économiques;
- de soumettre au Gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'industrie, le commerce et la technologie au Québec;
- de participer au développement et à la promotion de l'industrie, du commerce et de la technologie, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent, dans le cadre de la politique en matière d'affaires gouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales;
- d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;
- de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie, au commerce et à la technologie.

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec, des lois sur le commerce et des lois sur les coopératives. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois, au 31 mars 1989.

Les sociétés

Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (L.R.Q., c. A-7.1)

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8)

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14)

Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., c. S-10.001)

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01)

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)

Loi sur la Société du parc industriel du Centre-du-Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17)

Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain modifiant la Loi sur la Société Inter-Port de Québec (1988, c. 32)

Le développement industriel

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1)

Le développement touristique

Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1)

Le commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2)

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., c. P-9.2)

Les coopératives

Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38)

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année

La Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a été modifiée par la Loi sur le ministère des Affaires internationales (1988, c. 41).

La Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique a été modifiée par le chapitre 70 des lois de 1988.

La Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel a été abrogée par le chapitre 52 des lois de 1988.

La Loi sur la Société Inter-Port de Québec a été modifiée par le chapitre 32 des lois de 1988.

La Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise a été modifiée par le chapitre 80 des lois de 1988.

Toutes les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ont été modifiées afin de tenir compte du changement du nom du Ministère, établi par le chapitre 41 des lois de 1988.

1.2 La structure administrative du MICT

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emplois

Au 1er avril 1988

Catégories d'emplois	Postes autorisés
Administrateurs d'État	7
Administrateurs	60
Professionnels	331
Agents de maîtrise	3
Employés de bureau	247
Ouvriers	3
Total	**651**

Au 31 mars 1989

Catégories d'emplois	Postes autorisés
Administrateurs d'État	8
Administrateurs	74
Professionnels	355
Agents de maîtrise	4
Employés de bureau	263
Ouvriers	3
Total*	**707**

* L'augmentation résulte d'un transfert d'effectifs du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique (MCEDT).

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1989

Le Cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Ministre
Pierre MacDonald

Directeur du Cabinet
Charles Garneau

Adjoints parlementaires
Jacques Tremblay
Jean-Paul Théoret

Le Cabinet du ministre délégué à la technologie

Ministre
Guy Rivard

Directeur du Cabinet
Bernard Théoret

Le Bureau des sous-ministres

Sous-ministre
Michel Audet

Secrétaire du Ministère
Hélène Roy-Lemieux

Sous-ministre adjoint aux Politiques industrielles et commerciales
Maurice Turgeon

Sous-ministre adjoint au Développement industriel
Michel La Salle

Sous-ministre adjoint aux Opérations régionales et Services aux entreprises
Pierre Delisle

Sous-ministre adjoint à l'Administration
Marcel Pelletier

Sous-ministre adjointe à la Technologie et au Développement des marchés
Anne-Marie Willis

Les administrateurs

Bureau d'accueil et de promotion des investissements
André Dorr

Direction des relations avec les sociétés d'État
Michel Leguerrier

Direction de la vérification interne
Simon-Pierre Rainville

Direction générale des ressources financières, matérielles et informationnelles

Michel Gauthier

Direction de la gestion des ressources humaines
Donald Giguère

Direction des communications
Yves Durand

Direction du placement étudiant
Michel Nadeau

Direction des affaires juridiques
André Samson

Direction de la comptabilité
Rosaire Plante

Direction de la coordination
Michel Bussière

Direction générale de l'analyse économique

Yvon Pomerleau

Direction de l'analyse économique internationale
Marc Gignac (intérim)

Direction générale des politiques industrielles

Jacques Brind'Amour

Direction des études et analyses
Marc Ferland (intérim)

Direction de l'évaluation et du développement des politiques
Jean-Claude Fréchette

Direction générale des industries chimiques et des matériaux

Pierre Giard

Direction des industries métallurgiques
Jacques Drolet

Direction des industries chimiques inorganiques
Roger Marchand

Direction des industries biotechnologiques et pharmaceutiques
Mishèle Bérubé

Direction des industries pétrochimiques
Marc St-Onge

Direction des industries du plastique
Pierre Marceau

Direction générale des biens d'équipement

André P. Caron

Direction des équipements de transport
Denis Carette

Groupe automobiles et pièces
Rémy Kelly

Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage
Gilles Delisle

Direction des produits électriques et électroniques
Oscar Dorval (intérim)

Direction générale des biens de consommation

Michel Chevrier

Direction des industries de la mode et des textiles
Michel Hanson

Direction des produits de consommation
Jean-Luc Dubé

Direction des produits du bâtiment
André Cloutier

Direction de l'industrie des boissons alcooliques
Jacques Ouimet

Direction générale des coopératives

Marc Jean

Service du contrôle et du registrariat
André Dallaire

Direction générale des services aux entreprises

Michel Gagnon

Direction des services aux entreprises industrielles
Jacques Quévillon

Direction du support aux initiatives régionales
Claude Raynault

Direction de la promotion de l'entrepreneurship
Brigitte Van Coillie Tremblay

Direction des services aux entreprises commerciales
Paul Meunier

Direction générale de la promotion des investissements

Paul Lussier

Direction de l'infrastructure industrielle
Robert Jones

Direction de la prospection des investissements Europe — Moyen-Orient
André P. Guertin

Direction de la prospection des investissements
Amérique — Asie
Francine Dumont

Direction de la recherche et du soutien
Daniel Malette

Direction générale de la technologie

Yves Rancourt

Direction de l'innovation technologique
Philippe Éloy

Direction des politiques technologiques
Alain S. De Condé

Direction générale du développement des marchés

François Paradis

Direction des échanges commerciaux
Paul Clermont

Direction des marchés spécialisés
Paul Déry

Bureau de normalisation du Québec
Philippe Fontaine (intérim)

Direction des technologies de l'information
Marcel Ruel

Les directions régionales

Direction régionale — Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
Réjean Dion

Direction régionale — Saguenay - Lac-Saint-Jean
Hélène Tremblay-Corneau

Direction régionale — Québec
Richard Roy

Direction régionale — Mauricie-Bois-Francs
Paul Clermont (intérim)

Direction régionale — Estrie
André Labrie

Direction régionale — Montréal
Pierre Chamberland

Direction régionale — Laurentides-Lanaudière
François Cournoyer

Direction régionale — Montérégie
Jacques Doyon

Direction régionale — Outaouais
Pierre Lévesque

Direction régionale — Abitibi-Témiscamingue
Claude Lecours

Direction régionale — Côte-Nord et Nouveau-Québec
Jacques Tremblay

Direction régionale — Laval
Marius Dionne

1.2.3 Le budget 1988-1989

Crédits par secteur et par programme

	Crédits modifiés $
Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	44 491 600
Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	278 142 500
Soutien aux sociétés et organismes d'État	119 877 800
Emploi étudiant	5 054 400
Total	**447 566 300**

Partie II
Le bilan administratif

2.1 La Direction et la coordination

2.1.1 Le Cabinet du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Le mandat du ministre est d'arrêter les orientations et les priorités du Ministère et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le ministre sur les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec la direction du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent de celui-ci.

2.1.2 Le Cabinet du ministre délégué à la technologie

En appui au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie dans ses fonctions, devoirs et pouvoirs, le ministre délégué à la technologie a la responsabilité des interventions ministérielles ayant trait au domaine technologique. Il assume, de plus, la présidence du comité ministériel spécial du développement technologique et, à ce titre, supervise le Fonds de développement technologique. Il est aussi responsable des organismes à caractère technologique relevant du Ministère.

Le personnel du Cabinet du ministre délégué à la technologie le conseille dans la réalisation des mandats confiés et fait le lien avec le Ministère, en vue d'assurer le soutien nécessaire.

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres (BSM)

Le Bureau des sous-ministres a pour mandat de définir et de coordonner les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des orientations et des priorités arrêtées par le ministre ainsi que d'assurer la coordination et l'animation requises en vue de garantir l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Le sous-ministre veille, avec les sous-ministres adjoints, à établir la liaison avec les sociétés d'État et à maintenir la coordination nécessaire lors de grands projets, à assurer le développement des coopératives et celui des entreprises dans l'ensemble des régions ainsi qu'à favoriser le développement des secteurs économiques. En outre, le secrétaire du Ministère entretient les liaisons entre les différentes unités administratives et les cabinets du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et du ministre délégué à la Technologie. Le personnel chargé des relations avec les sociétés d'État fait partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateurs d'État	7
Administrateurs	6
Professionnels	3
Employés de bureau	13
Total	**29**

2.1.4 La Direction de la coordination (DC)

Le mandat

Cette direction a pour mandat de coordonner les relations opérationnelles avec les autres ministères et les organismes dont les interventions ont une incidence sur le développement industriel. Elle intervient pour établir des mécanismes de collaboration, participe à des comités conjoints et effectue le suivi des demandes ou des dossiers multisectoriels qui concernent plusieurs directions du Ministère. Elle coordonne notamment la participation du Ministère à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel et au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). Elle voit également au traitement des dossiers soumis à Investissement Canada. Elle assure enfin la coordination des activités du Ministère en milieu autochtone.

En regard des trois directions sectorielles, la Direction coordonne plus particulièrement la préparation des rapports annuels et du *Cahier d'information sur les directions sectorielles* ainsi que le traitement des demandes d'avis sectoriels, notamment celles relatives aux programmes de la SDI (aide à l'investissement, aide à l'innovation et à la recherche), au programme PECEC, aux programmes de l'AQVIR et à l'Entente auxiliaire sur le développement scientifique et technologique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateur	1
Cadres-conseils et professionnels	5
Employés de bureau	3
Total	**9**

Les principales réalisations en 1988-1989

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, conclue le 23 janvier 1985, dispose d'un budget de 360 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1990, dont 50 millions pour le Programme d'aide aux infrastructures industrielles (volet I) et 310 millions pour le Programme d'aide aux projets industriels majeurs, soit les projets représentant un investissement supérieur à 10 millions de dollars (volet II). La Direction assume le secrétariat du comité de gestion de l'Entente Canada-Québec.

Jusqu'à maintenant, 126 projets ont été inscrits à cette entente; 77 aides financières ont été autorisées et 12 projets sont encore à l'étude. En ce qui concerne le volet I de l'Entente sur les infrastructures industrielles, 56 projets ont été acceptés, totalisant des aides financières de 44,8 millions de dollars, soit 89,6 % du budget de 50 millions de dollars. Quant au volet II concernant les projets industriels majeurs, des aides financières de 306 millions de dollars ont été autorisées pour 21 projets, ce qui représente plus de 99 % du budget total de 310 millions de dollars.

L'Entente a de plus nécessité la coordination des interventions gouvernementales dans 7 projets majeurs représentant des subventions de plus de 88 millions de dollars et a permis la concertation de divers organismes (MICT, SDI, MEIR) sur les projets supérieurs à 10 millions de dollars présentant des bénéfices particuliers pour la structure industrielle du Québec.

Le rôle de la Direction est également d'assurer la liaison avec Investissement Canada et d'analyser les projets qui sont soumis à la loi fédérale, de manière à permettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de faire part au gouvernement fédéral de la position du gouvernement du Québec. La Loi sur Investissement Canada est entrée en vigueur en juin 1985, en remplacement de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger (FIRA). Cette nouvelle loi réduit considérablement le nombre de dossiers sujets à examen. Cependant, les investissements qui ne sont pas assujettis à l'examen font l'objet d'un avis soumis à Investissement Canada, puis transmis au gouvernement du Québec.

Au cours de l'année, la Direction a traité 98 demandes d'acquisition d'entreprises canadiennes ayant des établissements au Québec (sujettes à examen). Elle a également reçu 50 avis d'acquisition d'entreprises ayant des actifs inférieurs à 5 millions de dollars (non sujettes à examen). Les 98 transactions sujettes à examen ont porté sur des actifs canadiens évalués à 22,6 milliards de dollars et représentaient 30 800 emplois au Québec. Ces demandes provenaient en majorité des États-Unis (53 %) tandis que celles en provenance des pays d'Europe équivalaient à 39 % du total. Mentionnons que 58 % des demandes sujettes à examen visaient des entreprises canadiennes manufacturières. Quant aux transactions non sujettes à examen, elles portaient sur des actifs de 129 millions de dollars et représentaient 2 124 emplois.

Durant cette période, la Direction a également reçu 43 avis de création d'entreprises par des investisseurs étrangers. Ces projets, qui ne sont pas assujettis à un examen et dont la moitié viennent des États-Unis, portent sur des investissements initiaux de 72,9 millions de dollars et devraient créer 340 emplois.

Parmi les autres interventions de la Direction, il faut mentionner les suivantes :

— La coordination de la programmation des missions de coopération économique et technique, réalisées par le Ministère à l'étranger, dans le cadre des programmes de coopération du ministère des Affaires internationales (MAI). Pour l'exercice qui vient de se terminer, 18 projets ont été réalisés, dont 4 vers les États-Unis, 8 vers la France et 6 vers d'autres pays d'Europe.

— La participation du Ministère au Comité interministériel de l'éducation des adultes et la coordination de sa programmation sur les activités de perfectionnement pour les dirigeants de PME, lesquelles disposent d'un budget de 800 000 $.

— La participation du Ministère au Comité interministériel permanent de récupération et de recyclage ainsi que la gestion des dossiers d'aide financière aux associations de récupération et de recyclage, dans le cadre du programme PACASIQ.

— La participation du Ministère aux travaux reliés à la mise en oeuvre de l'Entente de concertation sur le développement économique autochtone de même que sa représentation auprès du Secrétariat aux affaires autochtones (Conseil exécutif).

— L'acheminement de 569 demandes d'avis sectoriels en provenance des programmes suivants : Aide à l'investissement, Aide à l'innovation et à la recherche, PECEC et autres. Ces avis sont préparés par les directions sectorielles et fournissent un éclairage utile à la prise de décisions concernant les aides accordées aux entreprises industrielles.

2.1.5 La Direction générale de l'analyse économique (DGAÉ)

Cette direction générale a été mise sur pied en décembre 1988, lors de la réorganisation administrative du MICT. Le présent rapport, couvrant la période 1988 de l'exercice, présente les principaux travaux qui ont été réalisés par la Direction de l'analyse économique et des relations internationales et par le Secrétariat à l'adaptation industrielle.

La Direction générale de l'analyse économique a pour mandat d'effectuer des recherches et analyses économiques permettant au Ministère de connaître l'évolution de l'économie québécoise, plus particulièrement quant à ses composantes industrielles et commerciales, ainsi que les facteurs déterminants du commerce international qui exercent une influence sur leur développement. Ces informations recueillies, la Direction pourra aider le Ministère à déterminer les orientations et les objectifs de son action et à participer à la coordination, dans ses champs de compétence, des autres intervenants, afin de favoriser le développement industriel, commercial et technologique du Québec et de ses régions.

Pour réaliser son mandat, la DGAÉ compte sur l'appui de deux directions, la Direction de l'analyse économique internationale et la Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle, ainsi que sur celui du Bureau d'information sur le libre-échange.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateurs	3
Professionnels	12
Employés de soutien	6
Total	**21**

2.1.5.1 La Direction de l'analyse économique internationale (DAÉI)

Cette direction a comme mandat de faire les analyses des facteurs internationaux ou des changements de la politique commerciale au Canada et à l'étranger pouvant affecter les secteurs d'activité dont le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a la responsabilité. De façon plus spécifique, elle doit :

- analyser l'évolution du commerce international et du commerce interprovincial comme facteur influençant le développement des secteurs manufacturiers québécois;
- suivre de près les activités des organismes nationaux et internationaux (GATT, OCDE...) ainsi que celles des principaux partenaires commerciaux (États-Unis, CEE...) dans le domaine des relations internationales;
- étudier les problèmes de politique commerciale et de politique tarifaire affectant des entreprises ou secteurs industriels;
- apporter le support de recherche aux efforts du Ministère en matière de promotion des exportations, en aidant notamment à améliorer notre connaissance des marchés intéressants et des secteurs à encourager;
- assumer la coordination ministérielle des dossiers dans ses champs de compétence et défendre la position du Ministère au sein des instances gouvernementales de coordination.

Les principales réalisations en 1988-1989

L'élimination des barrières non tarifaires interprovinciales

La Direction de l'analyse économique internationale a participé activement aux activités de la table de négociation fédérale-provinciale sur l'élimination des barrières interprovinciales en ce qui concerne les achats gouvernementaux. Il a résulté des travaux de cette table de négociation un projet d'accord interprovincial sur l'élimination des barrières non tarifaires sur le plan des achats gouvernementaux.

Les mesures d'adaptation au libre-échange

La Direction de l'analyse économique internationale a consacré la majeure partie de ses énergies à la réalisation d'une série d'études sectorielles visant à évaluer les besoins d'adaptation à l'Accord de libre-échange intervenu entre le Canada et les États-Unis. Cette direction a également apporté son support au Secrétariat à l'adaptation industrielle dans ses consultations auprès de l'industrie.

Le libre-échange et la PME

La Direction de l'analyse économique internationale a collaboré au document annuel du Ministère sur la PME. Sa participation a consisté à analyser les modifications des règles du jeu gouvernementales en matière de concurrence internationale entre le Canada et les États-Unis, en fonction des préoccupations des petites et moyennes entreprises.

2.1.5.2 La Direction de l'analyse de la conjoncture industrielle (DACI)

Cette direction a la responsabilité de faire les analyses conjoncturelles et prévisionnelles concernant l'évolution des secteurs manufacturiers et du commerce et d'en dégager les impacts pour le Ministère. De façon plus spécifique, elle doit :

- suivre l'évolution conjoncturelle globale de l'économie internationale ainsi que des économies américaine, canadienne et québécoise;

- étudier l'évolution conjoncturelle des secteurs manufacturiers et du commerce, par l'analyse des principales variables explicatives et en comparaison avec les activités similaires de nos partenaires commerciaux;
- préparer les documents périodiques d'analyse sur l'évolution d'une variable (ex. : emploi) ou de l'ensemble des variables explicatives de l'état de la situation des secteurs sous la responsabilité du Ministère;
- analyser toutes les données pertinentes pour apporter un support de recherche à la responsabilité du Ministère en matière de prospection des investissements;
- assumer la coordination ministérielle des dossiers dans ses champs de compétence et défendre la position du Ministère au sein des instances gouvernementales de coordination.

Les principales réalisations en 1988-1989

La situation de l'emploi au Québec

Cette publication mensuelle fait état de l'évolution des données qui ont marqué, durant le mois, l'évolution de la situation de l'emploi au Québec, en comparaison avec l'Ontario et l'ensemble du Canada.

Le secteur manufacturier et le commerce au Québec en 1988

Cette publication annuelle fait l'analyse des grandes variables qui ont marqué, au cours de l'année écoulée, l'évolution des secteurs manufacturier et commercial dans leur ensemble et dans leurs composantes sectorielles.

L'état de la conjoncture particulière des secteurs des produits électriques et électroniques ainsi que de l'industrie spatiale

Un dossier faisant le point sur l'évolution conjoncturelle de ces secteurs a été préparé à l'intention des équipes sectorielles du Ministère qui sont concernées par ces industries.

L'analyse des données sur l'investissement

Deux fois par année, la Direction fait l'analyse des données d'investissement, ce qui donne lieu à la publication de communiqués de presse et à la production de documents d'analyse.

2.1.5.3 Le Bureau d'information sur le libre-échange (antérieurement le Secrétariat à l'adaptation industrielle)

Pour cerner les défis d'adaptation que pose l'Accord de libre-échange, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie a mis en place un Secrétariat à l'adaptation industrielle qui a pour mandat de réaliser les études complémentaires jugées nécessaires et de mener une consultation du milieu industriel. Une fois ce mandat réalisé, il a été convenu qu'il fallait, selon les désirs exprimés par les entrepreneurs, maintenir une porte d'entrée unique pour l'accès à l'information sur le libre-échange. Le secrétariat est donc devenu le Bureau d'information sur le libre-échange.

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, le Bureau a travaillé sur les dossiers suivants :

- les études complémentaires nécessaires à l'établissement d'une stratégie de consultation;
- la réalisation de vingt-cinq séances de consultation auprès des secteurs industriels;
- l'analyse des résultats de ces consultations et la production d'un rapport final;
- l'organisation, en collaboration avec l'Université de Montréal, d'un colloque sur l'adaptation, tenu à Montréal en novembre 1988.

2.1.6 La Direction générale des politiques industrielles (DGPI)

La Direction générale des politiques industrielles a été constituée en décembre 1988, lors de la réorganisation administrative du MICT. Le présent rapport rend compte, pour la période 1988 de l'exercice, des réalisations issues des deux directions qui composent la direction générale depuis la réorganisation.

La Direction générale des politiques industrielles a comme mandat d'élaborer et de proposer des orientations, des priorités et des programmes d'appui en matière de développement industriel, commercial et technologique ainsi que d'en assurer l'évaluation.

Elle agit en collaboration étroite avec l'ensemble des autres directions du Ministère et, plus particulièrement, avec la Direction générale de la technologie, dont le mandat couvre l'élaboration de politiques, de stratégies et de mesures de soutien au développement technologique.

Pour réaliser son mandat, la DGPI s'appuie sur une structure de fonctionnement comportant deux directions, la Direction de l'évaluation et du développement des politiques et la Direction des études et analyses ainsi que sur un groupe de travail, le Groupe d'analyse sur la PME.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateurs	3
Professionnels	15
Employés de soutien	7
Stagiaire	1
Total	**26**

2.1.6.1 La Direction des études et analyses (DÉA)

Antérieurement la Direction des études sectorielles, la DÉA a la responsabilité de produire des études et analyses susceptibles d'orienter les stratégies du MICT en matière de politique industrielle et de favoriser la mise au point de programmes et mesures adaptés à l'évolution des besoins des entreprises.

À ces fins, elle doit :

- développer et maintenir à jour l'information pertinente, l'expertise sur les différents secteurs de l'économie et l'efficacité industrielle de même qu'assurer, s'il y a lieu, un rôle-conseil auprès des autres directions du Ministère;
- réaliser des études et analyses portant, selon le cas, sur le secteur manufacturier, le commerce et les autres entreprises de services, afin de faire le point sur les enjeux et les modes d'appui les plus appropriés que peut leur apporter le MICT; assurer, en ce sens, une collaboration étroite avec les autres directions du MICT et les ministères dont la vocation est économique ou qui sont susceptibles, en vertu de leurs mandats, d'agir sur le développement de l'économie;
- analyser et évaluer, dans le cadre de projets industriels majeurs, l'impact intersectoriel et les retombées de ces projets sur l'économie;
- appuyer la Direction générale de la technologie dans la mise en oeuvre de son mandat en ce qui a trait à l'élaboration de stratégies sectorielles ou horizontales axées sur le développement technologique;
- analyser les orientations et stratégies sectorielles mises de l'avant par les autres gouvernements au Canada et à l'étranger ainsi qu'en assurer le suivi;
- produire des avis, participer à la mise au point de positions ministérielles et représenter le MICT au sein de comités ou de groupes de travail traitant de questions liées aux responsabilités de la Direction;
- assurer la rédaction de publications visant à mieux informer les clientèles du MICT sur différents sujets d'intérêt.

Les principales réalisations en 1988-1989

La publication du document Les PME au Québec — État de la situation, 1988

La Direction a rédigé les chapitres concernant la qualité totale, l'incubateur industriel, le parc de haute technologie et le financement des PME en plus d'assurer la coordination de l'ensemble des travaux reliés à la publication. Pour ce faire, elle a obtenu la collaboration de la Direction de l'évaluation et du développement des politiques ainsi que celle de la Direction de l'analyse économique internationale.

Le document d'information sur les heures d'ouverture des établissements

La Direction a travaillé à un document d'information sur les problématiques reliées à chacun des principaux intervenants de ce dossier ainsi qu'à une étude portant sur la dynamique du secteur de l'alimentation au détail.

Le dossier de la «qualité totale»

Dans le cadre de la participation de la Direction au support technique du Groupe de concertation sur la qualité, celle-ci a produit un répertoire des sources d'information sur la qualité totale ainsi qu'une bibliographie sur le sujet.

Des études portant sur les secteurs suivants ont été réalisées :

- l'imprimerie commerciale;
- les produits en caoutchouc au Québec;
- l'équipement pour l'industrie alimentaire;
- les remorques à usage commercial au Québec.

Des profils sur les régions suivantes ont été dressés :

- Côte-Nord
- Rive-Sud de Québec.

Enfin, à l'aide du modèle intersectoriel du Bureau de la statistique du Québec, la Direction a effectué 13 analyses d'impact évaluant les retombées économiques d'autant de projets.

Le Groupe d'analyse sur la PME

Ce groupe d'analyse a la responsabilité de développer les outils d'information axés sur la PME et d'appuyer, à ce titre, les directions opérationnelles du MICT dont les activités sont tournées vers ces clientèles. À ces fins, il doit :

- assurer la rédaction et la coordination des travaux liés à la publication annuelle du rapport *Les PME au Québec — État de la situation*;

- opérer et tenir à jour une banque de données et d'information sur les PME et les régions, afin de répondre aux besoins d'analyses et d'interventions de tout genre;
- traiter, en collaboration avec les directions concernées, les demandes d'avis relatives aux projets de réglementation et de législation présentés au Comité ministériel permanent de développement économique (CMPDE);
- établir, maintenir et développer des liens étroits avec les ministères et organismes québécois, fédéraux ou autres, dont les travaux (études, rapports, bulletins statistiques, etc.) portent sur la PME et son environnement.

Les principales réalisations en 1988-1989

Ce groupe n'ayant été constitué qu'en janvier 1989, il a principalement entrepris les travaux préparatoires à la rédaction du document *Les PME au Québec, état de la situation 1989*, en plus de représenter le Québec dans l'administration du Programme canadien de statistiques sur la petite entreprise (PSPE). Il a également répondu à un certain nombre de demandes d'information touchant les PME.

2.1.6.2 La Direction de l'évaluation et du développement des politiques (DÉDP)

Issue de la Direction de l'analyse des politiques et des programmes, cette direction assure l'évaluation de politiques et de programmes et propose un cadre général d'intervention en matière de politique de développement industriel. À ces fins, elle doit :

- procéder à l'évaluation des activités et des programmes d'aide qui sont sous la responsabilité du MICT ou de l'un ou l'autre des organismes relevant de l'autorité ministérielle, suggérer les modifications susceptibles d'améliorer le rendement de ces programmes et activités, et en proposer de nouveaux, s'il y a lieu;
- assurer l'analyse et le suivi des interventions et mesures mises de l'avant par le gouvernement fédéral au Québec, participer à leur coordination et contribuer à l'élaboration des programmes conjoints qui peuvent en découler;
- mesurer l'impact éventuel sur les clientèles et les activités du MICT des politiques et mesures proposées par d'autres ministères ou organismes;
- élaborer et proposer, en liaison étroite avec les autres ministères, organismes et directions concernées du MICT, des objectifs, des priorités et des stratégies de développement industriel, commercial et technologique; à cette fin, développer et maintenir à jour une expertise touchant les différents éléments d'une stratégie de développement industriel et exercer un rôle de conseil et d'appui au sein du Ministère;
- assurer l'analyse et le suivi des mesures d'assistance au développement économique mises de l'avant par les autres gouvernements au Canada et à l'étranger;
- produire, sur demande, des avis et participer à la mise au point de positions ministérielles;
- représenter le MICT au sein de comités ou groupes de travail traitant de questions liées aux responsabilités de la Direction.

Les principales réalisations en 1988-1989

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

La Direction a procédé à l'évaluation des activités du CRIQ dans le but d'appuyer la réflexion entourant l'élaboration du prochain plan quinquennal (1990-1995) de développement du Centre.

La Société de développement industriel (SDI)

La Direction a procédé à l'évaluation préliminaire des nouveaux programmes de la SDI après leur première année d'implantation. Elle a aussi complété, à la fin de l'exercice 1988-1989, l'analyse du Programme d'aide à l'investissement et du Programme d'aide à l'investissement touristique.

L'adaptation à la libéralisation des échanges

La Direction a apporté sa collaboration au Secrétariat à l'adaptation industrielle en vue de l'élaboration des mesures d'adaptation à la libéralisation des échanges avec les États-Unis.

Les mesures de soutien à la recherche et au développement

La Direction a produit, en collaboration avec la Direction générale de la technologie, un rapport quantitatif et descriptif sur les mesures gouvernementales de soutien à l'innovation technologique.

Les programmes Jeunes promoteurs et Nouveaux entrepreneurs

La Direction a présenté une étude statistique des opérations réalisées dans le cadre de ces programmes et a, par la suite, collaboré à l'élaboration d'un nouveau programme visant à les remplacer en les fusionnant.

La Commission permanente de coopération Québec-Ontario

La Direction participe au travail du Sous-comité de coopération économique qui relève de la Commission

permanente de coopération Québec-Ontario. Sa tâche consiste à déterminer et mettre en oeuvre, conjointement avec les représentants ontariens, des instruments susceptibles d'améliorer la collaboration entre les entrepreneurs des deux provinces. Le Sous-comité a amorcé la mise en place de deux consortiums à l'exportation, l'un axé sur les produits reliés à l'environnement, l'autre sur les produits médicaux.

2.1.7 La Direction générale de la promotion des investissements (DGPI)

C'est sous le sceau du changement que la Direction générale de la promotion des investissements a opéré, durant l'année 1988-1989, à la suite de la réorganisation des activités du ministère des Affaires internationales (MAI) et de la rationalisation des activités internes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT).

Ainsi, à la suite de ces remaniements, le MICT s'est vu confier le mandat de prospection des investissements à l'étranger. La DGPI, quant à elle, a dû intégrer à sa structure le personnel et les activités de prospection des investissements du MAI.

Dans le cadre de la rationalisation des activités du MICT, la Direction a également été appelée à accueillir la Direction de l'aide à l'implantation industrielle (DAII), qui est devenue, depuis, la Direction de l'infrastructure industrielle (DII).

La Direction générale compte donc maintenant quatre directions :

— la Direction de la prospection des investissements Amérique–Asie;

— la Direction de la prospection des investissements Europe–Moyen-Orient;

— la Direction de l'infrastructure industrielle;

— la Direction recherche et soutien.

Le mandat

L'année 1988-1989 aura été remarquable quant à l'investissement dans l'industrie manufacturière. Plus de 50 000 des 86 000 emplois créés au Québec durant cette période l'ont été dans ce secteur.

De même, cet exercice a vu le démarrage, par des compagnies dont le siège social est à l'extérieur du Québec, de 22 projets majeurs (Europe: 12, États-Unis: 8, Asie: 1, Ontario: 1), qui ont entraîné des investissements d'un milliard de dollars. De plus, un récent relevé des autres projets industriels majeurs qui seront réalisés au Québec au cours des prochaines années révèle qu'une forte proportion des 8 milliards de dollars devant être investis dans ces projets le sera par des compagnies dont le siège social est à l'étranger. Ces chiffres soulignent l'importance que représentent les investissements étrangers dans le développement industriel du Québec.

Afin d'augmenter le nombre et d'accélérer l'injection de ces investissements, souvent accompagnés de transferts technologiques, le Ministère a confié à la DGPI le mandat d'élaborer et de mettre en application un programme d'activités de promotion visant à faire connaître les avantages économiques et autres qu'offre le Québec aux investisseurs étrangers, en particulier dans le secteur industriel, et à seconder ces derniers dans leurs démarches d'établissement au Québec.

Malgré certaines perturbations, entraînées par les divers changements qu'a connus la Direction générale en 1988-1989, une grande partie du programme d'activités mis de l'avant en début d'exercice a pu être réalisée.

2.1.7.1 La Direction de l'infrastructure industrielle (DII)

À la suite de l'intégration de la Direction de l'infrastructure industrielle à la Direction générale de la promotion des investissements, certaines activités, telles la gestion du Programme d'aide financière aux commissariats industriels et la production du *Guide des services et programmes offerts aux entreprises québécoises*, ont été transférées à une autre direction.

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction a cependant, dans le cadre du volet 1 de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel (Aide aux infrastructures industrielles), reçu 46 demandes d'aide. Des 23 dossiers retenus et soumis au Comité de gestion, 19 ont été acceptés, ce qui s'est traduit par l'octroi de 11 694 327 $. Des paiements de 9 871 000 $ ont déjà été effectués. Les investissements industriels sous-jacents à ces projets, lesquels sont évalués à 240 394 443 $, ont permis la création de 1 412 emplois et le maintien de 1 754 autres. Ces 19 dossiers s'ajoutent aux 37 approuvés par les ministres responsables de l'Entente, depuis avril 1985.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Direction a procédé à l'analyse de 570 dossiers. Des 480 transactions de vente d'immeubles qui lui ont été soumises, elle en a recommandé 450 pour approbation par le ministre. Des ventes de terrain de l'ordre de 3 959 274 mètres carrés ont été effectuées durant cet exercice, ce qui a totalisé des investissements de 399 321 532 $ et a permis la création de 3 387 emplois. Durant l'exercice, 17 nouveaux parcs industriels municipaux ont été implantés, ce qui porte leur nombre à 163.

Par ailleurs, les intervenants gouvernementaux du Programme d'aide à la rénovation des zones indus-

trielles vétustes de la région de Montréal ont octroyé des subventions totalisant 1 748 653 $. À ce chapitre, les projets de rénovation des zones Bridge-Wellington et Cabot se poursuivent. Depuis la mise en oeuvre du Programme, des investissements de l'ordre de 18 millions de dollars dans ces deux zones ont contribué au maintien de 1 500 emplois et à la création de 175 emplois.

La Direction de l'infrastructure industrielle participe également à la mise en application de certaines recommandations faites en septembre 1987 par le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est-de-Montréal (CREEEM), touchant entre autres l'élaboration d'un inventaire des terrains industriels sur le territoire et l'identification de certaines déficiences en infrastructure. Ainsi, le Ministère a octroyé 3 millions de dollars pour la mise en valeur de la zone industrielle vétuste de Rouen, un projet qui devrait se réaliser en 1989, et un million de dollars pour l'aménagement du parc industriel l'Assomption, qui devrait débuter au cours de l'été 1989.

En outre, au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction a produit le *Répertoire des parcs industriels municipaux du Québec*, le *Répertoire des bâtiments industriels disponibles au Québec* ainsi que des inventaires industriels municipaux. Ces documents sont distribués aux intervenants des secteurs du développement industriel et de la prospection des investissements.

Dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire agricole, la DII a également émis 40 avis sur des études d'impact sur l'environnement. Enfin, elle a fourni 34 avis de présélection d'emplacements industriels, lesquels portent sur des investissements potentiels de près de 600 millions de dollars.

2.1.7.2 Les directions de la prospection des investissements (DPIAA et DPIEMO)

La Direction de la prospection des investissements Amérique-Asie (DPIAA) et la Direction de la prospection des investissements Europe–Moyen-Orient (DPIEMO) ont comme mandat de rejoindre l'investisseur étranger, de lui fournir des informations sur les différents facteurs socio-économiques favorisant le Québec comme site d'implantation et d'expansion pour l'industrie, de l'accueillir au Québec, de le guider dans ses démarches et de lui procurer les informations additionnelles nécessaires à l'avancement de ses projets.

Ces activités supposent une connaissance générale et spécifique des divers projets et de leur avancement. Elles s'inscrivent dans une collaboration étroite entre la Direction générale et les autres intervenants du milieu, en particulier les directions sectorielles du Ministère, les organismes financiers, telle la SDI, et les organismes d'accueil, tels les commissariats industriels.

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours de l'exercice 1988-1989, les deux directions de la prospection des investissements ont réalisé 19 missions à l'étranger, soit 14 aux États-Unis, 4 en Europe et 1 au Moyen-Orient. La plupart de ces missions ont pris avantage d'expositions, de foires internationales à l'intention d'industries de haute technologie (9) et de biotechnologie (5) ou de colloques de prospection industrielle (3). Trois autres missions ont également été effectuées en Ontario, dont deux reliées à des projets d'investissements.

Au Québec, les conseillers de deux directions ont aussi participé à des colloques et séminaires organisés par des organismes actifs dans le développement industriel (ACIQ, CUM, CIDEM, etc.) et à des salons à vocation économique tel le Salon du monde des affaires.

De même, ils ont accueilli plus de 500 visiteurs étrangers et ont accompagné plusieurs de ces industriels en région, lors de visites de parcs industriels. Les directions ont enfin assuré le suivi de dossiers de développement et collaboré à la réalisation de certains projets issus de l'étranger.

2.1.7.3 La Direction de la recherche et du soutien (DRS)

La Direction recherche et soutien, qui n'est devenue totalement opérationnelle qu'à la fin de l'année 1988-1989, a pour mandat d'assurer le développement et la mise à jour des outils de promotion de la Direction générale, d'offrir le soutien logistique lors de l'accueil de missions d'affaires et d'investissements, l'appui administratif pour la gestion et le suivi budgétaire ainsi que l'aide technique, en particulier dans le domaine de l'informatique. Elle voit aussi à l'achat de matériel.

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction a coordonné les démarches d'acquisition du matériel micro-informatique et des logiciels ainsi qu'assuré le soutien technique requis par l'introduction de la bureautique à la Direction générale de la promotion des investissements. Les données du secrétariat sont maintenant, pour la majeure partie, entrées sur micro-ordinateur. De même, la gestion de la documentation a été informatisée. Enfin, des programmes pour la gestion comptable et le suivi des diverses activités de la Direction générale ont été amorcés.

La DRS a en outre coordonné les travaux de publication de cinq des neuf fascicules du document de

promotion *Techno-dollars* ainsi que du document *Fiscalité*, dont la révision annuelle est confiée à des spécialistes. Avec la Direction des communications, elle a également participé à la conception, à la reproduction, à la diffusion et à la promotion, dans 22 revues internationales qui rejoignent les décideurs corporatifs des secteurs industriels visés en priorité par le MICT, de documents audiovisuels destinés à faire connaître les services du Ministère au Québec et à l'étranger.

Elle a aussi assuré l'accueil de visiteurs étrangers, par l'organisation de salons d'accueil, la projection de documents audiovisuels et réalisé d'autres activités connexes.

Enfin, la Direction a effectué le suivi administratif et la coordination des différents aménagements temporaires et permanents qu'ont exigés la restructuration de la Direction générale de la promotion des investissements et l'acquisition de nouveaux équipements.

2.1.8 Le Service de la vérification interne (SVI)

Le Service de la vérification interne a pour mandat d'aider les gestionnaires du Ministère à s'acquitter de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses, des évaluations, des recommandations et de l'information sur les activités vérifiées.

Plus précisément, le Service voit à l'efficacité et à la pertinence des mécanismes de contrôle qui sont incorporés dans tous les systèmes de gestion et dans toutes les unités administratives. Dans le but d'en informer les gestionnaires et la haute direction du Ministère, il s'assure que les ressources humaines, financières et matérielles sont protégées adéquatement, gérées conformément aux lois, règlements et directives, acquises et utilisées de façon économique, et que les objectifs fixés sont atteints.

Durant l'exercice 1988-1989, les principaux travaux en cours ou terminés ont porté sur :

— le Programme d'aide à la création de coopératives de jeunes travailleurs;

— le Programme d'aide à la création et au fonctionnement des coopératives de développement régional;

— l'analyse des frais de voyage des employés du Ministère;

— l'analyse des achats de fournitures, matériel et équipement du Ministère.

Partie III
Les directions sectorielles

3.1 La Direction générale des industries chimiques et des matériaux (DGICM)

3.1.1 La Direction des industries du plastique (DIP)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
35	73	13	9	130

La Direction des industries du plastique s'est donné trois priorités d'action : améliorer la compétitivité des entreprises du secteur, afin d'accélérer la modernisation et la diversification de l'industrie, de même que sensibiliser les entreprises à la planification stratégique et à la gestion de la qualité et développer de meilleures liaisons entre le monde de la formation, les centres de recherche et le marché du travail.

Aussi, la diversification de la fabrication est promue par la Direction afin d'englober des produits à fort potentiel de croissance, notamment les pièces automobiles et électroniques, les emballages flexibles à couches barrières, les emballages rigides résistant aux températures élevées, les matériaux composites et les produits de construction résidentielle, commerciale ou industrielle; sont donc privilégiés : les projets en coparticipation, les rencontres entre les contractuels et les sous-traitants et le développement de la fabrication de pièces de haute technologie.

Enfin, la Direction voit à améliorer les relations entre les intervenants privés et publics, en donnant à la Société des industries du plastique (SPI) la possibilité de mieux s'intégrer à l'industrie québécoise et par la constitution de tables de concertation, notamment pour les secteurs de la construction et du plastique renforcé.

Les principales réalisations en 1988-1989

À la fin de 1988, le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie du Canada a signé avec la Société des industries du plastique du Canada une entente, « Memorandum of Understanding (M.O.U.) », qui donnait au secteur canadien des plastiques un statut particulier pour le ministère : certaines aides financières, entre autres, pour favoriser les transferts technologiques, certaines actions particulières, entre autres des études de marché, pour favoriser les exportations, etc. La Direction tentera de maximiser, pour les entreprises québécoises, les conséquences positives de cette entente. Les sommes en jeu ne sont peut-être pas énormes, mais la concertation qu'elles susciteront occasionneront sans doute beaucoup d'effets prometteurs.

Au cours de l'exercice, la DIP a également produit divers documents. Mentionnons la mise à jour d'un répertoire sur les entreprises québécoises qui fabriquent des produits en plastique. Les informations, qui dataient de 1984, ont été transférées sur ordinateur.

De même, un profil de l'industrie de la transformation des plastiques au Québec a été préparé et sera du prochain exercice.

Enfin, un dossier d'information sur les programmes de formation en milieu de travail et aux niveaux secondaire, collégial et universitaire ainsi que sur les mandats des centres de recherche québécois du secteur du plastique est en préparation. Ce projet, réalisé conjointement par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT), le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) et le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), traitera des sujets suivants : le secteur des plastiques au Québec, la formation professionnelle au secondaire, au collégial et à l'université, les programmes de formation en milieu de travail, les centres de recherche et de développement ainsi que les programmes d'aide financière à la recherche et au développement. Sept brochures seront publiées en 1989-1990. Elles serviront de base à une discussion avec l'industrie sur la corrélation entre le monde du travail et celui de la formation.

En ce qui a trait aux relations extérieures, la DIP a participé à trois missions. La première, en Californie, a permis à cinq industriels du secteur des plastiques de se livrer à des échanges de technologie et de promouvoir la vente et l'achat de produits. La visite d'une vingtaine d'entreprises de San Diego, Los Angeles et San Francisco, qui fabriquent des produits destinés au marché de l'électronique et de l'emballage ainsi que des articles ménagers, a été effectuée. Par la suite, un industriel californien est venu rencontrer

des fabricants de moules québécois. Cette mission a permis de fixer, pour 1989-1990, une nouvelle rencontre, cette fois en Nouvelle-Angleterre, afin de lier des contacts pour l'obtention de contrats de sous-traitance.

De même, dans le cadre du Symposium sur les plastiques renforcés, organisé par l'Association nationale des ingénieurs américains oeuvrant dans le domaine de la corrosion, une équipe québécoise s'est rendue à Niagara Falls, afin de participer à la présentation des dernières technologies de contrôle, à l'aide de plastiques renforcés, de la corrosion dans les équipements chimiques. Parmi les techniques de fabrication les plus courantes, mentionnons : l'application par contact, la projection (surtout robotisée), l'enroulement filamentaire et la pultrusion. Cette dernière technique est de plus en plus utilisée pour la fabrication de produits structurels.

De plus, la Direction a contribué, par la sélection d'entreprises québécoises et par une aide financière, à la réalisation d'une mission du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR). Cette mission avait pour but de permettre aux industriels québécois sélectionnés de rencontrer des industriels français et de visiter une exposition à Oyonax sur la fabrication de moules et de matrices. La fabrication de ces équipements représente en quelque sorte le « coeur » du secteur des plastiques. Ils sont aujourd'hui l'un des principaux, sinon le principal, facteurs de développement du secteur.

La DIPI a également participé aux différents comités de la Société des industries du plastique du Canada qui se réunissent presque toujours à Toronto. Un de ses membres a participé à une mission d'information sur la formation qui se donne en France dans le secteur des plastiques renforcés (composites). À cette mission, qui était patronnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, participaient le directeur du Centre québécois de l'informatisation de la production (CQIP-Plastique) et le directeur du Centre technologique des matériaux composites de Saint-Jérôme.

3.1.2 La Direction des industries métallurgiques (DIM)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
64	45	19	35	163

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction des industries métallurgiques a fourni des avis et conseils à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent : 163 demandes d'information ont été traitées. La répartition des demandes a toutefois été quelque peu modifiée, un plus grand nombre de demandes provenant du Ministère. La plus grande part de la clientèle provenait du Bureau des sous-ministres et d'autres directions générales du MICT, des gestionnaires de programmes d'aide financière des gouvernements [Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), SDI] et des entreprises, plus particulièrement des entreprises des sous-secteurs de la transformation des métaux.

Parmi les principales interventions de la Direction, mentionnons : la préparation de mémoires et de notes diverses à l'attention du Conseil des ministres, du Conseil du trésor, du Cabinet du ministre et du Bureau des sous-ministres, la rédaction d'exposés adressés aux associations sectorielles et au bureau d'information sur le dossier du libre-échange et la présentation d'avis sur divers dossiers d'expansion ou d'implantation d'entreprises, sur des perspectives de marché dans le secteur métallurgique et sur la réglementation environnementale du Québec.

Par ailleurs, à la suite de la décision de la Société générale de financement (SGF) d'inclure aux activités prévues à son plan de développement l'implantation d'une nouvelle aluminerie au Québec, un groupe d'intervenants gouvernementaux a été réuni par la Direction et la Société pour assurer la coordination du dossier et amorcer des démarches promotionnelles. Ces démarches ont conduit à la formation du consortium Alouette inc. Plusieurs rencontres de ce groupe de travail ont eu lieu au cours de l'exercice 1988-1989. Ces rencontres touchaient les négociations relatives aux infrastructures, l'acquisition de terrains, l'environnement et la formation de la main-d'oeuvre. Les représentants de la Direction en ont assumé la présidence et le secrétariat.

Ce projet d'implantation d'une aluminerie, qui représente plus de 1,5 milliard de dollars, est en bonne voie de concrétisation. De même, le secteur de l'aluminium primaire a connu une activité industrielle exceptionnelle en 1988-1989. Trois autres projets d'investissements majeurs ont été annoncés. Sans intervenir directement, la Direction a été appelée à fournir de l'information sur l'évolution de ces dossiers.

En outre, en début d'exercice, la DIM obtenait le feu vert des autorités du Ministère afin de négocier avec le gouvernement du Canada et la compagnie Norsk-Hydro, en vue de l'implantation au Québec d'un institut national de la technologie du magnésium. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants des organismes gouvernementaux suivants : le Centre de la technologie des minéraux et de l'énergie du Canada (CANMET), le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada (EMRC), le

MEIR, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et la Direction générale de la technologie du MICT. Une entente de principe est intervenue à l'automne. Cette entente a été présentée à Norsk-Hydro, qui a accepté de participer au projet selon les termes définis. Le 28 janvier dernier, le Premier ministre du Québec annonçait publiquement le projet, en présence du président de la compagnie. Dernièrement, un comité provisoire de lancement des activités de démarrage était constitué, lequel compte deux représentants de la Direction.

Dans les sous-secteurs de transformation, sept dossiers d'investissements ont été ouverts à la suite d'efforts promotionnels. Ces dossiers concernent les plaques et feuilles, les pièces moulées et le recyclage de scories. Certains d'entre eux sont susceptibles de se concrétiser au cours du prochain exercice.

Au chapitre des électroprocédés énergivores, un rapport d'étude a été complété en février 1988, à la requête du Bureau des sous-ministres, lequel suggérait deux programmes de rabais tarifaires pour stimuler les investissements. Ce rapport a été présenté à divers organismes gouvernementaux dont Hydro-Québec et le MER.

Aussi, un profil du sous-secteur de la fonderie des métaux non ferreux a été préparé.

Dans le cadre du dossier de l'Institut national de la technologie du magnésium, la Direction a organisé une rencontre avec les représentants européens de ce secteur. Ainsi, en mai 1988, des membres du Ministère et du CRIQ se sont rendus en Angleterre, en Norvège, en Allemagne et en Italie, afin de se familiariser avec divers produits, procédés de mise en forme et méthodes d'exploitation européens et d'engager le dialogue avec leurs pairs. Au cours de ce voyage, sept compagnies de moulage de pièces en magnésium ainsi que les laboratoires du Centre de recherche en développement de Norsk-Hydro à Porsgrunn (Norvège) ont été visités, ce qui a permis d'identifier des possibilités intéressantes pour les entreprises québécoises du secteur.

La Direction a également préparé une monographie sur l'industrie québécoise de la forge, qui sera publiée au cours du prochain exercice.

De même, dans le sous-secteur des aciers inoxydables plats laminés, la DIM a présenté une étude à une société importante du Québec. Les conclusions de cette étude ont été approuvées par les dirigeants de l'entreprise, qui prévoient l'expansion de cette dernière dans un avenir rapproché. La Direction suit de près l'évolution de ce dossier.

Par ailleurs, la DIM a apporté un support technique à la SGF dans l'élaboration d'une étude des marchés de la poudre d'aluminium en Amérique du Nord. Des contacts ont été noués avec une entreprise américaine, laquelle a accepté d'évaluer la faisabilité d'un projet d'implantation au Québec.

Dans le sous-secteur des pièces frittées, la Direction a poursuivi plusieurs activités de promotion de cette industrie de pointe au Québec : la production d'un dépliant sur la métallurgie des pièces frittées, distribué lors du Salon des achats 1988, où le Ministère tenait un stand; la préparation d'une mission technologique à laquelle participaient des dirigeants d'entreprises québécoises, qui a permis la conclusion d'une entente de collaboration avec une firme importante des États-Unis; l'ébauche d'une étude des marchés du Nord-Est américain, afin de compléter une étude de faisabilité susceptible de mener à l'implantation d'une usine au Québec.

Au chapitre des ferro-alliages, un consortium de la SGF avec une grande entreprise de ce secteur a examiné la possibilité d'implanter une usine de production du silicium au Québec. Une étude de faisabilité a été réalisée dans le cadre du Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI).

Un autre consortium formé par la SGF étudie présentement la possibilité d'implanter une usine de production de ferrochrome. Les deux niveaux de gouvernement ont contribué financièrement à l'étude dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel. La DIM agissait comme interlocutrice désignée dans ce dossier. Une analyse approfondie des résultats de l'étude a été complétée et présentée aux autorités du Ministère, de la SDI et de la SGF, qui mettait en évidence les retombées économiques, les données financières et technologiques, le contexte sectoriel et l'incidence du projet sur l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Certaines données devront cependant être réévaluées par le consortium, afin que l'étude du dossier puisse être parachevée et les recommandations d'usage, présentées au Gouvernement.

En ce qui a trait au recyclage des métaux, les démarches ont été amorcées auprès de quelques entreprises québécoises, dans le but de promouvoir un regroupement en association sectorielle.

Enfin, à la demande de la Direction de la promotion des investissements, la DIM a rencontré deux sociétés européennes, qui prévoient implanter des usines de production de fil d'acier bronzé pour le marché des pneus radiaux. Elle a travaillé principalement à la définition des termes d'une étude comparative de sites d'implantation.

3.1.3 La Direction des industries chimiques inorganiques (DICI)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
57	10	17	6	90

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction des industries chimiques inorganiques a répondu à plus de 90 demandes d'avis sectoriels, lesquelles ont occupé environ 21 % de ses ressources professionnelles.

Au chapitre de la politique environnementale, un représentant de la Direction a participé activement, au nom de toutes les directions sectorielles, aux travaux d'un comité MICT—MENVIQ (ministère de l'Environnement du Québec), afin d'harmoniser les positions des deux ministères sur les projets du MENVIQ affectant le milieu industriel. Ainsi, de nombreuses interventions de la part des sectorielles auprès du MENVIQ ont permis d'intégrer plusieurs préoccupations du MICT dans le nouveau Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Ces interventions ont également permis d'adoucir les premières propositions de modification à la loi de l'environnement visant à encadrer le PRRI, lesquelles présentaient certaines contraintes au développement industriel. Le représentant a par ailleurs participé à la rédaction d'un mémoire exprimant la position du Ministère sur la politique gouvernementale de recherche et développement en environnement. Les documents préliminaires sur la proposition d'un fonds mixte d'implantation de collecte sélective et de réduction des déchets ont été analysés et ont fait l'objet de rapports.

En ce qui a trait aux électroprocédés, la Direction des industries chimiques inorganiques a collaboré avec celle des industries métallurgiques pour élaborer un dossier de proposition de deux programmes de rabais tarifaires destinés à certaines entreprises grandes consommatrices d'électricité.

De plus, la DICI a participé activement, au cours des derniers mois, à la définition des orientations que devrait adopter la Direction générale en ce qui concerne le développement de l'industrie chimique québécoise. Elle a également appuyé la firme de consultants choisie dans sa recherche d'information et est intervenue activement dans les discussions sur le suivi à apporter aux recommandations de celle-ci. Ces activités influenceront considérablement les priorités de la Direction.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi ses efforts en vue du développement de certains sous-secteurs des produits chimiques utilisés en électronique. Ainsi, une monographie résumant les techniques de production et identifiant les principales entreprises de l'industrie a été préparée sur le sous-secteur du gallium et de l'arséniure de gallium. De plus, à la suite du retrait de l'entreprise qui s'était intéressée à ce projet l'an dernier, la Direction a relancé, en collaboration avec la Direction de la promotion des investissements, les activités de prospection de nouveaux investisseurs sur le projet d'usine de polysilicium.

La Direction s'est également intégrée au processus de réalisation d'une étude de faisabilité sur le transport intercontinental d'hydrogène. Ce projet vise la production, au Québec, d'hydrogène par électrolyse de l'eau, sa transformation sous forme stockable et transportable, son transport vers l'Europe et son utilisation. Échelonnée sur deux ans, l'étude est évaluée à 4,2 millions de dollars, dont 350 000 $ seront versés par le Ministère.

Dans le domaine du verre plat, les efforts fournis par la DICI ces dernières années ont été fructueux. Ainsi, au cours de l'exercice 1988-1989, on a assisté au début de la construction de la première usine québécoise de verre plat, un investissement de près de 135 millions de dollars.

La Direction a participé à l'étude et à l'évaluation d'un projet d'usine de filaments de verre, en collaboration avec une société européenne. Par ailleurs, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, la Direction a participé à l'évaluation d'un projet d'usine de fibre de verre, envisagé par le seul producteur canadien de cette matière.

Dans le cadre du programme PACPI, la Direction a accordé une aide financière à un consortium de sociétés afin de réaliser une étude de marché et de faisabilité pour une usine de bioxyde de manganèse électrolytique. Cette étude pourrait déboucher sur un investissement d'environ 50 millions de dollars.

À la suite d'une mission industrielle en Europe, au cours de laquelle ont été rencontrés des producteurs européens de quartz cultivé, la Direction a identifié un investisseur québécois intéressé à engager un processus menant à l'implantation au Québec d'un tel type d'usine.

Au cours de l'exercice, la Direction a réalisé trois missions industrielles visant principalement les transferts technologiques et la prospection d'investissements : une en Italie, sur le transport intercontinental d'hydrogène, une au Japon, sur les matériaux avancés et la dernière en Europe, sur le quartz cultivé.

De même, la DICI a suivi de très près les projets de certaines entreprises auxquelles elle a accordé 416 800 $ d'aide financière, dans le cadre du programme PACPI. L'aide financière a été attribuée comme suit : Danoc, pour le projet d'usine de quartz

cultivé; Hydro-Québec, pour le transport intercontinental d'hydrogène; l'industrie Lyster, pour le placage industriel et, enfin, le consortium Hydro-Québec — SGF — Nisho Iwai — Daiishi Carbon, pour le projet d'usine de bioxyde de manganèse.

Enfin, en collaboration avec le Centre de recherches minérales et le MER, la Direction a participé activement à la préparation d'un colloque, tenu à Québec, sur les minéraux industriels. À cette occasion, le MICT a tenu un stand sur le site, pour toute la durée de l'événement.

3.1.4 La Direction des industries biotechnologiques et pharmaceutiques (DIBP)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
18	3	—	7	28

Pour l'année 1988-1989, la Direction des industries biotechnologiques et pharmaceutiques s'est fixé trois objectifs :

- augmenter les investissements en recherche-santé (universitaire ou intramurale) au Québec; 630 millions de dollars seront investis d'ici 1996;
- attirer des investisseurs en chimie fine ainsi que dans les nouvelles technologies;
- favoriser la consolidation des PME pharmaceutiques québécoises; une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 100 % est prévue pour les PME à fort potentiel.

Ainsi, en collaboration avec le Groupement provincial des industries du médicament (GPIM), une stratégie de croissance des PME pharmaceutiques québécoises a été élaborée. Elle est axée sur trois points : l'augmentation de leur part du marché québécois, la découverte de nouvelles avenues de recherche et développement et l'ouverture sur le marché américain. Certaines de ces activités de collaboration ont fait l'objet d'une aide financière en vertu du Programme d'aide aux activités spécifiques des associations sectorielles québécoises (PAASIQ).

Depuis 1987, le développement des bio-industries québécoises compte parmi les priorités du Ministère. La conjoncture ayant rapidement évolué, il était nécessaire, en 1989, de réévaluer la situation afin d'orienter ses actions en fonction des nouvelles perspectives et des besoins de l'industrie. L'accent a été mis sur les bio-industries agro-alimentaires, lesquelles sont appelées à se développer.

De plus, une stratégie de promotion et de prospection internationales en biotechnologie (1989-1992) a été élaborée en collaboration avec différents ministères fédéraux et provinciaux et des organismes municipaux.

La Direction a également produit deux études. La première, *Recueil sur les principaux centres de recherche en santé du Québec*, s'adresse aux compagnies pharmaceutiques et vise à faire connaître les principaux groupes de chercheurs québécois.

La deuxième, *Profil des PME pharmaceutiques québécoises*, s'adresse aux PME pharmaceutiques et vient appuyer une réflexion, amorcée depuis un an, sur les actions à prendre, à court et à moyen terme, en vue de leur expansion.

Enfin, une étude sur la distribution des médicaments au Québec a été entreprise afin de mieux connaître les intervenants de ce secteur.

Au chapitre des projets, plusieurs sont à signaler. D'abord, à la suite de l'adoption de la loi C-22, des rencontres avec les responsables des budgets de recherche et développement dans l'industrie, tels Pfizer, Rhône-Poulenc, Squibb, Merck Frosst, Laboratoires Ayerst, Burrough Wellcome et Bristol Myers, ont eu lieu. De même, les contacts avec l'Association canadienne des médicaments (ACIM) et le Bureau d'examen du prix des médicaments ont été maintenus.

Dans le contexte du libre-échange, la position des PME pharmaceutiques a été évaluée. Une étude du marché générique américain en vue de l'élaboration d'une stratégie d'action est présentement en cours. Dans cette optique, une mission aux États-Unis est prévue pour l'automne.

La Direction a également participé à la mise sur pied d'un centre de chimie médicale et pharmacologie moléculaire. S'il est choisi parmi les centres d'excellence du réseau national, un support technique lui sera accordé.

De plus, un projet de laboratoire pilote est présentement à l'étude. Dans l'élaboration de ce projet conjoint Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) — Université de Montréal, le Ministère agit comme conseiller.

Devant la possibilité de la prise de contrôle de Connaught Biosciences par une entreprise étrangère, laquelle pourrait avoir des effets négatifs pour des compagnies telles Nordic et Laboratoires Bio-Recherche, la Direction a émis un avis réservé.

De même, le Ministère a appuyé une firme québécoise dans sa demande d'aide technique aux services des programmes externes de l'Institut de recherche en biotechnologie (IRB), en vue de la production

d'une trousse de diagnostic innovatrice. Dans ce projet, le Ministère a servi de lien entre la compagnie et le CRIQ, afin que ce dernier effectue une étude de marché.

Par ailleurs, un projet d'investissement d'une entreprise japonaise de recherche en biotechnologie pourrait se concrétiser en 1989 grâce à l'expertise d'un ancien membre du personnel des Laboratoires Bio-Recherche; il permettrait la création de 25 à 40 emplois. Cette prise de contact constitue un premier pas important, car ce projet placerait le Québec au premier rang dans les choix d'investissements industriels pharmaceutiques japonais en Amérique du Nord.

À la demande du ministère des Affaires internationales (MAI), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le MICT ont été mandatés pour évaluer les résultats du Programme de coopération franco-québécoise en biotechnologie, mis en place en 1982, et pour proposer de nouvelles orientations visant à favoriser des retombées bio-industrielles. Dans le cadre de ce mandat, la Direction a collaboré à la rédaction de l'avis du Ministère.

À l'occasion de la visite, en septembre 1988, du conseiller scientifique de l'ambassade de Belgique à Washington et Ottawa, la Direction a organisé des rencontres avec le CRIQ, l'institut Armand Frappier (IAF), l'IRB, le Centre de recherche alimentaire de Saint-Hyacinthe (CRASH) et le Centre québécois de la valorisation de la biomasse (CQVB) ainsi qu'une table ronde réunissant, à Québec, des représentants du MAPAQ, du MER, du MENVIQ, du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique (MCEDT), du MICT, du CRIQ-Québec et du MESS, afin de présenter les activités reliées aux biotechnologies de chaque ministère.

En collaboration avec le Bureau du Québec à Toronto, les universités et les instituts de recherche, la Direction a également organisé, coordonné et assuré le suivi des activités de préparation de la Conférence de Toronto, tenue le 6 octobre 1988. Plus de 50 intervenants de l'industrie pharmaceutique innovatrice de l'Ontario ainsi que 16 présidents et vice-présidents de compagnies étaient présents. L'objectif d'information sur les ressources québécoises en recherche et développement dans le secteur de la santé a été atteint.

De même, en collaboration avec la Communauté urbaine de Montréal (CUM), la Délégation du Québec, le Consulat canadien à New York, le New Jersey Commission of Science and Technology, le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) et les universités Laval, McGill, de Montréal et de Sherbrooke, la Direction a travaillé à l'organisation d'un séminaire qui s'est tenu à Princeton dans le New Jersey, le 1er juin 1989.

Dans le cadre d'une mission à Boston, la Direction, en collaboration avec la CUM, a également organisé un déjeuner-rencontre réunissant des conférenciers des universités McGill et de Montréal, de l'IRB, de Bio-Recherche, de Médicorp, de l'IFA-Biochem, de l'IBEX, de Rougier et de Price Waterhouse, afin de promouvoir l'aide financière et les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement au Québec. Plusieurs contacts fructueux ont été noués et les industriels québécois ayant pris part à l'événement s'en déclarent satisfaits.

La DIBP a aussi participé à l'accueil de deux missions, l'une américaine, l'autre japonaise, une initiative du projet Canbiocon. De même, en janvier 1989, elle a accueilli, en collaboration avec le gouvernement fédéral, une équipe d'industriels coréens.

Le projet d'investissement en chimie fine d'une importante firme britannique a été suivi de très près. Le travail sur ce dossier s'effectue en collaboration avec le MENVIQ, vu l'impact potentiel du projet sur l'environnement. Une visite de l'usine de la compagnie à Seal Sand au Royaume-Uni a été effectuée. Inversement, un représentant de la compagnie a été accueilli à Québec.

Dans le cadre de Canbiocon 1988, le stand du Ministère a accueilli les institutions québécoises actives en biotechnologie (universités McGill, de Montréal et de Sherbrooke, École polytechnique, IAF). Au cours d'un cocktail offert par le Ministère, le ministre Johnson a prononcé une conférence.

La Direction a également participé à Biotech 1988 à San Francisco, une manifestation qui regroupait des compagnies de l'Ontario, du Manitoba, des Maritimes et du Québec ainsi que des organismes publics et parapublics tels le CNRC, le MEIR, les gouvernements du Québec, de l'Ontario et de la Saskatchewan, l'université de Guelph et le CQVB. Le Ministère tenait aussi un stand lors du 4e congrès de biologie cellulaire.

En 1988-1989, la DIBP a amorcé la préparation de fiches techniques sur les programmes, les entreprises, les intervenants et la fiscalité dans le secteur bio-industriel, lesquelles seront distribuées lors des congrès et autres événements promotionnels prévus pour 1989-1990.

Enfin, la Direction a élaboré deux scénarios de documents audiovisuels sur l'industrie pharmaceutique et la biotechnologie.

3.1.5 La Direction des industries pétrochimiques (DIPÉ)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
15	13	—	17	45

À la Direction des industries pétrochimiques, l'année 1988-1989 a été marquée par la réalisation et l'analyse d'une étude majeure sur l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'ensemble de l'industrie chimique québécoise au cours des années 1990, commandée à la firme Chem Systems. À la suite de cette étude, les orientations de développement privilégiées, non seulement par la DIPÉ mais par l'ensemble de la Direction générale, sont susceptibles d'être profondément modifiées, les principaux changements touchant les spécialités chimiques et les produits à plus haute valeur ajoutée, auxquels sera accordé un intérêt accru, et le rapprochement avec les clientèles afin de concilier le développement et les besoins des entreprises non chimiques.

De même, la Direction a poursuivi sa réflexion sur une stratégie globale de développement du secteur des produits aromatiques.

Une autre étude sur la problématique de l'approvisionnement en propylène est en préparation et sera produite au cours du prochain exercice.

Au chapitre du recyclage, plusieurs projets ont fait l'objet d'analyses, particulièrement dans les secteurs des pneus usagés et des huiles usées.

Une première mondiale, le Ministère a annoncé la mise sur pied, en mars 1989, d'un projet d'implantation d'une usine de fabrication d'une nouvelle résine, évalué à 35 millions de dollars. Ce projet fait suite à la construction, en cours d'année, d'une nouvelle usine de composition de propylène, au coût de 20 millions de dollars. De même, dans le secteur de la fabrication de l'éthylène et du polyéthylène, des projets totalisant 155 millions de dollars ont été élaborés.

Le secteur des aromatiques connaît aujourd'hui une grande effervescence. Ainsi, l'implantation de l'usine de paraxylène, un projet de 116 millions de dollars, est presque complétée et la formation d'un consortium pour la concrétisation d'un investissement de 150 millions de dollars en cumène-phénol est envisagée.

De plus, un projet de modernisation d'une usine de fabrication d'éthylène glycol et de polyols, au coût de 30 millions de dollars, est présentement en cours.

Le projet d'une usine de chlorure de vinyle, évalué à 200 millions de dollars, dans lequel la Direction a joué un rôle majeur a vu sa perspective de réalisation reportée de quelques années.

Par contre, la DIPÉ appuie les efforts d'un promoteur québécois, en vue de la mise en place d'un consortium international pour l'implantation d'une usine de fabrication de résine PET, évaluée à 80 millions de dollars.

Dans le secteur du pneu, la Direction analyse présentement un projet d'expansion de 115 millions de dollars.

De même, elle assure le suivi du dossier Soligaz, parrainé par le MER.

Parmi les projets d'investissement analysés, mis en chantier et/ou réalisés en 1988, retenons la fabrication de résines phénoliques (2,5 millions de dollars), l'implantation d'une usine de résines polyacrylamides (3,5 millions de dollars), la production d'ABS (4 millions de dollars), l'expansion du secteur du polystyrène (9,2 millions de dollars) et la fabrication de polymères microcristallins (7 millions de dollars).

Dans le secteur des produits chimiques organiques, trois projets de formaldéhyde ont été complétés en début d'année, de capacités respectives de 40 kt, 35 kt et 35 kt. Enfin, l'industrie des savons et produits de nettoyage a vu l'implantation d'une nouvelle usine de 6 millions de dollars à Saint-Janvier et l'expansion de l'usine de Louiseville, un projet de 2 millions de dollars.

3.2 La Direction générale des biens d'équipement (DGBÉ)

3.2.1 La Direction des équipements de transport (DÉT)

Le secteur des équipements de transport représente environ 8,5 % de la valeur de la production totale des industries manufacturières du Québec et 20,0 % de la production de biens durables. Ses employés salariés représentent, pour leur part, environ 7,0 % de l'effectif des employés salariés dans les industries manufacturières québécoises.

Le secteur réalise plus de 80 % de ses expéditions à l'extérieur du Québec et plus des deux tiers à l'extérieur du Canada. Il dépense plus du tiers de tous les fonds consacrés aux activités de recherche et de développement dans l'industrie manufacturière au Québec et il emploie environ 28 % de tous les effectifs affectés à ces tâches.

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction des équipements de transport a consacré plus de 20 % de ses ressources sectorielles aux seules activités d'avis et de conseils.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
44	41	16	6	107

En 1987, le secteur de l'industrie aérospatiale québécoise employait 24 500 personnes ou 42 % des effectifs canadiens. Ses ventes s'élevaient à 2,6 milliards de dollars (46 % des ventes canadiennes) dont 714 millions étaient consacrés au matériel de défense. Ses exportations représentaient 77 % de ses ventes et ses dépenses de recherche et développement se chiffraient à 350 millions de dollars (67 % des dépenses canadiennes à ce titre).

En 1988-1989, dans ce même secteur, certains projets d'investissements majeurs ont retenu l'attention de la Direction. Parmi les projets d'investissements, signalons l'agrandissement de l'usine de la General Electric à Bromont (40 millions de dollars), la participation de Canadair aux programmes d'avions Airbus 330 et 340, annoncée le 23 septembre 1988, ainsi que le projet d'expansion et de modernisation de Pratt & Whitney.

La Direction a également continué à suivre l'évolution du projet Bell Helicopter, tant sous ses aspects administratifs (vérification des dépenses, progression des travaux, etc.) que sous celui des retombées économiques. Elle a apporté une attention particulière aux dossiers d'acquisition d'hélicoptères par la Garde côtière et la Marine canadienne (nouvel aéronef embarqué), à l'affrètement d'hélicoptères par Hydro-Québec, à l'octroi de permis d'exportation par le MAI et à la vente de certains équipements, dont ceux vendus à AWSM Entreprises ltée, qui est ainsi devenue un important fournisseur de Bell.

Au chapitre de la prospection d'investissements, la Direction a participé à trois missions en Europe, dont une à l'occasion du Salon aéronautique de Farnborough, une autre en Belgique à l'occasion d'un séminaire sur l'industrie de la défense et la troisième à Toulouse dans le cadre d'une mission ministérielle. Elle a par ailleurs accueilli les représentants de 14 entreprises qui envisageaient une implantation au Québec. Elle a poursuivi sa recherche active de partenaires québécois prêts à s'associer à des firmes étrangères. Elle s'est également appliquée à créer un climat propice à des investissements au Québec, en suscitant la publication de reportages sur l'industrie québécoise, dans les revues spécialisées telles que *Air et Cosmos* et *Aviation Magazine*.

Par ailleurs, la Direction s'est attaquée à la maximisation des retombées économiques des programmes d'achats civils et de défense. Ainsi, elle a continué à s'intéresser de près aux développements relatifs aux grands programmes d'achats, tant canadiens qu'américains, afin d'optimiser leurs retombées économiques au Québec. Parmi les principaux programmes ayant fait l'objet d'interventions soutenues da la part de la Direction, on compte le projet d'acquisition de sous-marins nucléaires, au sujet duquel s'est tenu un colloque à Montréal avec le consortium Trafalgar, ainsi que les programmes d'acquisition d'hélicoptères par les Forces armées canadiennes (CFLH) et d'achat, par la Garde côtière, d'un nouvel aéronef embarqué (EH 101) et d'hélicoptères. Tous ces projets ont été traités en tenant compte de leurs implications pour Bell Helicopter, le seul manufacturier d'hélicoptères au Québec.

Les autres activités de la Direction dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense ont consisté en la publication et la diffusion de la version française du répertoire aérospatial, réalisé conjointement avec le MICT. La Direction a également publié trois numéros du bulletin d'information *L'Aérospatiale*, qui a été distribué aux chefs d'entreprises québécoises et à la clientèle cible à l'étranger. Enfin, elle a contribué à la préparation du dossier de création d'un centre québécois de recherche aérospatiale, dans le cadre du programme des centres d'excellence du gouvernement fédéral.

Dans le secteur du matériel de transport urbain et ferroviaire, les ventes de l'industrie québécoise s'élevaient, en 1987, à 1,2 milliard de dollars, dont 253 millions étaient consacrés à l'exportation. Cet important secteur de l'industrie québécoise employait quelque 10 000 personnes.

En 1988-1989, dans ce même secteur, les principales activités de la Direction ont été la production du répertoire des fournisseurs et sa diffusion auprès des acheteurs nord-américains de matériel de transport urbain et ferroviaire, de même que le suivi du dossier de la vente de la division ferroviaire, de Bombardier à General Electric et de celui de deux grands projets de recherche et développement dans le domaine du transport urbain, en vue d'en optimiser les retombées économiques au Québec.

3.2.2 Groupe automobiles et pièces

Pour ce qui est de l'industrie de l'assemblage de véhicules (automobiles et camions) et de la fabrication de pièces et accessoires, elle employait, en 1988, quelque 15 000 personnes. Plus d'un milliard de dollars de nouveaux investissements ont été annoncés dans ce secteur depuis 1985.

Ce secteur étant florissant, la Direction des équipements de transport a continué d'assurer le suivi du projet Hyundai sous tous ses aspects dont : la poursuite des négociations sur la lettre d'offre ainsi que

la résolution de différents problèmes reliés à la mise en oeuvre du projet, notamment la mise en place, par la ville de Bromont, des infrastructures requises et les questions d'électricité et d'aide à la formation de la main-d'oeuvre. Elle a également cherché à optimiser les retombées économiques de ce projet au Québec. Elle a, d'autre part, assuré le suivi du dossier de la modernisation, au coût de 450 millions de dollars, de l'usine de la General Motors à Boisbriand.

Toujours au même chapitre, la Direction a été très active dans la promotion et la prospection d'investissements dans le secteur des pièces automobiles. En 1988-1989, elle a annoncé la réalisation de trois importants projets d'investissements, pour lesquels des efforts de promotion intensifs et soutenus ont été investis. Ces projets sont les suivants: Montupet (112 millions de dollars et 700 emplois) dans le domaine des culasses et des collecteurs d'admission en aluminium, Hayes-Dana (17 millions de dollars et 100 emplois) dans celui des pièces d'arbre de transmission et Reynolds (57 millions de dollars et 350 emplois) dans celui des roues d'aluminium. D'autres dossiers d'investissements sont en cours et pourraient déboucher sur des projets l'année prochaine. La Direction s'est également adonnée à des activités de prospection d'investissements auprès des sièges sociaux de multinationales américaines de l'automobile, à l'occasion du congrès annuel de la Society of Automotive Engineers (SAE), à Détroit, ainsi que dans le cadre d'une mission en Italie, en Suisse et en Allemagne. Elle a de plus contribué à la réalisation d'une vidéo de promotion sur les attributs du Québec dans le secteur de l'automobile et des pièces.

La Direction a également participé à l'organisation de deux réunions de la Table sectorielle sur l'automobile, qui regroupe des représentants patronaux et syndicaux partageant un même objectif : le développement de l'industrie. Les participants ont notamment eu l'occasion de discuter, avec le ministre responsable, de la politique fédérale de développement de l'industrie automobile.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi ses relations avec la Pacific Automotive Co-operation (PAC), qui regroupe les constructeurs d'automobiles japonais. Elle a incité cette dernière ainsi que Hyundai à participer au Salon des achats 1988; à cette occasion, elle a lancé une invitation spéciale aux fabricants québécois de pièces, afin qu'ils viennent les y rencontrer. En juin 1988, elle a également organisé un séminaire d'achat d'outillages et autres équipements en collaboration avec Ford. D'autre part, elle a participé au deuxième forum annuel de l'International Motor Vehicle Program du Massachusetts Institute of Technology, en Italie, et à d'autres activités analogues. Enfin, conjointement avec le ministère des Approvisionnements et Services, elle a revu la politique gouvernementale d'achat de véhicules.

Dans un autre ordre d'idées, la Direction a participé aux travaux visant à définir les orientations gouvernementales pour faciliter l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique créé par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Dans le secteur des composites, la Direction, après avoir aidé le cégep de Saint-Jérome à organiser un premier colloque sur ces derniers, a continué de favoriser le développement de la base technologique des entreprises québécoises dans ce domaine, en les mettant en rapport avec des sociétés américaines à la fine pointe de cette technologie et en développant les relations avec les grands utilisateurs québécois de matériaux composites.

Par ailleurs, afin de promouvoir la gestion de la qualité au sein des entreprises québécoises, la Direction a participé aux travaux du Groupe de concertation ministériel et a confié à l'École des hautes études commerciales un mandat d'étude pour évaluer les coûts qu'entraînaient les manques au point de vue qualité dans un échantillon d'entreprises aérospatiales.

Enfin, en 1988-1989, la Direction, toujours à l'écoute du milieu industriel, a continué à entretenir des relations suivies avec les associations sectorielles. Elle a également réalisé des activités conjointes telles la promotion des fournisseurs québécois, à l'occasion du congrès de l'American Public Transit Association à Montréal, et l'invitation lancée aux fabricants québécois de joindre les rangs de l'Association canadienne des fabricants de pièces d'automobiles, à l'occasion d'une réunion de son conseil d'administration, à Montréal.

3.2.3 La Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (DMUE)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
144	103	168	65	480

La Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage a consenti de nombreux efforts à la promotion de l'automatisation industrielle, un concept préconisé par le MICT. Différentes activités de promotion et de coopération ont été mises en place, afin de sensibiliser et d'informer les dirigeants d'entreprises. À ce sujet, un nouveau document intitulé *Répertoire de sources d'information sur l'automatisation industrielle* a été publié et un séminaire sur l'automatisation dans l'industrie du travail des métaux est disponible. La collaboration entre le MICT, le CQIP et l'Association CAO/FAO (conception assistée par ordinateur/

fabrication assistée par ordinateur) a donné naissance au Mois de l'automatisation industrielle, durant lequel s'est tenu, au Palais des congrès de Montréal, le Colloque Technidustrie qui, présenté conjointement avec le Salon de la fabrication automatique, a réuni 400 personnes. Lors de cette manifestation, une cinquantaine de conférenciers sont venus témoigner de leurs connaissances et expériences en matière d'automatisation dans les secteurs du plastique, du vêtement, du meuble et bois ouvré, de l'électricité et électronique, du transport et des produits métalliques. Dans le même contexte et de concert avec les bureaux régionaux du MICT, la Direction a participé à plusieurs activités dans les régions de Rimouski-Bas-Saint-Laurent, Mauricie-Bois-Francs, Estrie-Saint-Hyacinthe, Montréal, Outaouais et Témiscamingue.

Toujours au même chapitre, la DMUE a coordonné le démarrage d'une étude sur le degré de pénétration des automatismes dans l'industrie québécoise; cette activité a vu le jour grâce à la concertation et au financement de l'Association CAO/FAO, du CQIP et de ses sept laboratoires, du CRIQ et du MICT.

En ce qui concerne la machinerie pour l'exploitation agricole, les démarches de la Direction ont permis de découvrir, entre autres, qu'une firme japonaise étudie la possibilité d'établir une usine d'assemblage de tracteurs en Amérique du Nord. Un premier contact a été noué avec cette entreprise ainsi qu'avec les entreprises, situées en Angleterre, en Italie et au Japon, fabriquant des tracteurs de puissance inférieure à 40 HP. Le marché annuel de cette catégorie de tracteurs est d'environ 5 000 unités au Canada et de 60 000 aux États-Unis. Dans le cadre de ce projet, la Direction a bénéficié de la collaboration de la Direction générale de la promotion des investissements ainsi que de la contribution des délégations du Québec à Toronto, Chicago, Atlanta, Tokyo, Londres et Milan. Par ailleurs, elle a contribué financièrement à l'organisation du concours «Médaille d'or de l'Association des fabricants de matériel agricole du Québec», dont le lauréat a été couronné à l'ouverture du Salon international de la machine agricole à Montréal. L'entreprise WIC inc. de Wicham s'est vu décerner une bourse de trois mille dollars pour la mise au point d'un équipement informatisé de préparation des rations pour le bétail.

En 1988-1989, la DMUE a continué à tenir éveillé l'intérêt des entreprises québécoises pour les projets «Offshore» au Canada. Les entreprises intéressées, qui ont participé à la mission industrielle organisée par la Direction, en Norvège, en collaboration avec Mobil Oil, sont maintenant retenues comme soumissionnaires (liste courte) pour le projet Hibernia à Terre-Neuve. Il s'agit du groupe MIL, de Dominion Bridge, d'AMCA, de Janin Construction, de SNC, de Lavalin et de Monenco. Dans le même contexte, diverses activités ont été réalisées, conjointement avec le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie du Canada. Un répertoire de plus de 150 entreprises québécoises fabriquant des équipements utilisés dans le secteur «Offshore» a été publié et un séminaire d'information, toujours en collaboration avec Mobil Oil, a été organisé, à Québec et à Montréal, afin de permettre aux PME de se familiariser avec les procédures d'achat de cette compagnie, dans le cadre du projet Hibernia.

Quant au Programme d'assainissement des eaux, il a suscité des investissements de plus de 350 millions de dollars au cours de l'exercice 1988-1989. Les principaux projets ayant vu le jour sont ceux des usines d'épuration des villes de Longueuil, Québec et Sherbrooke. Depuis que la Direction prend une part plus active dans les procédures de conception et de demandes de soumission, les entreprises et manufacturiers québécois ont répondu à la majorité des appels d'offre touchant ces projets. Les résultats ont été probants, plusieurs entreprises ayant développé de nouveaux produits pour la protection de l'environnement. De nombreux accords de fabrication sous licence ont également été signés entre des industriels québécois et étrangers, dans le cadre de missions réalisées en cours d'année ou à la suite de missions antérieures. Le rôle-conseil de la Direction auprès des entreprises a nécessité une centaine d'interventions, que ce soit dans le domaine de l'investissement dans la recherche et développement, de la fabrication ou du développement des marchés. Enfin, la DMUE a formé, en collaboration avec le CRIQ, un groupe de travail qui a comme mandat de préparer une proposition pour la création d'un centre de démonstration en assainissement des eaux, projet qui s'inscrit dans les retombées du Sommet technologique.

Dans le secteur des compresseurs, pompes et vannes, l'organisation de missions technologiques à l'étranger et le support apporté, par la suite, aux industriels québécois ont mené à plusieurs accords de fabrication au cours de l'année. Les principaux équipements maintenant fabriqués au Québec sont : les pompes à vis géante, les ventilateurs industriels géants, les surpresseurs centrifuges en fonte, les filtres à haute pression, les pompes submersibles, les pompes de procédés, etc. La fabrication d'autres équipements est également projetée : celle d'actuateurs de vannes (électriques et manuels), de boîtes d'engrenage, de pompes à piston, de vannes papillon et de vannes de surpression. Dans la plupart des cas, ces produits servent aux usines d'épuration des eaux.

En ce qui a trait aux équipements pour les pâtes et papiers, un exposé a été soumis aux dirigeants de Canron inc. (Toronto), portant sur les possibilités de développement dans ce domaine. Une possibilité d'implantation en association avec une firme étran-

gère a été avancée. De même, au cours de l'année, la DMUE a aussi préparé une stratégie sectorielle de développement et de prospection d'investissements.

Dans le secteur de la machinerie pour l'industrie navale, la Direction a agi comme conseillère dans le dossier de rationalisation subséquente à l'achat de Davie, Vickers et Systems Engineering par Marine Industrie ltée, en vue d'élaborer les revendications que le Québec devait effectuer auprès des ministères fédéraux concernés, afin d'obtenir des commandes de construction navale pour MIL Davie et d'exiger que la rationalisation des chantiers maritimes québécois se fasse également dans les autres provinces.

En matière de maximisation des retombées économiques et industrielles, les principaux projets sur lesquels la Direction de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage a concentré ses efforts sont celui des chambres de peinture de l'usine d'assemblage automobile de Hyundai, à Bromont, et celui de la General Motors à Sainte-Thérèse. Ces projets sont pratiquement terminés et on peut affirmer que le contenu québécois concernant les seuls équipements a été supérieur à 60 %. Les autres projets pour lesquels des efforts ont été investis afin d'en maximiser les retombées sont celui de l'usine d'épuration des eaux de la Communauté urbaine de Québec, le projet Canox à Magog (liquéfaction d'hydrogène), le projet Glaverbec à Saint-Augustin et celui d'Ultramar à Saint-Romuald.

Par ailleurs, la Direction a organisé et coordonné la participation de la Direction générale des biens d'équipement au Salon des achats 1988, en mettant l'accent sur des offres de fabrication concrètes, provenant d'entreprises québécoises qui devaient s'approvisionner à l'extérieur du Québec.

De même, la DMUE a organisé et dirigé une mission lors de la Biennale de la machine-outil à Milan, où les délégués québécois ont rencontré une trentaine de compagnies européennes oeuvrant dans les secteurs de la machine-outil et de la robotique. Des négociations entre industriels québécois et européens de ce secteur ont été amorcées et se poursuivent. Par ailleurs, une entente de coparticipation en recherche et développement a été cosignée par une compagnie italienne et une société québécoise; cette entente vise la réalisation, au cours de la prochaine année, de certains projets dont le coût est estimé entre 1,5 et 2 millions de dollars.

Enfin, à la suite de plusieurs rencontres entre Servo Robot, IGM d'Autriche et le représentant sectoriel de la Direction, Instead Robotics Corporation a été créée. Cette entreprise détient une licence de distribution exclusive, au Canada et dans dix États du Nord-Est américain, des robots portiques de la compagnie IGM ainsi qu'une licence de fabrication des équipements périphériques s'y rattachant. Ces robots sont équipés d'appareils de vision hautement sophistiqués, une conception de Servo Robot et du CNRC. Ils servent à effectuer des mesures tridimensionnelles dans l'espace pour le soudage à l'arc.

3.2.4 La Direction des produits électriques et électroniques (DPÉÉ)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
92	27	37	36	192

Au cours de l'exercice 1988-1989, l'industrie québécoise des produits électriques et électroniques a évolué à un rythme soutenu et connu une croissance de ses livraisons de l'ordre de 15 %. Ce rythme de croissance est supérieur à celui de l'industrie canadienne correspondante (12 %) et à celui du secteur manufacturier québécois (7 %). Le sous-secteur des produits électroniques et celui des équipements électriques industriels sont empreints de dynamisme, stimulés par la forte croissance des investissements au niveau des entreprises. Quant au sous-secteur des produits électriques autres qu'industriels, il bénéficie d'un marché encore assez vigoureux dans le domaine de la construction résidentielle, au niveau du matériel électrique lié à la construction et à celui des biens de consommation. Le taux d'utilisation de la capacité de production canadienne se situe à près de 100 % et le ratio inventaires/livraisons est à son plus bas niveau depuis le milieu des années 1970. En 1988, après plusieurs années de quasi-stagnation, l'industrie québécoise a été amenée à augmenter de façon significative ses investissements, dont les plus importants ont eu lieu dans le sous-marché des produits électroniques, là où les perspectives de croissance sont les meilleures. À titre d'exemple, mentionnons IBM, qui a connu un apport en capital de 70 millions de dollars à Bromont; cet investissement majeur explique à lui seul la croissance des investissements. En deuxième lieu, soulignons les investissements de Matrox de l'ordre de 15 millions de dollars. Par ailleurs, les investissements dans le secteur des produits électriques sont nombreux mais de moindre importance. Ils tiennent compte à la fois des besoins en rationalisation et en modernisation de l'industrie, et de l'affaiblissement prévu du marché de la construction résidentielle.

Dans le secteur du matériel de génération, transport et distribution d'énergie électrique, la fusion des deux grandes multinationales, ASEA de Suède et Brown Boveri de Suisse, qui toutes deux possèdent des usines au Québec, a nécessité de multiples

interventions de la part de la Direction. Ces interventions visaient principalement la protection des emplois au Québec et leur éventuelle augmentation. À la suite de l'émission d'avis et de notes à la Direction et à Investissement Canada, en vue de la négociation de certains engagements, ABB s'est engagée à investir 7 millions de dollars au Québec pour l'implantation d'un centre de recherche et d'une usine de fabrication d'équipements de compensation.

Par ailleurs, la Direction a consenti de nombreux efforts pour l'obtention, par des firmes québécoises, de contrats de recherche et développement reliés à la défense. Des informations ont été transmises aux entreprises québécoises quant à la procédure à suivre pour se qualifier. De plus, de nombreux contacts ont été établis avec des intervenants fédéraux afin d'augmenter la recherche et développement dans le secteur de l'électronique de même que la part du budget attribuée au Québec par le ministère de la Défense nationale (en 1988, le Québec n'a reçu que 12,73 % du budget fédéral alors que l'Ontario en recevait 23,9 %).

En matière de haute technologie, la DPÉÉ a entrepris des démarches pour que se tienne, à Montréal plutôt qu'à Toronto ou Ottawa, le Salon canadien de la haute technologie. Dans cette optique, le Groupe Connelly Communications, promoteur de l'événement, a mis sur pied une nouvelle entité, CHT Montréal, chargée d'organiser l'exposition. Cette manifestation annuelle a lieu dans le cadre d'une semaine d'activités marquée par des colloques, séminaires et congrès d'associations tels le Conseil de l'industrie électronique du Québec et l'Association canadienne des technologies de pointe (CATA).

Dans le domaine de la micro-électronique, un secteur prioritaire d'intervention, la Direction a élaboré des stratégies de développement et de prospection d'investissements. Deux projets majeurs sont actuellement à l'étude. Le premier consiste en la modernisation et l'expansion de la seule fonderie de silicium au Québec. Le second, pour lequel la Direction a effectué plusieurs démarches auprès de deux entreprises, l'une canadienne, l'autre américaine, concerne l'implantation au Québec d'une usine de fabrication de microcircuits du type «Application Specific Integrater Circuits». Ce dernier projet, qui nécessite un transfert de technologie américaine très important vers le Québec, demandera des investissements de l'ordre de quelques centaines de millions de dollars et créera plus de 750 emplois directs.

De plus, la DPÉÉ a participé à différents congrès scientifiques et expositions industrielles dont : l'Armed Forces Communications and Electronics Association (AFCEA) sur les équipements militaires à Washington (juin 1988), le congrès de l'Institute of Electrical and Electronic Engineers (IEEE) sur le développement technologique et industriel de la téléproduction à Vancouver (mai 1988), Techno-Space, une rencontre mondiale des industries spatiales tenue à Bordeaux (décembre 1988), la convention National Emergency Number Association (NENA) à Jacksonville en Floride (juin 1988), le Canadian High Technology Show à Ottawa (avril 1988) et CLEO 88, un congrès sur le laser et l'électro-optique, tenu à Anaheim en Californie (avril 1988).

Enfin, la Direction a pris une part active aux travaux du Comité d'initiative technologique (CITEC) de la Ville de Montréal, lesquels ont mené à un plan d'action pour le développement de l'industrie de la micro-électronique au Québec.

3.3 La Direction générale des biens de consommation (DGBC)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
11	—	84	—	95

3.3.1 Le module Design

Afin de faciliter la réalisation de projets de design, la Direction générale des biens de consommation a contribué, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche et à l'innovation au Québec (PARIQ-Design), à l'analyse de 11 dossiers, dont 9 touchaient des entreprises de mode et 2, des entreprises de design industriel. Le comité ad hoc s'est réuni à 10 reprises. Sa tâche a aussi consisté en l'évaluation du programme, en vue de laquelle il a rencontré des designers de mode, des designers industriels et des représentants d'autres types d'entreprises. Dans cette optique, la Direction poursuit ses efforts d'analyse de dossiers d'entreprises susceptibles de bénéficier d'une aide gouvernementale.

Le programme Accès Design a aussi fait l'objet de plusieurs interventions de la Direction. Ainsi, dans le but d'intégrer le design à l'industrie, elle a analysé et traité 84 dossiers d'entreprises. Quatorze de ces entreprises ont fait appel au service-conseil d'identification de designers, ce qui a nécessité l'organisation de huit séances du jury. De même, afin d'assurer la pertinence des recommandations de ce dernier, la Direction a supervisé la circulation et la mise à jour des informations sur les 110 consultants attachés à Accès Design.

Par ailleurs, le guide de diagnostic destiné aux designers a été, en collaboration avec l'Association des designers industriels, modifié selon les expériences passées.

La promotion du programme Accès Design a nécessité quelques rencontres réunissant des représentants des universités de Montréal et du Québec à Chicoutimi, de la Direction régionale de Sherbrooke et de l'Association des professionnels de chauffage à combustion solide. Toutefois, la majeure partie des activités promotionnelles a surtout été constituée par de la publicité dans des médias, tels le *Journal des affaires*, *Le Devoir*, et la revue *PME*, ainsi que par la présence de la Direction au Salon de la PME.

Dans le secteur du design en général, des activités de promotion ont également eu lieu. Ainsi, des représentants du Québec ont participé à un stage de finissants en design, organisé par l'Université du Québec à Montréal et tenu en Scandinavie. De plus, la Direction a procédé à la sélection de produits et projets présentés lors de l'exposition «Design d'ici à demain», au Salon de la cuisine et de la salle de bain, ainsi qu'assuré la participation de l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ) au Salon de la PME. Enfin, elle a accordé son concours à l'élaboration du contenu de séminaires sur le design, destinés aux entrepreneurs.

Au chapitre des missions commerciales, la Direction a participé au colloque de l'International Designers Society of America (IDSA), à New York. Elle a profité de ce séjour pour visiter l'International Design Center of New York (IDCNY) et des bureaux de designers new-yorkais.

Dans un tout autre ordre d'idées, la Direction a entrepris la mise à jour du répertoire *Les designers industriels au Québec*, élargissant de ce fait la base de données qu'elle possédait sur les secteurs d'intervention du design. Enfin, elle a rencontré les principaux intervenants de ce secteur (associations, centres de design, organismes, universités, cégeps).

3.3.2 La Direction des industries de la mode et du textile (DIMT)

Les demandes d'information et d'avis selon la la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
63	21	45	2	131

Les principales réalisations en 1988-1989

Les industries de la mode

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction des industries de la mode et du textile a mis la touche finale au répertoire des designers de mode du Québec, entrepris à l'automne 1987. Ce document est destiné aux fabricants et détaillants du secteur. De même, à la suite de la popularité de l'étude *Technologie et automatisation dans le textile et l'habillement au Québec*, la Direction a procédé à la réimpression du document, publié à l'automne 1985.

Dans le cadre de l'Accord du GATT, de l'Accord multifibre, des ententes bilatérales et, principalement, de l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis, la Direction a effectué, en collaboration avec la Direction générale des relations économiques et de la conjoncture (DGREC), l'analyse et le suivi des politiques commerciales canadiennes.

De même, elle a participé à une série de rencontres sectorielles sur la mode, dont les comptes rendus ont été publiés, en décembre 1988, par le Secrétariat d'adaptation industrielle, sous le titre de : *Adaptation des entreprises et libre-échange – rapport des consultations*.

De plus, la DIMT a mis la dernière main à l'élaboration d'une stratégie quinquennale de redéploiement des industries du textile et de l'habillement, et a établi le plan financier des industries québécoises de la mode. Ce plan d'intervention a été présenté aux autorités ministérielles.

Par ailleurs, en juin 1988, la Direction a supervisé la fusion du nouveau Centre de développement des industries de la mode (CDIM) avec le Centre de promotion de la mode de Montréal (CPMM). L'aide technique et financière accordée par le Ministère au fonctionnement et aux activités promotionnelles du Centre a également été maintenue. Un membre de la Direction siège présentement au Comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisme.

Dans le cadre du programme instauré par le Ministère en octobre 1987, afin de faciliter l'émergence de talents créateurs en région, le prix d'excellence Mode Québec (bourse de 2 000 dollars) de même que deux mentions d'honneur (bourses de 500 dollars) ont été attribués dans quatre régions du Québec.

Les lauréats ont par la suite été invités à participer à une grande finale provinciale, le Festival international de la jeunesse de Montréal, au cours duquel le ministre a remis le grand prix d'excellence Mode Québec (bourse de 5 000 dollars). Depuis l'instauration de ce programme, 24 prix ont été remis et 12 des lauréats sont aujourd'hui solidement établis en affaires.

Institué en novembre 1988 afin de stimuler l'organisation de concours de design de mode en région, en vue de l'octroi du prix d'excellence Mode Québec, le programme de soutien à l'organisation d'un concours de création mode en région a touché trois régions distinctes au cours du dernier exercice, soit Chicoutimi, Québec et Montréal.

Au début de l'exercice 1988-1989, la Direction a intensifié ses efforts en vue de faire connaître le

PARIQ-Design Mode, ce qui a permis une augmentation d'environ 30 % du nombre de prêts enregistrés.

L'année 1988-1989 marquait également l'octroi de la dernière tranche de la subvention accordée par le Programme d'aide à la création d'associations sectorielles industrielles québécoises (PACASIQ) à l'Association des entrepreneurs en couture du Québec (AECQ), de sorte que cette association, en plein essor, est maintenant représentative de son milieu et financièrement autonome. Une conseillère du Ministère siège maintenant au Comité exécutif et au conseil d'administration de cet organisme.

Anciennement connu sous le vocable de «Montréal Prêt et Collections internationales», le Salon canadien international de la mode féminine de Montréal a été présenté à deux reprises (automne, printemps) en 1988-1989. Le Ministère y a apporté son concours en contribuant financièrement à la location de stand pour jeunes designers et accessoiristes, à la présentation de défilés de mode de griffe et marque québécoise, à l'affiche de panneaux sur les tendances de la mode ainsi qu'à l'organisation de conférences. La presse spécialisée a qualifié l'événement de réussi.

En vue de la tenue, au Japon, de la première édition de la World Fashion Fair, la Direction a formé un comité organisateur d'une mission commerciale et promotionnelle d'industriels québécois. À ce jour, sept fabricants et designers québécois des industries du textile, de l'habillement et de l'accessoire vestimentaire ont confirmé leur participation à cette manifestation.

Les industries du textile

En 1988-1989, la Direction a fourni une aide technique et assuré le suivi des activités du Centre de technologie textile. Cet organisme a comme mandat de former la main-d'oeuvre spécialisée et de voir au développement de l'industrie. Un représentant du Ministère siège au conseil d'administration du Centre.

La DIMT a également collaboré à la planification d'un salon des textiles, dont la tenue, à Montréal, a été reportée à l'automne 1990.

Par ailleurs, la Direction a complété le recensement des designers textiles et amorcé les démarches afin de regrouper ces intervenants en une association. Parallèlement, des négociations ont été entreprises avec l'Association des designers du Québec, afin d'étudier la possibilité de réunir les designers textiles sous l'égide de cette association, déjà opérationnelle.

Les industries du vêtement

En 1988-1989, les travaux de restructuration de la jeune Association des créateurs de mode du Québec (ACMQ) se sont poursuivis. Grâce à l'aide technique et financière du Ministère, l'Association a pu assurer la présentation semestrielle des collections de ses membres de même que la participation d'une vingtaine de designers québécois aux éditions automne 1989 et printemps 1990 du Salon canadien international de la mode féminine. Un conseiller de la Direction siège également au Comité exécutif et au conseil d'administration de l'Association.

En collaboration avec l'Association des créateurs de mode du Québec, le Ministère a participé à la production de 16 vidéoclips présentant les créations d'autant de couturiers québécois. Ces documents ont été ou seront présentés dans le cadre d'une émission régulière de télévision et, jusqu'ici, ces vidéoclips ont eu un impact important.

Par ailleurs, le Ministère a accordé une aide financière à l'AECQ, pour la réalisation du Salon québécois de la sous-traitance, satellite au Salon national de la technologie et du vêtement. Dix sous-traitants ont déjà confirmé leur participation à l'événement, qui aura lieu à la mi-mai 1989.

La collaboration du Ministère avec la Maison du lin de Montréal a également permis à quatre couturiers québécois de présenter leurs collections devant un jury national, à Montréal et à Paris, à l'automne 1988 et trois d'entre eux se sont vu décerner des prix. Ces quatre designers ont également représenté le Canada au Sixième Festival international du lin à Monte Carlo.

3.3.3 La Direction des produits de consommation (DPC)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
146	78	94	56	374

Le secteur de l'ameublement

En 1988-1989, la Direction des produits de consommation a préparé un bilan des activités du Centre québécois de productivité du meuble et du bois ouvré (Centre MBO), en vue de la rencontre avec le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, tenue en juillet 1988. La Direction a également procédé à l'évaluation du nouveau Centre et à ses propositions d'autofinancement. De même, elle a accordé son soutien à la réalisation du Troisième Chapiteau du meuble design québécois et du Deuxième Concours MBO–Design de l'habitat.

La DPC a d'autre part participé à la rencontre d'industriels du secteur du meuble résidentiel avec le Comité Pomerleau sur les mesures d'adaptation au libre-échange. Elle a aussi assuré la promotion des programmes Accès Design et PARIQ-Design. Des

représentants de la Direction se sont également rendus à une exposition milanaise, tenue en 1988.

Par ailleurs, la Direction a accordé son soutien et participé aux activités de l'Association des fabricants de meubles du Québec. Ainsi, elle a tenu un stand lors des salons du meuble de Montréal et de Toronto. Enfin, dans le cadre du Salon national de l'habitation, elle a apporté son concours au projet «Les grands décors à petit prix».

Dans le secteur du meuble de bureau, la DPC a organisé, en collaboration avec le Centre MBO, un colloque sur les lieux de travail de demain. Elle a également collaboré à des manifestations promotionnelles tels les chapiteaux du meuble de bureau et du mobilier urbain.

En outre, la Direction a mené une étude sur le meuble de contrat, en collaboration avec la Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP). Ce secteur a également fait l'objet d'un soutien de la Direction quant au positionnement des produits et à la pénétration des marchés.

Enfin, en collaboration avec les distributeurs et artisans, elle a assuré le développement de la sous-traitance dans le secteur de la production des articles d'art et d'artisanat.

Les communications graphiques et écrites

Toujours en collaboration avec la DGRP, la Direction a réalisé une étude sur l'édition électronique. De même, elle a effectué des recherches en vue de la rédaction d'une étude sur l'holographie. Des rencontres et analyses ont également eu lieu en vue du développement et de la mise sur pied d'entreprises québécoises dans ce secteur.

De plus, la Direction a participé à des expositions et à des missions mixtes, afin d'évaluer les nouveaux produits et technologies ainsi que les marchés potentiels.

Les sports et loisirs

Dans le domaine des articles et vêtements de sport, la Direction a collaboré au développement de produits reliés au hockey. Elle a également contribué à l'amélioration du design des vêtements de sport et à la productivité des manufacturiers de ce secteur.

De même, elle a organisé la première exposition internationale d'embarcations de plaisance, au Stade olympique de Montréal. Elle a aussi participé à l'amélioration du design des produits nautiques ainsi qu'à celle de l'exportation d'embarcations sur les marchés américain et européen.

Enfin, des représentants de la Direction ont participé à des missions mixtes, dans le but d'évaluer les nouveaux produits et technologies ainsi que les marchés potentiels.

La santé

Dans le secteur des fournitures et équipements médicaux et paramédicaux, la Direction a offert soutien et assistance à la Direction générale des biens de consommation, en vue de la tenue de colloques, séminaires, réunions sectorielles et autres manifestations. Elle a également participé à la réalisation d'une mission d'industriels québécois, dans le cadre de l'exposition Intermédica 88, à Paris. De même, des industriels intéressés par le marché nord-américain se sont rendus, sur l'invitation de la Direction, en Angleterre.

Le programme PAASIQ ayant fait l'objet d'une demande d'aide de l'Association des laboratoires indépendants de surfaces ophtalmiques (ALISO), une entreprise du secteur des articles ophtalmiques, la Direction a procédé à l'étude du dossier, pour finalement agréer la requête de l'organisme. Elle a également participé à un colloque sur l'optique au Québec.

Par ailleurs, dans le domaine des articles orthopédiques, des études et analyses des projets d'Orthofab et du Centre d'appareillage orthopédique de Montréal (CAOM) ont été effectuées. La Direction a en outre participé aux travaux des comités de l'Association québécoise des fabricants de l'industrie médicale (AQFIM) sur les aides technologiques.

En ce qui a trait aux fournitures et équipements dentaires, la DPC a collaboré aux travaux du comité de l'AQFIM sur le sujet. Des rencontres ont également eu lieu afin d'analyser ce secteur d'activité, en vue de l'élaboration d'une stratégie.

Enfin, des membres de la Direction ont participé à des expositions et à des missions mixtes visant l'évaluation de nouveaux produits et technologies et la découverte de marchés potentiels.

3.3.4 La Direction des produits du bâtiment (DPB)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
227	124	214	113	678

Au cours de l'exercice 1988-1989, dans le secteur du chauffage, de la ventilation, de la climatisation et des échangeurs de chaleur, la Direction des produits du bâtiment a assumé la présidence du Chapitre de la Ville de Québec, qui compte 160 membres. Elle a également représenté le Canada au sein du

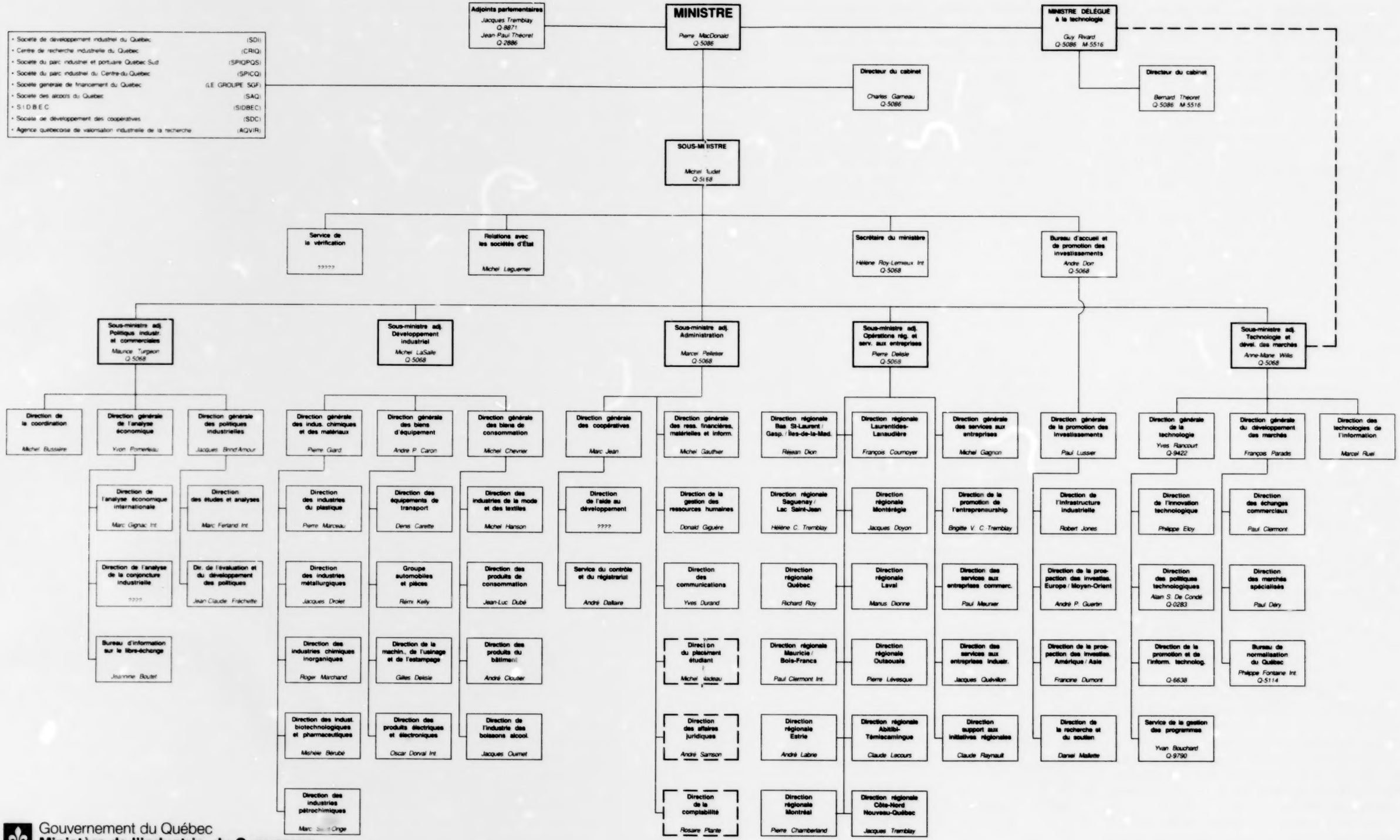

Gouvernement du Québec
Ministère de l'industrie, du Commerce et de la Technologie

Avril 1989

Governmental Affairs Committee. De même, des membres de la Direction ont visité la foire de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air conditioning Engineers (ASHRAE) à Chicago, afin de se rendre compte du développement de nouveaux produits, particulièrement en ce qui a trait aux thermopompes.

De plus, la Direction a assisté plusieurs fabricants de ce secteur dans leurs projets d'implantation d'un système de gestion de la qualité ainsi que d'automatisation (ventilation), de diversification (chauffage résidentiel) et de développement de nouveaux produits (solaires).

En ce qui a trait au secteur des armoires de cuisine, la DPB a participé à une mission en Italie, en vue de sensibiliser au design italien des fabricants québécois et des représentants de l'association sectorielle. La foire Eurocucina a également été visitée. Cette mission a fait l'objet d'un rapport illustré, dont 700 exemplaires ont été distribués à travers le Québec. Par ailleurs, la Direction a organisé, en collaboration avec l'association sectorielle, un concours de design à l'intention des industriels de ce secteur.

Dans le domaine des portes et fenêtres, la Direction a accordé son appui à un fabricant de portes de garage pour l'implantation d'un système intégral de gestion de la qualité.

En ce qui concerne la préfabrication résidentielle en bois, la Direction a procédé, cette année encore, à une enquête sur l'évolution du secteur. Les résultats de cette enquête sont les suivants : accroissement de 22 % des expéditions, qui ont atteint 220 millions de dollars malgré une diminution des mises en chantier; hausse des exportations, dans une proportion de 20 %.

La Direction a également accordé son appui à certains fabricants de l'association sectorielle, en vue de l'implantation de systèmes de dessin et de conception assistés par ordinateur (DAO-CAO).

De plus, elle a participé à la mise sur pied d'un groupe de réflexion sur les innovations technologiques en habitation, composé d'organismes fédéraux, provinciaux et universitaires.

Enfin, une aide a été accordée à un autre fabricant dans le but d'implanter une usine de composantes préfabriquées.

Dans le domaine des métaux et isolants, trois fabricants ont également bénéficié de l'assistance de la Direction, afin de mettre en exploitation des usines de fabrication d'isolants industriels, de profilés en cuivre et de clôtures métalliques industrielles.

En ce qui a trait aux produits de béton, l'aide de la Direction a été accordée aux associations sectorielles pour la réalisation des projets suivants :

- concours de design pour l'aménagement en pavés de béton;
- concours universitaire d'architecture pour l'utilisation d'éléments de maçonnerie en béton;
- publication d'un manuel sur le design intégrant des éléments de maçonnerie en béton pour les édifices de quatre à huit étages;
- informatisation du Centre de recherche sur les pavés et élaboration de cours et de conférences techniques;
- traduction d'un guide d'assurance-qualité pour l'industrie du tuyau de béton et production de documents écrits et audiovisuels sur une installation de qualité des conduites.

Par ailleurs, dans le secteur des appareils sanitaires et de la robinetterie, la Direction procède présentement à une analyse sur les coûts d'approvisionnement et de traitement des eaux, et sur l'état de la technologie pour le développement de tels produits.

De même, elle a fourni assistance à plusieurs entrepreneurs pour la réalisation de projets de fabrication d'appareils sanitaires en porcelaine, de bains tourbillons et thérapeutiques, de jets pour baignoires et de refroidisseurs d'eau.

Dans le domaine de la construction, la Direction a également participé à l'étude de faisabilité d'un centre national du bâtiment, un projet parrainé par la Chambre de commerce de Montréal et appuyé par huit autres organismes, lequel s'est avéré souhaitable.

De plus, la Direction s'est associée à l'équipe fondatrice de la première section canadienne du Cobaty International Canada, un club d'affaires réservé aux professionnels du bâtiment.

En outre, des membres de la Direction se sont rendus en Belgique, participer à la foire Batibow. Ils étaient accompagnés de cinq industriels québécois, qui ont pu identifier cinq occasions d'affaires intéressantes pour le Québec.

Enfin, la Direction a collaboré avec Exporencontre, Contech ltée et Expo-Tech DCC, des organismes qui tiennent les seules expositions du bâtiment au Québec réservées exclusivement aux professionnels de la construction.

3.3.5 La Direction de l'industrie des boissons alcooliques (DIBA)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
30	10	5 600	10	5 650

Le premier mandat de la Direction de l'industrie des boissons alcooliques est de favoriser le développement de l'industrie des boissons alcooliques dans son ensemble. Son deuxième mandat est de s'assurer que cette industrie se conforme aux dispositions de la Loi sur la Société des alcools du Québec et de sa réglementation ainsi qu'aux directives ministérielles qui en découlent. Ce deuxième mandat a fait l'objet de nombreux efforts en 1988-1989. Le tout correspond aux objectifs et orientations de la réforme de 1983 sur l'industrie des boissons alcooliques.

Afin d'être informé sur l'évolution et les tendances de ce secteur industriel, la DIBA analyse fréquemment la situation et les derniers développements de l'industrie des boissons alcooliques en matière commerciale, financière, économique, technique et réglementaire. Ainsi, les conseils que la Direction prodigue, notamment au Ministre, relativement à l'émission de permis industriels et artisanaux, à la libéralisation nationale et internationale des échanges et à l'orientation de ces secteurs industriels et artisanaux sont basés sur une information récente.

En ce qui a trait aux permis industriels, la Direction a reçu plusieurs demandes de renseignements qui provenaient surtout de brasseurs. Deux permis de brasseur ont été recommandés et le renouvellement des droits annuels sur ces permis a été effectué.

Le secteur de l'émission de permis de production artisanale a connu une progression phénoménale en 1988-1989. Sur un total de 24 demandes de permis, la Direction en a accepté 16 au cours de l'année 1988-1989. Elle a également procédé au renouvellement des droits annuels sur les permis. L'émission des permis est effectuée dans le cadre de la politique du Ministère, élaborée selon les recommandations du groupe de travail interministériel sur la production artisanale. Ce dossier a fait l'objet d'un suivi constant en 1988-1989.

En ce qui a trait aux secteurs de l'entreposage et de la distribution, la Direction a procédé au renouvellement des droits annuels de près de 200 permis d'entrepôt et à celui de 200 permis de distribution de bière ou de boissons gazeuses. Soulignons qu'aucune inspection n'a été effectuée chez les détenteurs de permis d'entrepôt, sauf chez les nouveaux requérants.

Par contre, la Direction a visité tous les détenteurs de permis artisanal et ce, à quelques reprises au cours de l'année, afin de connaître leurs besoins, de prélever occasionnellement leurs produits à des fins d'analyse, d'exercer un contrôle et un suivi de leurs activités et de planifier la nouvelle réglementation à élaborer en matière de production artisanale. La Direction de l'industrie des boissons alcooliques a également effectué, à la demande du Ministre (mandat du mois de juillet 1987), l'inspection des établissements de cinq détenteurs de permis de production artisanale de vin, exploitant leur établissement depuis plus de quatre ans. À la suite de ces inspections, les détenteurs devaient améliorer le suivi de leurs opérations.

En ce qui a trait à la production du rapport vinicole et des déclarations mensuelles de vente des artisans, la DIBA a exercé un suivi serré. Malgré quelques retards, les fabricants et les producteurs artisans respectent maintenant les délais prévus.

Au chapitre de la coordination des dossiers des marques exclusives, de l'étiquetage et de l'authenticité, la Direction a étudié et approuvé, pour l'année 1988-1989, une trentaine de marques exclusives, quelque 600 étiquettes et contre-étiquettes et plus de 5 000 attestations d'authenticité de vin et de spiritueux.

Dans le cadre des modifications législatives et réglementaires, la Direction a participé à l'élaboration des modifications de l'article 38.1 de la Loi sur la Société des alcools du Québec en ce qui touche plus particulièrement les clauses relatives à la révocation des permis. Elle a également participé à la présentation de projets visant à modifier les règlements actuels (droits acquis) et à réviser les normes sur les nouvelles boissons composées de différentes espèces de boissons alcooliques. Elle a, de plus, émis des réflexions sur la possibilité de réglementer la production vinicole (industrielle et artisanale) au Québec.

En 1988-1989, la Direction de l'industrie des boissons alcooliques a investi de nombreux efforts dans le dossier de la libéralisation des échanges commerciaux au niveau du General Agreement on Trade and Tariffs (GATT), des États-Unis et du commerce interprovincial. La DIBA a notamment rédigé une série de notes d'information à l'intention de la direction du Ministère et du Cabinet du ministre, en vue de sensibiliser tous les intervenants à la situation actuelle de l'industrie des boissons alcooliques, aux enjeux en cause et à l'orientation future de cette industrie. À cet effet, la Direction a également participé à plusieurs rencontres d'information stratégiques.

L'exportation vers les États-Unis est l'un des dossiers où les efforts de la Direction ont été le plus appréciés par les intervenants. À ce sujet, la Direction, en collaboration avec le MAI, a organisé une journée d'information sur l'exportation, pendant laquelle différents experts sont venus parler des modalités d'exportation et des exigences de la clientèle américaine. La DIBA a également, de même que le gouvernement fédéral et différents organismes gouvernementaux, participé à l'organisation d'une journée «Agro Export». Elle a, de plus, invité les fabricants de vin à participer aux expositions américaines ayant pour thème l'alimentation et les boissons alcooliques. Dans le même ordre d'idées, elle a organisé

une mission à Orlando en Floride, qui a eu lieu la deuxième semaine de mai 1989.

En ce qui a trait au regroupement des brasseries Molson et O'Keefe, la Direction de l'industrie des boissons alcooliques a participé à l'évaluation du dossier et soumis son avis aux autorités ministérielles, lequel portait notamment sur les conséquences de cette restructuration pour le Québec.

Au cours de cet exercice, la Direction s'est également penchée sur des dossiers à caractère administratif tels les différents essais d'informatisation, les diverses notes d'information sur les activités de la Direction (Cabinet du ministre et Comité sur le contrôle), le dossier d'embouteillage de la Société des alcools du Québec, la conciliation des stocks de contenants identifiés ou non identifiés des fabricants, la préparation et le suivi de ses prévisions budgétaires et de la planification annuelle de ses travaux, et la révision du projet de communiqué fédéral n° 47. Mentionnons enfin sa participation à certains salons ou expositions de Montréal, ayant pour thème l'alimentation.

Partie IV
La Direction des opérations régionales et services aux entreprises (DORSE)

La Direction des opérations régionales et services aux entreprises constitue une entité administrative comportant, au 31 mars 1989, un effectif de 238 personnes dont 164 réparties dans 12 directions régionales. Elle est chargée d'assurer les services de première ligne aux entreprises.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateurs	15
Professionnels	146
Employés de bureau	77
Total	**238**

4.1 Les directions régionales

Les directions régionales du Ministère ont pour mandat de :

- fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière, afin d'augmenter leur force et leur dynamisme;
- favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship;
- fournir aux directions centrales du Ministère les informations permettant d'améliorer la connaissance de la PME, l'identification de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale la concernant;
- assumer la représentation du Ministère aux différentes tables de concertation régionales sur les services à l'entreprise et le développement économique.

Les directions régionales, au nombre de 12, ont leurs bureaux dans les régions suivantes :

- Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Québec;
- Mauricie–Bois-Francs;
- Estrie;
- Montréal;
- Laurentides–Lanaudière;
- Montérégie;
- Laval;
- Outaouais;
- Abitibi–Témiscamingue;
- Côte-Nord–Nouveau-Québec.

Les adresses des directions régionales apparaissent en annexe.

Les services aux entreprises : rôle des directions régionales

Le rôle des conseillers en développement industriel en région est d'abord d'être à l'écoute des besoins de la clientèle PME et d'y répondre promptement. Il consiste d'abord à agir comme soutien à l'entreprise, soit directement, en établissant un diagnostic sur celle-ci ou en fournissant de l'information sur les différents programmes d'aide gouvernementaux, soit indirectement, en la mettant en contact avec les partenaires privés (institutions financières) ou publics (Société de développement industriel, Centre de recherche industrielle du Québec, directions sectorielles du MICT, commissariats industriels et autres ministères) avec lesquels ils collaborent étroitement. Les conseillers ont fait au-delà de 3 000 interventions auprès des entreprises, au cours du présent exercice.

À ce volet, le Ministère privilégie les PME à meilleur potentiel de croissance, soit celles qui sont les plus aptes à engendrer activité économique et emplois. Les services peuvent rejoindre les principaux besoins de l'entreprise, mais une attention particulière est accordée à la gestion globale, qui est déterminante pour la croissance et la capacité concurrentielle de l'entreprise.

Les principales réalisations en 1988-1989

Les efforts du personnel des directions régionales, en 1988-1989, ont été particulièrement canalisés vers des entreprises dynamiques de leur territoire, afin de les aider à améliorer leur gestion, et vers les femmes et les jeunes, dans le but de les sensibiliser au monde des affaires.

L'approche-entreprise

Au cours de la dernière année, le personnel des directions régionales a intensifié ses efforts en vue d'offrir aux dirigeants d'entreprise un service-conseil et des services techniques personnalisés. En collaboration avec les dirigeants, les conseillers en développement industriel du Ministère ont analysé leurs forces et leurs faiblesses et ont suggéré, le cas échéant, des moyens et des outils en vue d'améliorer leur gestion et de conquérir de nouveaux marchés. Ce rôle de soutien du personnel en région, qualifié d'approche-entreprise, permet de renforcer la structure économique du Québec.

Une attention particulière a également été portée à la formation des chefs d'entreprise. Conscientes que la gestion est la grande faiblesse des PME, les directions régionales, en collaboration avec la Direction des services aux entreprises industrielles et la Direction des services aux entreprises commerciales, ont offert cette année aux chefs d'entreprise quelque 315 séminaires, portant sur 28 thèmes différents ayant tous trait à cette activité. Près de 3 675 dirigeants de PME ont participé à ces séminaires.

La promotion de l'entrepreneurship

Parallèlement à leurs activités auprès des entreprises, les directions régionales se sont tout particulièrement attachées, en 1988-1989, à la promotion de l'entrepreneurship. Préoccupées par l'importance d'assurer une relève et désireuses de sensibiliser les jeunes et les femmes au monde des affaires, elles ont mené diverses actions, partout au Québec, afin de se rapprocher de ces clientèles cibles. Outre la promotion des programmes Nouveaux entrepreneurs et Jeunes promoteurs ainsi que du programme de Soutien aux initiatives-jeunesse, le personnel en région a appuyé les initiatives du milieu visant à créer un climat entrepreneurial.

Notons, entre autres, l'appui des directions régionales à l'organisation du concours Prix d'excellence Cascades de la Société des professeurs d'économique du Québec et à Jeunes entreprises du Québec, une association visant à permettre à des centaines de jeunes de vivre une expérience de dirigeant d'entreprise, au cours de leurs études.

En collaboration avec les partenaires économiques et les institutions d'enseignement, les directions régionales ont aussi élaboré le cours-concours «Devenez entrepreneur(e)». Le volet «cours» de ce projet, qui a attiré quelque 440 candidats, s'adresse à toute personne intéressée à créer son entreprise et vise la préparation des différentes étapes d'un plan d'affaires. Le volet «concours», pour sa part, encourage les participants à concrétiser leur projet et facilite l'intégration de ces derniers dans le milieu des affaires. Les concepteurs des trois meilleurs plans se voient attribuer des bourses d'excellence de 10 000 $, 6 000 $ et 4 000 $.

De plus, le Ministère a géré un programme d'aide aux étudiants entrepreneurs, «Devenez PDG». Ce programme, qui favorise la création d'emplois d'été et l'esprit d'entrepreneurship chez les jeunes, s'adresse aux étudiants des niveaux secondaire et collégial. Pendant sa deuxième année d'activité, 26 projets ont été soumis par 31 jeunes, dont l'âge moyen est de 18 ans. La popularité du programme ayant été jugée insuffisante, il a été retiré en octobre 1988.

Enfin, le personnel des directions régionales a sensibilisé les chefs de PME à l'importance de parrainer des jeunes qui veulent se lancer en affaires et a offert aux nouveaux entrepreneurs un certain encadrement par l'entremise d'ateliers et de séminaires axés sur le démarrage d'entreprises. Ces actions contribuent à créer au Québec un climat favorable à l'éclosion de la pensée entrepreneuriale.

La gestion de programmes

Au cours de 1988-1989, les directions régionales ont continué à gérer les programmes Nouveaux entrepreneurs, Jeunes promoteurs, PRO-PME ainsi que le programme de Soutien aux initiatives-jeunesse.

Le programme Nouveaux entrepreneurs est entré en vigueur le 1er février 1984, sous le nom de Bourses d'affaires aux jeunes entrepreneurs. En vertu de ce programme, les diplômés des universités ou du secteur professionnel des collèges peuvent bénéficier d'une garantie de prêt gouvernemental couvrant les deux tiers du montant emprunté, lequel peut atteindre 25 000 $. Ce prêt est offert par une institution financière et la garantie gouvernementale vaut pour cinq ans. De plus, le Ministère assume la totalité des frais pendant les deux années subséquentes. Enfin, le remboursement de capital n'est pas exigé la première année.

En 1988-1989, ce programme a permis à 147 candidates et candidats de créer 93 entreprises ou de s'associer à 41 PME existantes. Globalement, ces jeunes entreprises ont injecté 14,7 millions de dollars dans l'économie et créé 377 emplois.

Le programme PRO-PME, quant à lui, a pour but de favoriser le développement des PME du secteur manufacturier, en permettant à ces entreprises, en particulier celles offrant un bon potentiel de croissance, d'avoir accès à des mesures de soutien à la gestion et d'adaptation aux nouvelles techniques de gestion. Ce programme encourage tout particulièrement l'intégration de diplômés universitaires et collégiaux dans les PME.

Ce programme comporte trois volets :

- le renforcement de l'équipe de direction de la PME;
- le développement d'un plan d'entreprise;
- le renforcement de certaines fonctions stratégiques de l'entreprise et l'adaptation aux nouvelles techniques de gestion.

La contribution gouvernementale accordée aux PME désireuses de se prévaloir de l'un de ces trois volets représente, dans la majorité des cas, 50 % du salaire brut versé par l'entreprise au diplômé et 50 % des dépenses engagées pour l'embauche d'un consultant externe, jusqu'à concurrence des montants maximaux prévus. Depuis la mise en place de ce programme, 512 entreprises en ont bénéficié. Elles ont fait appel à 228 diplômés et à 296 consultants, ce qui a représenté, pour le Ministère, des engagements de l'ordre de 4,4 millions de dollars en 1988-1989.

Depuis l'automne 1987, le MICT assume la responsabilité du programme Jeunes promoteurs et du programme de Soutien aux initiatives-jeunesse, qui étaient gérés auparavant par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le programme Jeunes promoteurs s'adresse aux jeunes de 30 ans et moins et a pour but d'appuyer ceux et celles qui veulent se lancer en affaires en créant leur propre entreprise. Le Ministère leur accorde une subvention pouvant atteindre la somme de 8 500 $, répartie sur deux ans. En 1988-1989, 990 candidates et candidats ont bénéficié du programme, ce qui a porté le montant total des subventions à environ 6 152 000 $. Ce programme a suscité la création de 700 entreprises et de 1 791 emplois, et a permis une injection de 34,5 millions de dollars dans l'économie québécoise.

Enfin, dans le cadre du programme de Soutien aux initiatives-jeunesse, le Ministère subventionne des organismes dont le mandat consiste à conseiller et à appuyer les jeunes qui créent leur propre entreprise. La subvention accordée à chacun peut atteindre un maximum de 75 000 $. En 1988-1989, 66 organismes de soutien et 29 corporations de développement économique se sont vu verser des subventions totalisant 6 170 000 $.

4.2 La Direction générale des services aux entreprises (DGSE)

Cette direction générale, composée de quatre directions mentionnées plus loin, appuie les directions régionales dans leur offre de services aux entreprises du Québec. Sur demande des directions régionales, elle offre aux PME industrielles et commerciales des services-conseils et de l'aide technique, notamment au niveau de la formation. De même, elle administre diverses lois et assure la coordination de programmes offerts par les directions régionales du Ministère. La cueillette et la diffusion de l'information à ses partenaires font également partie de ses fonctions. Bref, la Direction générale des services aux entreprises contribue de diverses façons aux efforts de développement économique déployés par ses partenaires internes et externes.

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours du dernier exercice, la DGSE s'est consacrée à la consolidation de l'approche du Ministère en matière d'aide aux entreprises, principalement par le biais de ses directions régionales, en axant surtout ses interventions sur les PME dynamiques et à bon potentiel de croissance, et sur des entreprises en phase de démarrage.

Outre ses activités régulières de support aux entreprises, en étroite collaboration avec les directions régionales, la Direction a poursuivi ses réflexions sur l'incubation industrielle, les relations industries-universités, l'entrepreneurship, l'importance que prennent les produits québécois dans l'activité commerciale, le maillage d'entreprises et, enfin, sur de nombreux projets spécifiques de développement économique pour lesquels son expertise a été sollicitée. À titre d'exemple, elle a émis des avis sur des dossiers relatifs au développement d'incubateurs industriels, sur le Plan d'action en matière de développement régional ainsi que sur plusieurs projets issus des conférences socio-économiques régionales.

De même, au niveau des mesures qui relèvent de la responsabilité des opérations régionales et services aux entreprises, la Direction a assumé un rôle de coordination en ce qui a trait à PRO-PME, au Programme d'aide aux commissariats industriels ainsi qu'aux programmes Nouveaux entrepreneurs et Jeunes promoteurs.

De plus, la Direction a représenté le Ministère au sein de divers comités dont le Comité interministériel sur le Programme de développement des collectivités, l'Institut de recherche politique et le Comité interministériel sur les conférences socio-économiques régionales. L'exercice 1988-1989 a été particulièrement fertile en ce qui a trait au dossier des conférences socio-économiqes. Ainsi, la Direction a assumé un rôle de coordination pour quelque 35 projets s'adressant au Ministère par le biais des conférences de la Gaspésie, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et des biennales de l'Outaouais et des Laurentides. La Direction a également apporté une contribution soutenue aux travaux relatifs à la stratégie industrielle du Ministère, notamment aux volets entrepreneurship et efficacité industrielle.

La DGSE a aussi poursuivi sa collaboration avec les associations d'affaires et les institutions d'enseignement supérieur, dans le but de s'ajuster aux réalités nouvelles des PME et d'adapter en conséquence son offre de services.

Enfin, dans le cadre de la réorganisation administrative du Ministère, la DGSE s'est vu confier la responsabilité de la nouvelle Direction de la promotion de l'entrepreneurship, laquelle intègre en une seule les directions de la promotion des jeunes entrepreneurs et des femmes entrepreneures. Il en va de même de la nouvelle Direction du support aux initiatives régionales. De plus, à la suite de la réorganisation administrative, la Direction de l'aide à l'implantation industrielle relève dorénavant de la Direction générale de la promotion des investissements.

4.2.1 La Direction de la promotion de l'entrepreneurship (DPE)

Le mandat de cette direction porte principalement sur la mise en place, le développement et l'administration, au bénéfice des jeunes et de certaines autres personnes admissibles, de diverses formes d'aide technique et financière, en vue de leur permettre de créer leur propre entreprise ou de devenir partenaires dans une entreprise existante et d'aider l'ensemble des entrepreneurs à maintenir et hausser leurs activités. Son mandat porte également sur la réalisation de diverses activités de promotion et d'information, dont le but principal est de soutenir la création de réseaux d'échanges et d'entraide pour les entrepreneurs, d'y favoriser l'adhésion des clientèles visées ainsi que de communiquer les résultats de recherches et d'études portant sur les divers volets de l'entrepreneurship. Sur le plan ministériel, cette direction assume la coordination de l'administration de quatre programmes, dont la gestion relève des directions régionales du Ministère, à savoir : le programme de Soutien aux initiatives-jeunesse, le programme Jeunes promoteurs, le programme Nouveaux entrepreneurs et le programme Aide aux étudiants entrepreneurs. En dernier lieu, cette direction voit à la planification, à l'organisation et à la tenue d'ateliers de formation sur le démarrage d'entreprises.

Les principales réalisations en 1988-1989

Dans le domaine de l'aide financière et des techniques destinées aux clientèles des jeunes et de certaines autres personnes admissibles, cette direction a conduit divers travaux d'analyses et d'études visant principalement à définir puis à formuler aux autorités du Ministère des propositions de consolidation et de rationalisation de ses programmes.

Au chapitre des activités de promotion et d'information, il importe de souligner la diffusion de deux études portant respectivement sur les jeunes entreprises et sur le cheminement socio-économique des femmes d'affaires. Notons également la commandite d'une étude sur les jeunes entrepreneurs, dont les résultats seront connus en septembre 1989.

Toujours à ce titre, la Direction de la promotion de l'entrepreneurship a participé à la publication du portrait des femmes d'affaires par le magazine *Affaires +*. Elle a également participé à diverses manifestations, salons, colloques et conférences, a collaboré à la production de la série télévisée «Posséder mon entreprise» et du vidéo «Manon part en affaires» ainsi qu'apporté son soutien à différents concours, en incitant les jeunes et les autres personnes admissibles à s'y présenter et, au besoin, en les conseillant.

Au chapitre des activités de formation, il convient de signaler la tenue de plusieurs ateliers de formation sur le démarrage d'entreprise, auxquels plus de 700 personnes ont participé au cours de l'exercice 1988-1989.

4.2.2 La Direction des services aux entreprises commerciales (DSEC)

Cette direction a pour mandat de favoriser l'accroissement de la rentabilité des entreprises commerciales québécoises et d'assurer leur contribution maximale au développement économique. Elle assure une meilleure connaissance du milieu commercial, offre aux commerçants des services-conseils en gestion et favorise leur regroupement. De plus, elle encourage les réseaux de distribution à acheter des biens de consommation fabriqués au Québec. Elle voit à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Les principales réalisations en 1988-1989

La Direction des services aux entreprises commerciales a reçu plus de 5 500 demandes d'information relativement aux activités commerciales, ce qui s'est traduit par des services-conseils en gestion auprès de 310 commerçants et par plus de 650 interventions d'assistance auprès de personnes intéressées par le franchisage ou désireuses d'acquérir ou de lancer un commerce.

Afin de mieux desservir sa clientèle sur tout le territoire du Québec, en particulier au niveau de l'information, la Direction des services aux entreprises commerciales et les directions régionales du Ministère ont entrepris une démarche visant une accessibilité accrue aux services.

Ainsi, les directions régionales, en plus de répondre aux demandes d'information de nature générale de la clientèle commerciale, jouent un rôle actif de liaison entre cette clientèle et les services de la DSEC. Par ailleurs, les directions régionales ont veillé à ce

que soient donnés 12 séminaires relatifs à la gestion commerciale. Près de 2 000 personnes de toutes les régions du Québec ont assisté à ces séminaires, répartis en 165 sessions.

Depuis l'adoption de la Loi sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (SIDAC), les interventions de la Direction visant son application ont permis la formation de plus de 53 associations. Par le biais d'études relatives à des aménagements spécifiques de centres-villes, la DSEC a appuyé techniquement la création de trois nouvelles SIDAC et le regroupement des centres-villes du Québec.

Pour assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité économique et favoriser les échanges, la Direction a participé à divers types de manifestations, salons ou colloques. Ces événements ont permis une accessibilité appréciable aux services. Par ailleurs, afin de favoriser une plus grande accessibilité des entreprises manufacturières québécoises aux grands réseaux de distribution, la Direction a consacré beaucoup d'énergie au projet d'élaboration d'un répertoire des entreprises de distribution au Québec. La publication de ce répertoire est prévue pour l'an prochain.

Dans le cadre de l'administration de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, la Direction a collaboré aux travaux du comité d'étude sur cette loi. Ainsi, elle a répondu à près de 6 000 demandes d'informations relativement à cette loi et a procédé à 1 524 inspections à la suite de plaintes. Les infractions à la loi ont donné lieu à 970 poursuites. Enfin, dans le cadre de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, la Direction a émis 402 nouveaux permis et 1 420 renouvellements.

4.2.3 La Direction des services aux entreprises industrielles (DSEI)

À titre de soutien aux directions régionales, la Direction des services aux entreprises industrielles a pour mandat de favoriser l'amélioration de la gestion dans les entreprises québécoises, notamment dans les PME manufacturières. Les conseillers, spécialisés dans les fonctions de l'entreprise (administration, finance, production, marketing, ressources humaines et informatique), fournissent, sur demande des directions régionales, des services de consultation aux entreprises.

La Direction est aussi responsable du développement et de la diffusion d'outils d'analyse et de gestion, tant pour son usage que pour celui des conseillers régionaux en développement industriel et des dirigeants d'entreprise. Elle est également chargée de tenir à jour et de communiquer l'information sur les principales fonctions de l'entreprise de même que de concevoir, offrir et organiser, en collaboration avec les directions régionales, des séminaires à l'intention des dirigeants de PME. Enfin, la DSEI assure la coordination du programme PRO-PME.

Les principales réalisations en 1988-1989

Le conseil-gestion constitue l'activité principale de la Direction. Au cours de l'exercice, des services spécialisés ont été fournis à 732 entreprises dont la taille moyenne se situe à 34 employés et dont le volume moyen des ventes est légèrement inférieur à 3 millions de dollars. Une évaluation de ces services auprès des entreprises clientes de la DSEI indique que la plupart des propriétaires-dirigeants qualifient ces services en conseil-gestion de très structurants pour leur entreprise et même de relativement plus structurants que bien des mesures d'assistance financière.

Par ailleurs, afin de contribuer au succès de l'approche adoptée par le MICT et de répondre aux besoins plus sélectifs des dirigeants des entreprises les plus dynamiques, la Direction met à leur disposition des séminaires portant sur une vingtaine de thèmes. Ces séminaires ont permis à la Direction de contribuer à la formation de plus de 1 500 industriels au cours de 1988-1989. Une évaluation d'impact de ces séminaires, réalisée par l'Université Laval, indique que plusieurs dirigeants de PME, à la suite de leur participation à l'un ou l'autre de ces séminaires, ont adapté avec succès de nouveaux outils de gestion à leur entreprise. Quant aux outils de diagnostic d'entreprise élaborés à la DSEI, tels les logiciels PROFIMIC et PROFOMIC, ils sont à la disposition des conseillers en développement économique.

Enfin, la Direction participe activement à des activités relatives à la gestion d'entreprise. Mentionnons notamment sa contribution aux travaux du Groupe de concertation sur la qualité.

4.2.4 La Direction du support aux initiatives régionales (DSIR)

Créée à l'automne 1988, dans le cadre de la réorganisation administrative du Ministère, cette direction a pour mandat principal, comme son nom l'indique, de fournir aux directions régionales des outils et une expertise sur les commissariats industriels, l'incubation industrielle, les programmes d'aide aux entreprises et d'autres dossiers de nature spécifique. La Direction s'occupe également de la gestion centrale du programme d'Aide aux commissariats industriels et voit à la production ainsi qu'à la diffusion d'informations à l'intention des divers agents industriels. Dans le cadre du programme d'Aide aux commissariats industriels, 87 corporations de développement économique ont bénéficié de subventions totalisant 4,1 millions de dollars en 1988-1989.

Partie V
La Direction générale des coopératives (DGC)

La Direction générale des coopératives a pour rôle d'aider au développement des coopératives au Québec. Ses objectifs sont de favoriser la croissance des entreprises existantes et l'émergence de nouvelles coopératives.

Parallèlement, elle fournit à la clientèle coopérative et au public en général les informations relatives à la législation, au fonctionnement et à l'organisation des coopératives.

Par ailleurs, dans chaque bureau régional du Ministère, un responsable des dossiers de coopératives agit comme répondant de la Direction générale des coopératives.

Enfin, comme administratrice de la Loi sur les coopératives, elle régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des coopératives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateurs	3
Professionnels	11
Employés de bureau	7
Total	**21**

5.1 L'aide au développement des coopératives

À ce chapitre, les efforts de la Direction générale des coopératives se manifestent principalement à travers la gestion de programmes et diverses activités de communication et d'information pour soutenir le développement coopératif.

La gestion des programmes

Le Programme d'aide aux coopératives de développement régional

Le Programme vise à soutenir financièrement les coopératives de développement régional. Ces organismes offrent une asssistance technique pour la mise sur pied, la consolidation et le suivi des entreprises coopératives, plus particulièrement dans le secteur des coopératives de travailleurs.

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Coopérative de développement régional Québec-03, la Coopérative de développement de l'Estrie, la Coopérative de développement régional de Montréal et le Conseil des coopératives de l'Outaouais ont reçu l'appui du Ministère.

Le budget alloué au Programme pour 1988-1989 a été de 898 200 $ répartis comme suit :

CDR (Subvention de base)	598 200 $
CDR (Subvention partagée)	300 000 $
Total	**898 200 $**

Depuis sa création, en 1985, le Programme a obtenu des résultats significatifs. Les interventions des CDR et des groupes-conseils ont suscité la naissance de 171 entreprises coopératives et créé ou maintenu 2 200 emplois, ce qui équivaut à 7 019 années-personnes de travail, une performance intéressante si l'on considère que le coût moyen de l'emploi créé est de 2 881 $.

Le Régime d'investissement coopératif (RIC)

Créé en 1985, le RIC, adapté aux besoins spécifiques des coopératives, vise l'amélioration de la capitalisation des entreprises par le biais d'un avantage fiscal.

Depuis l'entrée en vigueur du Régime, les membres et employés de coopératives ont investi la somme de 24 524 902 $ dans leur entreprise.

Pour l'année 1988, les contributions des participants s'élèvent à 6 892 586 $. Ainsi, 6 213 participants auront investi en moyenne 1 109 $ dans leur coopérative.

Par ailleurs, la Direction générale des coopératives a étudié, en 1988, 33 demandes en rapport avec le Régime, soit 15 demandes de renouvellement de certificat et 18 nouvelles demandes.

Les tableaux qui suivent présentent les participants et les investissements par catégorie de coopératives, pour l'année 1988.

Tableau I

Le programme d'aide aux CDR

	85-04-01 au 89-03-31	88-04-01 au 89-03-31
Coopératives créées	171	61
Emplois permanents créés	1 575	70
Emplois permanents maintenus	635	91
Total	**2 210**	**161**

Tableau II

Catégorie de coopérative	Nombre de coopératives	Nombre d'investisseurs[1]	Montant $
Producteurs	32	4 457	5 219 761
Travailleurs (coopératives forestières)	24	981	987 592
Travailleurs (autres)	43	775	685 233
Total	**99**	**6 213**	**6 892 586**

1 Un nombre de 5 682 membres et de 531 employés ont investi respectivement 5 972 098 $ et 920 488 $.

Tableau III

Le total des investissements par catégorie de coopérative pour les années 1985, 1986, 1987 et 1988

Année	Catégorie			Total
	Producteurs $	Travailleurs forestiers $	Travailleurs autres $	$
1985	3 945 051	932 271	410 997	5 288 319
1986	3 468 685	1 518 959	603 972	5 591 616
1987	4 513 444	1 609 626	629 311	6 752 381
1988	5 219 761	987 592	685 233	6 892 586
Total	**17 146 941**	**5 048 448**	**2 329 513**	**24 524 902**

Le Programme de perfectionnement pour les dirigeants de coopératives

Dans le cadre du Programme de perfectionnement pour les dirigeants de coopératives, 190 000 $ ont été alloués cette année pour la formation de plus de 1 500 dirigeants et futurs dirigeants de coopératives.

L'aide financière offerte prend la forme d'une subvention octroyée pour défrayer les coûts occasionnés par la tenue de séminaires sur des sujets ayant trait aux coopératives.

Le Programme finance des activités de formation traitant de gestion, d'administration et de coopération.

Les communications

La Direction générale des coopératives offre à la clientèle coopérative et au public en général des informations relatives à la législation, à l'organisation et au fonctionnement des coopératives. Elle fournit en outre une information spécialisée en guise de soutien technique, surtout en matières légale, fiscale et comptable.

Le développement informatique réalisé au cours des trois dernières années donne accès à une foule d'informations financières et administratives sur les entreprises coopératives du Québec. Il facilite la production d'études et d'analyses relatives aux performances de ces entreprises, présentes dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique.

Les réalisations en 1988-1989

En 1988-1989, la Direction générale des coopératives a réalisé, en collaboration avec la Direction des communications du Ministère, une vidéo intitulée «Les Coopératives... un sens des affaires». Elle fournit des renseignements sur la nature et le fonctionnement des coopératives ainsi que des informations sur le rôle des divers intervenants dans le développement de ces entreprises au Québec. Un document écrit l'accompagne, lequel complète l'information.

La Direction a également conçu un jeu-questionnaire informatisé invitant l'utilisateur à vérifier ses connaissances sur les coopératives. Il peut être utilisé à des fins promotionnelles et pédagogiques.

Durant cette même période, elle a en outre produit deux nouvelles publications; l'une, «Coopératives du Québec, données statistiques 1987» qui, à l'aide de diverses variables, témoigne de l'évolution des coopératives de 1985 à 1987, l'autre, «Profil des coopératives de travailleurs du secteur forestier en 1987-1988», qui analyse en profondeur l'activité des coopératives dans ce secteur économique.

Mentionnons également la collaboration de la Direction avec l'Ordre des comptables agréés du Québec, en vue de la réalisation d'un guide sur la comptabilité et la vérification des coopératives d'habitation.

À cela, il faut ajouter la diffusion d'un bulletin d'information bimestriel : *Info-Coop*.

Soulignons, de plus, sa participation à différentes études et analyses, entre autres, sa contribution au document *Les PME au Québec–État de la situation, 1988*.

La Direction a également collaboré à différents événements tels que le Congrès de la Société des professeurs d'économie du Québec (SPEQ), le Salon du monde des affaires (Québec et Montréal), le Salon des services gouvernementaux, Info-Service plus et les Journées de la coopération de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Enfin, mentionnons que la Direction générale des coopératives a participé aux activités de différents organismes nationaux et internationaux liés au développement coopératif et qu'elle a collaboré, tant au niveau provincial que fédéral, avec plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

L'administration de la loi

En tant qu'administratrice de la Loi sur les coopératives, la Direction générale des coopératives régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des coopératives. En cette qualité, elle a enregistré cette année :

— Constitutions	163
— Fusions	2
— Fusion par absorption	1
— Continuations de syndicats coopératifs en coopératives	5
— Continuation de compagnie en coopérative	1
— Dissolutions par liquidation	25

De plus, l'exercice 1988-1989 a permis d'élaborer et de mettre en place une procédure accélérée de dissolutions massives des coopératives inopérantes. Ces entreprises sont considérées comme inopérantes à la suite de la cessation de leurs activités ou parce qu'elles ne respectaient pas les lois les régissant.

Tableau IV

Les coopératives non financières par type et secteur d'activités

	Propriété de :			
	Consommateurs	**Producteurs**	**Travailleurs**	**Total**
Industries agricoles				
(fermes de culture et d'élevage et services agricoles)	—	15	24	39
Pêche et piégeage	—	3	—	3
Exploitation forestière et services forestiers	—	—	50	50
Mines	—	—	2	2
Industries manufacturières				
Poisson et préparation de fruits et légumes	—	3	—	3
Industries laitières	—	13	—	13
Meuneries	—	34	—	34
Aliments pour animaux	—	4	1	5
Scieries	—	—	9	9
Habillement, textile, cuir	—	—	7	7
Impression et édition	1	—	7	8
Autres manufacturières	1	2	9	12
Construction	—	—	5	5
Transport				
(taxi et autres)	4	19	7	30
Communications et autres services publics				
(distribution d'eau, télédistribution et autres)	56	—	—	56
Commerce de gros				
(produits agricoles et alimentaires)	5	27	6	38
Commerce de détail				
Magasins d'alimentation	153	1	11	165
Stations-service	1	5	—	6
Marchandises diverses	18	17	1	36
Librairies et papeteries	81	—	—	81
Magasins de cadeaux	—	15	—	15
Autres commerces de détail	1	2	2	5
Intermédiaires financiers et assurances	10	—	—	10
Services immobiliers	1 043	2	—	1 045
Services aux entreprises				
(informatique, conseils en gestion, services techniques, publicité, etc.)	23	4	27	54
Services d'enseignement	4	—	2	6
Services de soins de santé et services sociaux)				
(garderies, ambulances, spécialistes, associations, organismes, etc.)	38	—	11	49
Hébergement et restauration	23	—	6	29
Autres industries de services				
Salons funéraires	33	—	—	33
Divertissements et loisirs	22	—	12	34
Autres	2	2	9	13
Total	**1 519**	**168**	**208**	**1 895**

Tableau V

Les coopératives non financières par région économique

Région	Nombre	Pourcentage
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	59	3,1
Bas-Saint-Laurent	94	5,0
Chaudière — Appalaches	129	6,8
Québec	274	14,5
Mauricie — Bois-Francs	117	6,2
Estrie	103	5,4
Montérégie	203	10,7
Montréal	512	27,0
Laval	26	1,4
Lanaudière	45	2,4
Laurentides	29	1,5
Outaouais	65	3,4
Abitibi-Témiscamingue	55	2,9
Côte-Nord	39	2,1
Saguenay — Lac-Saint-Jean	124	6,5
Nord-du-Québec	21	1,1
Total	**1 895**	**100,0**

Partie VI
Le soutien administratif et l'expertise économique

6.1 La Direction générale des ressources financières, matérielles et informationnelles (DGRFMI)[1]

Cette direction générale est chargée de répondre aux besoins du Ministère sur le plan des ressources financières, matérielles et informatiques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. De plus, elle fournit divers services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateur	1
Professionnels	7
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	25
Ouvrier	1
Total	**35**

Les principales réalisations en 1988-1989

Sur le plan de la gestion financière, dans le cadre du cycle budgétaire 1988-1989, le personnel professionnel et technique a, entre autres, procédé aux différents travaux d'analyse et de synthèse aux fins de la détermination et de la formulation des ressources financières nécessaires à la conduite des activités du Ministère et de ses programmes d'aide financière.

De plus, ce personnel a régulièrement été en contact avec les représentants des ministères et organismes centraux chargés de la détermination des règles et des contrôles dans les domaines de la gestion financière et des activités administratives connexes.

Il convient aussi de souligner les travaux de compilation, d'analyse et de consolidation réalisés dans le cadre de la participation du Ministère aux travaux de la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

En ce qui a trait aux services administratifs, la Direction générale a notamment coordonné les activités du Comité de bureautique de même qu'assuré une coordination et une représentation du Ministère auprès des directions générales de l'informatique et des télécommunications du ministère des Communications. Elle a également effectué plusieurs analyses de besoins en bureautique.

Afin de mieux encadrer les efforts visant à informatiser davantage les activités et services du MICT, les services d'une firme d'experts-conseils ont été retenus pour permettre l'élaboration d'un plan directeur des systèmes d'information du Ministère. À partir d'un diagnostic porté sur l'ensemble des applications et pratiques actuelles en informatique, le plan directeur permettra au Ministère de définir ses orientations et d'identifier les priorités d'informatisation de ses services pour les trois prochaines années.

En matière de régie interne, le personnel de soutien a assuré la prestation de services dans les domaines de la gestion documentaire, de la bibliothéconomie, de l'approvisionnement, de la reprographie, de la distribution, de la téléphonie et de l'aménagement des postes de travail.

6.2 La Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH)

La Direction de la gestion des ressources humaines fournit aux gestionnaires les conseils et l'assistance qui leur assurent le potentiel en ressources humaines nécessaire à la réalisation des objectifs et programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative, de gestion des effectifs d'accueil, de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés du Ministère sur les politiques, les règlements, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun, en matière de gestion des ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateur	1
Professionnels	5
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	17
Total	**24**

1. Ainsi nommée depuis le 5 décembre 1988, auparavant connue sous le nom de Direction générale de l'administration.

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 55 postes réguliers et procédé à l'embauche de 252 employés occasionnels, représentant 102,7 années/personnes. Elle a exercé son rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires et des membres de comités de sélection, en portant une attention particulière à la qualité de la sélection.

La Direction a également assuré la gestion du recrutement et de la sélection des employés occasionnels, notamment en constituant et en gérant un fichier ministériel de plus de 14 000 candidatures.

De plus, elle a participé activement au recrutement de 173 étudiants et a versé la rémunération des 211 étudiants engagés dans le programme d'échanges interprovinciaux.

En ce qui a trait au développement des ressources humaines, 2 385 jours-personnes ont été consacrés à diverses activités de formation et de perfectionnement, qui ont amené un investissement de 207 192 $. La participation aux congrès, colloques, séminaires, causeries, les cours d'anglais et la formation en bureautique constituent la majorité de ces activités.

La Direction de la gestion des ressources humaines a également poursuivi la réalisation des plans d'action ministériels, dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi. Mentionnons que de nombreux efforts ont été fournis pour augmenter la représentation des professionnelles et des membres de communautés culturelles. Enfin, 14 employées fonctionnaires ont obtenu des libérations pour études, dont certaines à temps plein, pour un total de 530 jours-personnes.

Tout au long de l'année, la Direction de la gestion des ressources humaines a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leurs prises de décisions et dans la recherche de solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qui leur ont été soumis.

6.3 La Direction des communications (DC)

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communication. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère en tant qu'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance du public les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de terre d'accueil aux entrepreneurs et de partenaire économique, et participe à la promotion économique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateur	1
Cadre intermédiaire	1
Professionnels	13
Personnel de bureau	15
Total	**30**

Les principales réalisations en 1988-1989

Au cours du dernier exercice, la Direction des communications a offert aux diverses unités du Ministère une gamme de services-conseils et de services techniques reliés aux différents domaines des communications.

En ce qui a trait à la production et à l'édition, la Direction a répondu à 258 demandes concernant des dépliants, brochures, profils, répertoires, guides et pochettes d'information décrivant surtout le rôle du Ministère ainsi que les services et les programmes qu'il offre à ses diverses clientèles. Une cinquantaine de ces documents ont d'ailleurs été édités par le nouveau service d'édition électronique. La Direction a en outre poursuivi la publication des deux périodiques du Ministère, soit le bulletin bimestriel *Info-Coop*, qui s'adresse au milieu coopératif, et le journal mensuel interne *En coulisses*, destiné au personnel du Ministère.

De plus, la Direction a produit de nouveaux documents audiovisuels, qui viendront appuyer les activités de promotion des différents intervenants travaillant à la croissance économique du Québec. Ces documents s'intitulent : *Soyez à l'heure de la fabrication de classe mondiale*, *Les coopératives, un sens des affaires*, *S'adresser au BNQ, c'est se rendre service*, *Le Québec, c'est l'Amérique et plus* (thématique automobiles et pièces).

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues, sur le plan national, en organisant près de 100 conférences de presse et rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant de nombreux publireportages et entrevues, qui ont principalement porté sur les investissements réalisés en région. Elle a également émis environ 75 communiqués destinés à la presse régionale et nationale. La Direction a de plus fourni un soutien technique à différentes équipes de recherche et de production de séries télévisées ou radiodiffusées.

Au cours de l'année, le MICT a participé à plus de 50 expositions, foires et salons industriels et commerciaux, au Québec comme à l'étranger. Il a fourni aux diverses clientèles d'affaires, que ces événements concernent, un ensemble de moyens promotionnels destinés à mieux faire connaître le dynamisme industriel et commercial des entreprises établies au Québec.

La Direction des communications, de concert avec les directions régionales du MICT et des partenaires économiques privés, a participé, pour une cinquième année consécutive, à la Semaine de l'entreprise. Cette manifestation, dont les 300 activités ont attiré 64 000 personnes, mettait en valeur la compétence et le savoir-faire des gens d'affaires québécois, et dépeignait le Québec comme un lieu favorable aux entreprises.

La Direction des communications a également élaboré et mis en place diverses programmations publicitaires axées sur la promotion de l'esprit d'entreprise au Québec de même que sur la promotion des investissements à l'échelle mondiale. Elle a enfin réalisé une vaste campagne d'information sur le placement étudiant, qui s'est étendue à l'ensemble du Québec.

6.4 La Direction du placement étudiant du Québec (DPÉQ)

Le mandat et les objectifs

Au début des années 1970, le gouvernement du Québec a mis en oeuvre des programmes visant à soutenir l'effort des étudiants dans la recherche d'un emploi d'été. Il reconnaît le fait que les étudiants, en plus de vouloir s'assurer une source de revenu souvent indispensable à la poursuite de leurs études, éprouvent le besoin d'acquérir une expérience de travail susceptible de favoriser leur intégration au marché du travail. La Direction du placement étudiant du Québec a été mandatée pour coordonner la réalisation de ces programmes.

Les principales réalisations pour l'été 1988

L'année 1988 a été caractérisée par la promotion de l'emploi étudiant auprès des employeurs. La Direction du placement étudiant du Québec a mis en oeuvre une série de moyens en vue d'atteindre son objectif principal : l'augmentation du nombre d'employeurs faisant appel à ses services.

Les étudiants coordonnateurs et promoteurs

La Direction du placement étudiant du Québec a innové, en 1988, en embauchant 17 coordonnateurs et 58 promoteurs, répartis dans toutes les régions du Québec. Afin de se préparer à leur tâche, les coordonnateurs ont bénéficié d'une session de formation. Leur travail consistait à représenter la Direction au niveau régional et à faire la promotion du Programme d'embauche dans l'entreprise privée et celle des inscriptions chez les clientèles étudiantes, par le biais du réseau des institutions d'enseignement.

Les promoteurs, quant à eux, relevaient du coordonnateur régional, lui-même encadré par la Direction régionale. Ils avaient pour mandat d'entrer en contact avec les employeurs de leur région pour leur offrir les services de la DPEQ (rencontre avec les employeurs – approche téléphonique).

Les communications

Au chapitre des relations publiques, des personnes bien en vue appartenant au monde des affaires au niveau local, régional et national ont apporté leur concours, afin de sensibiliser les employeurs à l'embauche d'étudiants.

En ce qui a trait à la publicité, des affiches, dépliants, annonces et communiqués ont été conçus sur le thème «Initiative Relève 88», puis diffusés dans les médias écrits et électroniques.

Dans le cadre des activités de promotion, un rallye a eu lieu, du 9 au 30 mai 1988, invitant les employeurs à faire connaître le nombre d'étudiants qu'ils comptaient embaucher au cours de l'été. L'objetif principal de cette activité était de dépasser les résultats obtenus l'année précédente, pour chaque région. Des résultats cumulatifs apparaissaient chaque semaine dans les journaux. L'opération a amené 56 673 promesses ou intentions d'embauche.

Ces efforts concertés ont permis, pour l'été 1988, l'embauche de 13 536 étudiants, dont 9 810 dans le secteur privé et 3 726 dans le secteur gouvernemental. À titre comparatif, mentionnons que pour 1987, 7 334 étudiants ont été employés dans le secteur privé et 3 553 dans le secteur gouvernemental; en 1986, 3 082 étudiants avaient été embauchés par l'entreprise et 1 572, par le gouvernement.

Quant au programme d'échange interprovincial d'étudiants de niveau universitaire, il s'est poursuivi en 1988-1989. Cette année, le nombre de participants a été augmenté de 10 en Ontario. Globalement, le programme a permis à 410 étudiants de travailler dans un contexte socioculturel différent durant une période de 13 semaines; les échanges ont eu lieu avec 4 provinces : 300 avec l'Ontario; 80 avec l'Alberta; 20 avec le Manitoba et 10 avec la Saskatchewan.

Le gouvernement du Québec continue d'affirmer sa présence auprès des jeunes par le biais de la Direction du placement étudiant. Cette année encore, elle a servi les étudiants en leur procurant une source de revenu et en leur permettant d'acquérir une expérience de travail.

Partie VII
La technologie et le développement des marchés

7.1 La Direction générale de la technologie (DGT)

La Direction générale de la technologie a pour mandat d'élaborer, de proposer et de mettre en oeuvre des politiques, des programmes et des mesures d'appui visant à promouvoir le développement technologique des entreprises. Au 31 mars 1989, cette direction compte un effectif total de 37 personnes, réparties entre Québec et Montréal.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1989

Administrateurs	5
Professionnels	21
Employées de soutien	11
Total	**37**

7.1.2 La Direction de l'innovation technologique (DIT)

La Direction de l'innovation technologique favorise les activités de recherche et de transferts technologiques au Québec. Elle a développé une expertise dans les technologies des matériaux nouveaux, de l'automatisation, des biotechnologies, de l'environnement et des ressources ainsi que dans le transfert technologique international, universitaire ou fédéral.

Ses compétences lui ont permis d'intervenir dans plus d'une centaine de dossiers pour lesquels elle a fourni des avis et conseils ou apporté un soutien particulier. Parmi ces dossiers, mentionnons les projets d'innovation et de recherche de la SDI ou de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique. Plusieurs symposiums et séminaires favorisant le développement technologique du Québec ont aussi bénéficié de l'aide de la Direction qui a notamment participé au Sommet québécois de la technologie et au suivi des recommandations qui en ont résulté.

La DIT a également apporté son soutien et participé régulièrement à plusieurs activités du Comité du Centre d'initiative technologique de Montréal (CITEC).

Elle a, en outre, contribué à la mise en oeuvre de la mesure fiscale sur la recherche précompétitive et a réalisé les premières analyses en vue de l'octroi d'un visa par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Elle agissait de plus comme gestionnaire de la subvention accordée à Biomega, jusqu'à la vente de cette entreprise.

Dans le cadre du Programme des centres d'excellence du gouvernement fédéral, la Direction a aussi participé à la préparation de près d'une quinzaine de propositions et en a financé une partie des frais.

De même, dans le but d'augmenter la part des contrats fédéraux de recherche et développement au Québec, la Direction a sensibilisé plusieurs ministères fédéraux et, avec l'aide du CRIQ et de l'Association des directeurs de recherche du Québec (ADRQ), a organisé un séminaire sur les contrats offerts par le gouvernement canadien. Ce séminaire a accueilli plus de 150 participants. Dans ce contexte, elle a également participé à des rencontres avec le CNRC et le MIST ainsi qu'établi des liens avec les conseillers scientifiques et technologiques canadiens à l'étranger.

Par ailleurs, afin d'augmenter les transferts et échanges technologiques, la DIT a organisé des missions à l'étranger, notamment en Allemagne (organisation des transferts de technologie), en Angleterre, aux Pays-Bas (biotechnologie), au Japon, en Belgique et dans quelques autres pays d'Europe (projets Eureka, Transtech). Elle a aussi préparé la visite de plusieurs missions étrangères et sensibilisé leurs conseillers et spécialistes en technologie aux possibilités qu'offre le Québec.

Dans le même ordre d'idées, la Direction a géré l'accord entre le Québec et l'ILP du MIT, a permis l'adhésion de 10 PME québécoises à ce programme de liaison industrielle. Elle a aussi négocié avec CALTECH (Californie) un accord qui s'est soldé par l'adhésion de cinq PME du domaine de l'instrumentation, de l'aérospatiale et de l'environnement au programme de liaison industrielle de cette université prestigieuse.

7.1.3 La Direction des politiques technologiques (DPT)

La Direction des politiques technologiques conseille le Ministère dans l'élaboration de politiques de développement technologique, afin de mettre en place des conditions favorables à la recherche industrielle et à l'innovation ainsi qu'au transfert et à la diffusion de la technologie. Ces actions variées englobent des

activités d'analyse, d'information, de coopération, de consultation et de concertation en plus des activités de financement.

Le Ministère a rendu public, en juillet 1988, un document de consultation, préparé par la Direction des politiques technologiques, sur les enjeux et les orientations du développement technologique au Québec, intitulé : *La maîtrise de notre avenir technologique : un défi à relever*. Ce document a alimenté la réflexion et les discussions au Sommet québécois de la technologie, tenu en octobre dernier.

Ce sommet a réuni quelque 450 participants du monde des affaires, de l'éducation et de la recherche ainsi que des représentants des gouvernements. Il avait pour objectif de promouvoir, dans la société québécoise, un consensus quant à la nature du défi technologique mondial qui nous confronte et aux moyens à mettre en oeuvre pour le relever avec succès. Le Sommet se voulait un effort concerté en vue de soutenir la dynamique de l'utilisation de la technologie dans les entreprises québécoises et de favoriser la création ou l'adoption de nouvelles mesures.

Il a été l'occasion d'engagements gouvernementaux importants. Ainsi, le Premier ministre a annoncé la création d'un fonds technologique pour le financement d'activités et de projets technologiques innovateurs susceptibles de renforcer la compétitivité de l'économie québécoise dans des secteurs stratégiques pour son développement. Ce fonds, de 300 millions de dollars disponibles pour cinq ans, appuiera des initiatives basées sur des alliances entre les entreprises et les milieux de la recherche, pour la réalisation de projets mobilisateurs et de projets prioritaires pour le développement scientifique et technologique du Québec.

Par ailleurs, le rôle-conseil de la Direction l'a amenée à être active dans la promotion de l'agglomération de Montréal comme site de l'Agence spatiale canadienne. Cet organisme oeuvre dans un secteur de haute technologie et contribuera à faire de la région de Montréal une des «technopoles» mondiales dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérospatiale.

Au cours de l'année financière, la DPT a également mis l'accent sur l'information scientifique et technique et a, notamment, publié un répertoire sur la recherche scientifique et le développement expérimental au Québec. Ce répertoire, dont 3 000 exemplaires ont été diffusés, contient des renseignements pratiques sur plus de 800 entreprises québécoises de recherche et développement.

De plus, la Direction a mis à la disposition des intervenants du milieu une étude sur les mesures fiscales de soutien à la recherche et au développement, afin de mieux faire connaître les crédits d'impôt dont peut se prévaloir toute entreprise de ce secteur au Québec ainsi que les avantages fiscaux accessibles aux individus qui investissent leur épargne dans ce type d'activités.

Enfin, la Direction des politiques technologiques appuie des organismes et des événements dont les objectifs sont de promouvoir le développement technologique du Québec, en collaborant financièrement à la tenue de colloques et d'expositions. Ainsi, une aide financière a été octroyée au Groupement québécois d'entreprises, pour le soutien et le développement d'un service d'aide à l'innovation technologique en faveur des entreprises membres.

7.1.4 Le Service de la gestion des programmes (SGP)

Le Comité de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique, signée le 10 juin 1985, prévoit que les gouvernements québécois et canadien consacreront chacun 50 000 000 $, pendant une période de cinq ans, à des activités de recherche et de développement au Québec. La gestion de l'Entente est assurée par le Comité, qui constitue l'instance décisionnelle. Le Comité de gestion est coprésidé par des représentants des gouvernements fédéral et québécois et s'appuie sur le Bureau conjoint d'évaluation et un comité d'experts pour l'analyse des projets. Placé sous l'autorité d'un fonctionnaire québécois, le Bureau est situé à Montréal.

Un premier volet de l'Entente auxiliaire porte sur deux centres de recherche, soit l'Institut national d'optique, situé à Québec, ainsi que le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies de Shawinigan. En 1988-1989, l'Institut national d'optique a obtenu un budget de fonctionnement de 4 850 000 $; la moitié de cette somme a été versée par le gouvernement du Québec. Cette société privée à but non lucratif a pour mandat de répondre aux besoins des entreprises canadiennes de l'optique. Des activités de recherche sont en cours, en collaboration avec l'entreprise privée.

En conformité avec le protocole d'entente intervenu entre Hydro-Québec, le ministère d'État chargé des sciences et de la technologie ainsi que le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le Laboratoire des technologies électrochimiques et des électrotechnologies s'est vu accorder un montant de 1 300 000 $, dont la moitié a été versée par le Québec, pour réaliser son programme d'activités 1988-1989. Ces programmes ont porté sur l'achèvement du four pilote destiné à démontrer les technologies liées au séchage dans l'industrie, particulièrement

celui des matériaux, de même que sur le montage d'un banc d'essai en électrosynthèse organique (électrochimie).

Dans ce dossier, la Direction générale de la technologie assure la gestion des programmes d'appui au développement technologique, créés dans le cadre de l'Entente.

Le deuxième volet de cette entente porte sur des programmes visant à soutenir les entreprises et les organismes à but non lucratif qui ont des projets de modernisation d'équipement de recherche et de développement ainsi qu'à encourager les nouvelles initiatives de recherche et de développement. Les projets doivent s'inscrire dans les domaines prioritaires suivants : l'informatique, l'électronique, les biotechnologies, les techniques de fabrication et les nouveaux matériaux.

En 1988-1989, le Comité de gestion de l'Entente a reçu 85 demandes; il en a accepté 39. Douze concernent des études, quatre portent sur la modernisation d'équipements et vingt-trois constituent des initiatives nouvelles. Ces projets représentent un investissement total en recherche et développement de 47 413 500 $, dont 12 889 867 $ seront financés en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec.

Le Programme de soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises

Ce programme a pour but d'encourager les petites et les moyennes entreprises québécoises à se doter de nouvelles ressources en personnel scientifique et technique dans les domaines de la recherche industrielle, du contrôle de la qualité, de l'ingénierie de production et des transferts de technologie. Ainsi, les nouvelles ressources humaines pourraient contribuer au développement technologique des entreprises en question.

Il s'adresse aux entreprises industrielles et à celles du secteur tertiaire scientifique qui comptent moins de 500 employés. Pour chaque nouveau poste créé, l'employeur reçoit une subvention équivalant à 60 % du salaire de base de l'employé, la première année, à 20 % du salaire de base, la seconde année et aux frais de l'entreprise, la troisième.

En 1988-1989, ce programme a permis de créer 205 emplois dont 158 en recherche et développement et 47 en ingénierie de production et en contrôle de la qualité. Au total, 472 demandes ont été analysées au cours de cet exercice financier. Ainsi, 185 entreprises ont bénéficié d'une aide financière de 4 900 216 $. Les subventions payées en 1988-1989 s'élèvent à 2 986 438 $. Reconduit pour trois ans, ce programme se terminera en mars 1991.

7.2 La Direction générale du développement des marchés (DGDM)

La Direction générale du développement des marchés a été créée au mois de novembre 1988 par le regroupement, au sein d'une même entité, du Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats, du Bureau des grands projets et du Bureau de normalisation du Québec. Cette nouvelle direction générale a été mise en place afin de mieux assumer le mandat confié au Ministère dans le cadre de la loi 42, dont le principal objet était la création du ministère des Affaires internationales.

Par cette loi, le MICT s'est vu confier, en outre, la responsabilité de promouvoir les exportations auprès des entreprises québécoises. Dans cette optique, la DGDM a été chargée de favoriser l'expansion des marchés pour les biens et services québécois et de concrétiser, au Québec, les activités qui en découlent, dans le cadre des politiques en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et d'affaires internationales.

À cet égard, de concert avec les partenaires des milieux public et privé, la direction voit à l'élaboration des normes favorisant l'émergence de produits québécois durables et de qualité, les rendant ainsi plus concurrentiels au niveau international. De même, la DGDM appuie les efforts des entreprises en vue de l'obtention de contrats dans les secteurs spécialisés et contribue à mieux faire connaître le réseau des intermédiaires commerciaux comme support au développement des marchés.

7.2.1 La Direction des échanges commerciaux (DÉC)

La Direction des échanges commerciaux a pour mandat de quantifier l'influence des intermédiaires commerciaux sur les marchés extérieurs, de suivre l'évolution des réseaux de distribution à l'étranger et de favoriser, au Québec, l'établissement de distributeurs étrangers offrant des biens et services nouveaux ou complémentaires à ceux qui existent ici, en vue de faire du Québec un lieu privilégié pour le commerce international.

Les principales réalisations en 1988-1989

La DÉC a procédé, au début de 1989, à une opération importante de dotation, afin de recruter du personnel qualifié pour cette nouvelle activité du Ministère.

La Direction a également amorcé une réflexion sur le rôle que jouent les intermédiaires dans la circulation des biens et services sur les différents marchés. À cet égard, les secteurs du transport et des maisons de commerce sont les principales priorités identifiées.

7.2.2 La Direction des marchés spécialisés (DMS)

Le mandat de cette direction est de développer une expertise quant aux différents mécanismes d'acquisition des marchés spécialisés (publics, parapublics et grosses entreprises), qui ont des caractéristiques différenciées par rapport aux échanges commerciaux. Elle doit également développer des outils pour favoriser l'exportation des biens et services québécois.

Les principales réalisations en 1988-1989

En plus d'élaborer une programmation pour 1988-1989 conforme à ses nouvelles responsabilités, la DMS a présidé à l'organisation du Salon des achats, une foire où les acheteurs exposent les produits qu'ils achètent à l'extérieur du Québec et du Canada. La participation a été importante et, pour la première fois, des représentants de l'Armée américaine sont venus exposer leurs besoins aux industriels et préciser les modalités d'acquisition de cet organisme. Plus de 25 000 visiteurs appartenant aux sphères de décision des secteurs manufacturiers et de services étaient présents au Salon des achats.

La Direction des marchés spécialisés a également participé à plus d'une vingtaine d'expositions, afin de sensibiliser les fournisseurs aux différents cycles d'acquisition des acheteurs institutionnels et aux contraintes d'achat auxquelles ils doivent se soumettre.

Enfin, la DMS a amorcé un processus de diffusion des méthodes, règles et mécanismes d'infiltration des marchés publics. À cette fin, elle s'est occupée de la mise en place d'un groupe de travail sur les acquisitions fédérales de fournisseurs québécois. Ce groupe de travail, composé de représentants des gouvernements québécois et fédéral, a été mis sur pied au début de 1989. Son mandat est d'évaluer l'importance de l'industrie québécoise dans l'octroi de contrats fédéraux et de proposer des moyens pour augmenter la part relative du Québec, principalement au niveau de la PME québécoise.

7.2.3 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le BNQ établit et coordonne la normalisation des biens fabriqués au Québec, afin de renseigner les fabricants sur les normes auxquelles doit se conformer un produit pour répondre aux besoins des consommateurs et de fournir une base d'appréciation de la qualité des produits offerts sur le marché.

En pratique, le Bureau élabore et publie des normes relatives à des produits particuliers, émet des certificats de conformité aux fabricants qui en font la demande, dans le but principal de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. Il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes, assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec, en favorise l'utilisation et les regroupe en un répertoire. De plus, il identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec. Enfin, il représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les principales réalisations en 1988-1989

Les normes

Cette année, le Bureau de normalisation du Québec a émis 27 normes, grâce à la participation de nombreux bénévoles regroupés dans les différents comités techniques. Cette collaboration bénévole témoigne de l'intérêt que soulèvent les normes du BNQ. Les demandes ont donné lieu à la distribution de 100 000 exemplaires de normes. Quant au catalogue, toujours en vente aux Publications du Québec, il contient plus de 1 500 normes. Le BNQ a également poursuivi ses efforts au niveau de la normalisation nationale et s'est vu attribuer certains domaines d'activité. De plus, une collaboration plus étroite s'établit avec les autres organismes de normalisation, dont l'Association canadienne de normalisation et l'Office des normes générales du Canada.

La certification

Pour faciliter la tâche des consommateurs, le BNQ a mis en place, dans certains domaines, des systèmes de certification basés sur un protocole d'inspection bien établi. Le but est de permettre au consommateur d'identifier les produits conformes aux normes prescrites. La marque du BNQ certifie que le produit est fabriqué sous surveillance.

Cette année, 190 usines ou organismes ont reçu des certificats de conformité des produits qu'ils fabriquent selon 30 normes différentes.

La gestion de la qualité

Une des exigences imposées par le BNQ au fabricant qui désire faire certifier son produit concerne l'implantation de la gestion de la qualité dans son usine. De cette manière, le fabricant s'engage à mettre en place les outils nécessaires pour obtenir des produits dits de qualité.

L'information

Le BNQ se révèle être un organisme d'information de plus en plus apprécié par la communauté industrielle. Il répond à plus de 200 demandes de renseignements par mois. Son centre de documentation, destiné d'abord aux normalisateurs, est également ouvert au public à des fins de consultation. On y trouve les

collections à jour des normes internationales, celles de la plupart des pays industrialisés, dont la France, l'Angleterre, le Japon, les États-Unis, l'Australie et l'Allemagne ainsi que celles de certaines grandes municipalités ou grands fabricants. L'ensemble représente plus de 150 000 normes.

Son engagement dans l'implantation du système international de mesure a fait du BNQ un centre de renseignements sur l'application de ce système à toutes les activités industrielles ou commerciales. À la suite d'une entente sur l'échange de renseignements, intervenue entre l'Association française de normalisation (AFNOR) et le BNQ, les habitués du service d'information ont maintenant accès à Norex, une importante banque de données sur l'industrie et le commerce en France et dans d'autres pays d'Europe.

7.3 La Direction des technologies de l'information (DTI)

À la fin de l'année financière 1988-1989, le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques est devenu la Direction des technologies de l'information. Le mandat de cette unité administrative s'exerce sur l'ensemble du domaine des technologies de l'information, en particulier, sur la fabrication de matériel informatique et de logiciels, et l'offre de services informatiques. La Direction administre la politique de partenariat économique dans le domaine des technologies de l'information et contribue à généraliser l'usage des technologies de l'information dans les secteurs de base de l'économie québécoise.

Le développement industriel

L'activité de développement industriel de la Direction a nécessité, en cours d'année, l'émission de nombreux avis.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MICT	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
126	304	48	22	500

La bureautique et l'informatique

Dans le domaine de la bureautique, l'activité de la Direction s'est largement appuyée sur le pouvoir de négociation que lui a fourni la politique de partenariat économique. Cette politique a permis d'entreprendre des changements structurels importants dans l'industrie.

En continuité avec les actions entreprises en 1987-1988, les négociations avec les leaders américains de l'informatique ont permis de convaincre plusieurs d'entre eux de considérer le Québec comme site privilégié d'implantation et d'expansion de leurs affaires au Canada. Parmi ceux-ci, mentionnons Apple Computer, Digital Equipment, NCR, Olivetti et Tandem Computer.

Ces négociations ont également entraîné des investissements directs. L'implantation dans l'Outaouais du Centre canadien des technologies de l'information par Digital Equipment en est un exemple. Cet apport a suscité la création de nombreux projets de recherche et de développement en collaboration avec les firmes de logiciels québécoises.

Outre ces investissements directs, l'activité de la Direction auprès de ces multinationales a contribué à canaliser une partie importante de leurs besoins vers des sources d'approvisionnement québécoises, contribuant ainsi à renforcer l'infrastructure manufacturière québécoise dans le secteur. Il reste beaucoup à faire à ce chapitre. Néanmoins, il est maintenant possible d'identifier une vingtaine de sous-traitants québécois considérés par les leaders de l'informatique comme des sous-traitants de classe mondiale dans les domaines de l'électronique, de la cabinetterie, des plastiques et des logiciels.

Par ailleurs, le resserrement des liens avec cette base plus large de partenaires internationaux a permis d'introduire les produits des firmes québécoises, en particulier celles de logiciels, sur les marchés internationaux.

Forte de ses succès auprès des leaders de l'industrie américaine, l'action de la Direction, visant à promouvoir le Québec comme site canadien privilégié d'implantation industrielle dans le secteur de l'informatique, s'est accentuée auprès des leaders japonais et coréens de l'industrie. Cette action a permis d'établir un premier contact avec les dirigeants asiatiques de ces entreprises et, de façon plus importante, un dialogue extrêmement nourri et prometteur avec les dirigeants canadiens et nord-américains de ces entreprises.

Dans le domaine du logiciel, le Direction des technologies de l'information a accentué sa présence dans le milieu. Elle est devenue un intervenant majeur dans l'orientation du développement et le support des activités de ce secteur prioritaire.

Cette présence s'est actualisée par un soutien direct et quotidien des projets spécifiques des entreprises de développement de logiciels ainsi que par une participation active à tous les comités de coordination importants de l'industrie, dont :

— le Comité provincial sur l'informatique municipale (MAM/MICT/Municip./Ass.);

— le Comité de liaison de l'industrie du logiciel au Canada (ISTC) (Ce comité est formé de représentants du Gouvernement et des 10 provinces.);

- le Comité pour l'élaboration d'une politique de francisation de l'informatique au gouvernement du Québec;
- le Comité de liaison entre l'industrie du logiciel et le ministère de l'Éducation du Québec;
- le Comité d'organisation de la vitrine technologique.

Afin d'aider les entreprises du logiciel à prendre position sur une question cruciale pour leur avenir, le module Logiciel a organisé un colloque sur les orientations technologiques. Ce colloque, qui a réuni des experts du domaine, a attiré 350 représentants de l'industrie. Fort apprécié des participants, il a bénéficié d'une bonne couverture de presse.

Le Module a, par ailleurs, effectué une étude de marché exhaustive sur le marché du logiciel municipal. Il a aussi patronné une série de séminaires de gestion à l'intention des entreprises.

De plus, dans le but d'améliorer ses connaissances sur l'industrie du logiciel, il a institué une enquête sur la situation des firmes locales oeuvrant dans ce secteur. Cette enquête a permis de produire un répertoire de l'industrie du logiciel et de l'informatique. Le publication de ce répertoire est en cours.

La politique de partenariat économique

L'exercice 1988-1989 a constitué la deuxième année de l'application de la politique de partenariat économique dans le domaine des technologies de l'information. Il a été consacré à structurer les procédures administratives inhérentes à cette politique et à formaliser les relations entre la Direction des technologies de l'information et ses divers interlocuteurs, dans l'administration de cette politique.

La grande majorité des 175 organismes publics concernés, après avoir observé la mise en application de cette politique instaurée il y a maintenant près de deux ans, y a adhéré de façon graduelle depuis mai 1987.

Ainsi, le 2 mars 1989, on comptait 136 partenaires économiques, dont 15 multinationales. La politique a, de ce fait, engendré des résultats qui vont au-delà de ce que nous avions prévu, puisqu'elle a incité un grand nombre de firmes internationales et canadiennes à s'intéresser au marché québécois et, il va sans dire, au partenariat économique. À ce jour, les partenaires économiques ont réalisé une combinaison d'investissements et de dépenses additionnelles au Québec de l'ordre de 100 millions de dollars et se sont engagés à dépenser environ 300 autres millions au cours des trois prochaines années.

Au-delà de ces résultats quantifiables et des effets structurants mentionnés antérieurement, la politique de partenariat économique a favorisé l'introduction en milieu gouvernemental de produits fabriqués par un éventail beaucoup plus large de firmes locales et internationales. Elle a permis l'acquisition d'une connaissance précise de la situation technique, financière et commerciale des entreprises, tant locales qu'internationales, oeuvrant au Québec dans le domaine des technologies de l'information.

La diffusion de l'usage des technologies de l'information

Pour concrétiser son engagement de la diffusion des technologies de l'information, la Direction a réalisé six projets pilotes d'automatisation d'entreprises. Ces projets pilotes, réalisés dans des secteurs industriels importants de l'économie québécoise, dont le bois ouvré, le vêtement et la chaussure, ont été réalisés en collaboration avec le ministère fédéral de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, des firmes-conseils et des membres de la communauté universitaire, spécialisés dans le domaine. Ces projets ont permis d'amorcer le développement d'une approche à l'automatisation.

Partie VIII
Les relations avec les sociétés d'État

Neuf sociétés d'État relèvent du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive et les règlements afférents. Ces sociétés sont tenues de présenter leur rapport annuel, qui donne un tableau complet de leurs activités.

L'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État étudie les orientations et les programmes de ces sociétés afin d'en assurer la cohérence avec les politiques économiques du gouvernement. Elle conseille le ministre sur les orientations des sociétés d'État et assure le suivi des décisions ministérielles auprès des organismes administratifs du gouvernement ainsi que des sociétés elles-mêmes.

La Société de développement industriel du Québec (SDI)

La SDI a pour mission de favoriser la croissance économique du Québec, en encourageant notamment le développement des entreprises, l'augmentation des exportations ainsi que les activités de recherche et d'innovation. À cet égard, elle s'est fixé comme objectif de favoriser la saine capitalisation des entreprises québécoises en agissant en complémentarité avec les institutions financières traditionnelles et les sociétés de capital de risque.

Afin de réaliser son mandat, la SDI appuie financièrement les entreprises dans le cadre des programmes d'aide financière établis par règlement. De plus, elle prodigue à ces entreprises des conseils en matière de structure de capital et exécute les mandats qui lui sont confiés par le gouvernement pour la réalisation de projets stratégiques pour l'économie québécoise.

Elle vise une clientèle appartenant au secteur manufacturier et touristique ainsi qu'à des entreprises du tertiaire moteur, par exemple, les laboratoires de recherche, les entreprises spécialisées dans le design, les firmes oeuvrant en informatique et les services d'expert-conseil en exportation.

Dans l'analyse économique de ses dossiers, la SDI travaille en collaboration avec les ministères à vocation économique du gouvernement du Québec tels le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui du Tourisme ainsi que celui des Affaires internationales. De plus, elle collabore avec des organismes tels le CRIQ et l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR).

L'aide financière consentie par la SDI s'intègre dans trois programmes conçus à l'intention de l'entreprise québécoise pour stimuler son développement. Ces programmes sont les suivants :

- l'aide à l'investissement pour le démarrage, la modernisation et l'automatisation des équipements de production et les projets d'expansion des entreprises;
- l'aide à la recherche de façon à permettre l'acquisition de nouvelles technologies, l'apport d'améliorations techniques aux biens manufacturiers, le perfectionnement de leur design et la création de nouveaux produits ou procédés; et
- l'aide à l'exportation de façon à permettre aux entreprises québécoises d'envahir de nouveaux marchés ou d'augmenter leurs ventes à l'étranger.

Dans le cadre de ces programmes, la SDI accorde deux formes d'aide financière : le prêt participatif et les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ et SPEQ-Employé). Le prêt participatif est remboursable en fonction des résultats obtenus par l'entreprise avec un moratoire d'une période de remboursement du capital et de paiement des intérêts pouvant s'étendre sur trois ans. Ces sommes remboursées constitueront, au fil des années 1990, un fonds renouvelable qui permettra à la SDI d'autofinancer les aides financières consenties. Au cours de l'exercice 1988-1989, au-delà de 271 entreprises ont bénéficié des 226,4 millions de dollars que totalisaient les prêts participatifs. Parmi celles-ci, 85 ont bénéficié d'exemptions partielles de remboursement des intérêts.

En ce qui concerne les SPEQ, le rôle de la SDI consiste surtout à informer et à conseiller les entreprises sur les divers aspects de la loi les touchant. Les efforts de la SDI à cet égard ont amené l'enregistrement, en 1988-1989, de 58 SPEQ pour une capitalisation totale de 12,3 millions de dollars, ainsi que 85 placements auprès de PME totalisant 13,8 millions de dollars.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 1988-1989, la SDI a consenti, dans le cadre du programme de financement à l'exportation, 14 aides sous forme de

garantie d'engagement financier totalisant 22,4 millions de dollars. Elle a également accordé, à titre de mandataire du gouvernement, 20 aides à l'intention de grandes entreprises. Ces aides ont totalisé 332,2 millions de dollars dont 119 millions de dollars sous forme de garantie de prêt, 103,9 millions de dollars sous forme de prêt participatif, 24 millions de dollars sous forme de prêt et 20 millions de dollars sous forme de capital-actions.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Le CRIQ offre, selon une approche intégrée qui favorise l'innovation, des services de recherche appliquée, de mise au point de produits et procédés, d'ingénierie de production, d'information technologique et industrielle, et de transfert de technologie. Il opère sur une base contractuelle avec un souci constant de satisfaction de sa clientèle, de qualité de ses services et de perfectionnement de son personnel.

Le Centre a opéré, au cours de tout l'exercice 1988-1989, dans une conjoncture difficile. Il a dû, en effet, adapter ses activités à une restructuration importante des programmes d'aide à la recherche et au développement industriels, aux effets de nouvelles mesures fiscales, à l'impact de l'effondrement boursier de l'automne 1987 ainsi qu'à une concurrence accrue amenée par la création d'autres centres spécialisés.

Malgré ce contexte peu favorable, le CRIQ a exécuté, au cours de l'exercice, des travaux ayant une valeur de 13,7 millions de dollars. Par ailleurs, le nombre de contrats signés s'est élevé à 775, soit 4 % de plus qu'en 1987-1988. La situation a notamment rendu plus hasardeux le financement de projets d'envergure (2 000 heures et plus), ce qui a entraîné une réduction de l'ordre de 20 % des heures consacrées à cette catégorie de travaux. Le Centre a cependant maintenu ses efforts de prospection, en présentant au-delà de 1 000 offres de service pour des travaux totalisant 21 millions de dollars.

En 1988-1989, la clientèle du Centre de recherche industrielle du Québec était composée à 86 % de PME, à 6,4 % de grandes entreprises et à 6,7 % d'organismes gouvernementaux. La proportion des PME était en hausse par rapport à l'année précédente, alors qu'elle était de 83,1 %.

Les opérations d'information technologique et industrielle ont, quant à elles, engendré des revenus de l'ordre de 1,7 million de dollars, grâce au service Question/Réponse, à la réalisation de diverses études et à la publication de différents documents, notamment du *Répertoire des produits fabriqués au Québec*.

D'autre part, le CRIQ a poursuivi ses efforts en vue de l'élargissement de son réseau de partenaires étrangers, afin d'avoir un meilleur accès à des technologies avancées ou de faciliter l'association de sa clientèle à des entreprises hors Québec. À cet égard, il a reçu, du gouvernement du Québec, le mandat de gérer le programme franco-québécois ANVAR-CRIQ.

Soulignons enfin que le CRIQ collaborera, à titre de maître d'oeuvre, à l'implantation de l'Institut national de la technologie du magnésium (INTM) dans le Parc technologique du Québec métropolitain.

La Société du parc industriel du Centre-du-Québec (SPICQ)

Le mandat de la SPICQ consiste à favoriser l'essor économique du Centre-du-Québec en aménageant une partie du territoire de la Ville de Bécancour, afin d'y établir un parc industriel et de le pourvoir de toutes les installations nécessaires pour assurer son développement.

Depuis sa création, en décembre 1968, la Société a investi plus de 65 millions de dollars en infrastructures industrielles et portuaires, afin de répondre aux besoins des entreprises qui y ont investi plus de 2 milliards de dollars, tout en créant environ 2 000 nouveaux emplois directs et pas moins de 3 000 emplois indirects.

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Société a procédé à des travaux de construction pour l'ajout d'infrastructures industrielles et portuaires, rendu nécessaire par les implantations en cours. Ces travaux ont porté principalement sur l'agrandisssement de l'usine de pompage d'eau et sur le bouclage du réseau de distribution. Ils représentent un investissement de plus de 11 millions de dollars.

En 1988-1989, les revenus directs de la Société, mis à part ceux des ventes de lots et des intérêts engendrés par ces ventes, ont totalisé 3 millions de dollars; les dépenses de fonctionnement, quant à elles, se chiffraient à 2,3 millions de dollars. Par ailleurs, la Société a bénéficié de crédits ministériels de 4,4 millions de dollars. Cet apport gouvernemental a été rendu nécessaire en raison d'un service de la dette élevé (5,5 millions de dollars).

L'année qui suit connaîtra peu d'investissements dans le domaine des infrastructures. La Société prévoit une augmentation de ses revenus d'exploitation, qui sera en grande partie attribuable au trafic portuaire.

La Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS)

À la suite de l'adoption de la Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain et modifiant la Loi sur la Société Inter-Port de Québec, la Société de promotion économique du Québec métropolitain a été créée pour faire la promotion économique de son territoire, sur le plan national et

international. La même loi modifiait le nom de la Société Inter-Port de Québec, qui devenait la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud.

La Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, dont le siège social est situé à Lauzon, a pour objet de favoriser, sur le territoire de cette ville, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure, de gérer ce parc industriel et portuaire, et d'acquérir, vendre ou échanger des terrains sur son territoire.

Selon l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la Société Inter-Port de Québec, laquelle se termine le 31 mars 1993, il est prévu que les gouvernements du Canada et du Québec continueront d'apporter leur contribution financière aux deux sociétés, à même le solde dont dispose encore l'Entente. Toutefois, en ce qui concerne la Société de promotion économique du Québec métropolitain, la responsabilité première du financement de cette dernière incombera aux instances municipales et régionales.

La Société générale de financement du Québec (SGF)

La Société générale de financement du Québec a pour mission de promouvoir et de réaliser, en collaboration avec des partenaires, des projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques, et ce en conformité avec les politiques de développement économique du gouvernement du Québec. Dans ce cadre, elle assume la gestion d'un groupe industriel composé d'entreprises manufacturières de taille significative et assure la planification et le développement des entreprises qu'elle contrôle, sur la base de critères de croissance et de rentabilité.

Au 31 décembre 1988, la SGF était présente dans les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, des produits forestiers, de la construction navale et des équipements énergétiques. De plus, afin de systématiser son approche en ce qui a trait au développement de nouveaux projets industriels fondés sur les avantages du Québec, la SGF a choisi d'intervenir dans deux nouveaux secteurs : le matériel de transport et les métaux et minéraux. Ces deux secteurs ont été sélectionnés en raison de leur potentiel de croissance, de leur rentabilité et de leur synergie.

Les ventes consolidées sont passées de 492,7 millions de dollars en 1987 à 570,2 millions de dollars en 1988, une augmentation de 15,8 %. Le bénéfice net d'exploitation avant postes extraordinaires a atteint 132,0 millions de dollars en 1988, en hausse de 155 % par rapport à l'année 1987. Cet accroissement est attribuable à la conjoncture favorable dans les secteurs de l'aluminium et de la pétrochimie.

Des postes extraordinaires évalués à 15,0 millions de dollars portent le bénéfice net de l'exercice 1988 à 147,0 millions de dollars. Ce montant comprend essentiellement les gains nets relatifs à la vente de filiales.

Le 1er décembre 1988, les quatre propriétaires de l'aluminerie de Bécancour, dont la SGF, ont autorisé la construction d'une troisième série de cuves d'électrolyse sur les lieux, portant ainsi la capacité de production annuelle de l'usine de 240 000 tonnes à 360 000 tonnes. Le projet engendrera des investissements de l'ordre de 550 millions de dollars. Par ailleurs, en 1988, la SGF a mis sur pied un consortium international en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité sur la construction d'une nouvelle aluminerie au Québec. Connue sous le nom d'Alouette, la nouvelle aluminerie serait située à Sept-Îles et donnerait, dans sa phase initiale, une production annuelle de 278 000 tonnes d'aluminium primaire. La participation de la SGF serait, comme à Bécancour, minoritaire mais d'importance stratégique.

En 1988, Pétromont a augmenté sa participation au consortium Soligaz, dont la réalisation revêt une importance stratégique pour le développement du Centre pétrochimique de Montréal, à 31,5 %. Quant à la SGF, elle a redéfini, en cours d'année, sa position dans ce secteur, dans le contexte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Par la position stratégique du groupe Pétromont en tant qu'utilisateur important de produits de raffinerie, de fournisseur de produits pétrochimiques de base pour l'industrie montréalaise et de fabricant de polyéthylène, la SGF entend jouer un rôle déterminant dans l'industrie pétrochimique québécoise.

D'autre part, en 1988, Marine Industrie ltée est devenue officiellement le groupe MIL inc., dans le but de mieux refléter le large éventail de domaines desservis par l'entreprise. Au cours de l'exercice, le Groupe a, par ailleurs, procédé à une réorganisation importante de ses activités en vue de les concentrer, selon leur force, et d'intégrer ainsi, de façon ordonnée, les activités des entreprises qu'il a acquises, en 1987, de Versatile Corporation.

En 1988, la SGF a aussi vendu ses filiales, Industries Tanguay inc. et Bio-Mega inc. à des entreprises qui assureront le dynamisme nécessaire à leur développement continu.

De plus, la SGF a entrepris une revue en profondeur de sa stratégie corporative, par l'entremise d'une démarche fondée sur une vision nouvelle de son engagement. Cette stratégie a mis à contribution tout le personnel de l'entreprise. Essentiellement, la SGF entend tirer profit, dans le contexte de la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis, des avantages naturels du Québec, de sa proximité d'un marché de 100 millions de personnes et de son expertise en matière d'élaboration de projets, pour

s'associer avec des partenaires qui seraient des leaders mondiaux dans leur domaine. Elle cherchera notamment à exploiter pleinement le potentiel de développement de l'aluminium, du matériel de transport, de la pétrochimie, des métaux et des minéraux. De plus, elle examinera la possibilité d'ajouter deux nouveaux secteurs dans le domaine de la technologie avancée.

La Société des alcools du Québec (SAQ)

La Société des alcools du Québec a pour principal mandat d'importer, de mettre en bouteille, de distribuer et de vendre des boissons alcooliques sur tout le territoire du Québec.

À la fin de l'année financière 1988-1989, elle offrait 2 941 produits, provenant de 55 pays. Elle disposait également d'un effectif régulier de 2 210 employés, auquel s'ajoutaient autant d'employés à temps partiel.

Le commerce des boissons alcooliques s'effectue par un réseau de 351 points de vente, dont quatre maisons des vins ainsi qu'une succursale à Québec et un entrepôt spécialisé à Montréal, desservant principalement les détenteurs de permis. De plus, la Société des alcools du Québec fait la distribution de boissons alcooliques auprès de 116 agences et de 139 distributeurs autorisés, qui approvisionnent, à leur tour, 12 500 épiceries et dépanneurs.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires de la Société des alcools du Québec a été de 1,041 milliard de dollars, ce qui représente un bénéfice net de 381,9 millions de dollars et lui a permis de verser un dividende de 381 millions de dollars à son unique actionnaire, le ministre des Finances. En volume, les ventes de la Société des alcools du Québec ont totalisé 105,1 millions de litres.

En ce qui concerne le prix de vente au détail, la variation de l'indice des prix à la consommation atteignait 4,1 % en 1988 alors que, pour la même année, l'indice des prix des vins et des spiritueux connaissait une augmentation limitée à seulement 2,8 %.

Conformément au plan d'orientation du réseau, établi à même le programme de rationalisation entrepris en 1987-1988, la Société des alcools du Québec révisait, en 1988-1989, l'aménagement et les termes locatifs de 83 de ses succursales. Toutes les actions entreprises visaient le même objectif, soit l'ajustement des points de vente en fonction des besoins des consommateurs, dans un contexte de qualité du service à la clientèle et de rentabilité.

De plus, dans le cadre de son programme de rationalisation des produits, la Société des alcools du Québec a retiré des tablettes les produits pour lesquels la demande est faible, afin d'accéder à une rentabilité maximale. Cette politique a permis, entre autres, de mettre en vente une centaine de nouveaux produits provenant de fournisseurs convaincus du potentiel de ces derniers et prêts à assumer les risques financiers reliés à leur commercialisation.

Dans l'optique de sa mission sociale, la Société des alcools du Québec, qui considère que l'abus d'alcool n'est pas directement relié à la disponibilité des produits mais bien à un manque d'information et de formation à ce sujet, a mis sur pied deux programmes de sensibilisation. Le premier, EDUC'ALCOOL, s'adresse aux adolescents de 14 à 16 ans. Élaboré en collaboration avec le ministère de l'Éducation, il fait déjà partie du programme régulier des élèves du deuxième cycle du secondaire, dans 950 écoles.

Le deuxième programme, Les connaisseurs, est destiné aux consommateurs québécois adultes. Il traite de la connaissance des vins et des spiritueux et fournit non seulement de l'information sur les produits alcoolisés mais favorise aussi, par l'apprentissage de techniques de dégustation et de notions sur le mariage des vins avec les mets, le développement d'un comportement responsable, en ce qui a trait à la consommation des boissons alcooliques.

Enfin, dans le but d'améliorer le service à la clientèle, de nombreux programmes ont été développés, dont une bibliothèque corporative, une ligne téléphonique sans frais et un service de réception des commentaires et des plaintes.

Sidbec

En vertu de sa loi constitutive, Sidbec a pour mandat de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, afin d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses opérations, de telle sorte que soit encouragé au Québec le développement d'entreprises industrielles consommatrices d'acier.

En décembre 1988, sa loi constitutive a été amendée dans le but principal de l'autoriser, à partir du 31 décembre 1988, à convertir en capitalisations les prêts de 81,6 millions de dollars accordés à sa filiale Sidbec-Dosco. Cette conversion a doté Sidbec-Dosco d'une structure de capital plus comparable à celle de ses concurrents.

Les amendements apportés à la loi ont aussi entraîné l'attribution d'actions de Sidbec au ministre des Finances, dans le but d'intégrer Sidbec au processus général d'attribution des actions détenues par le gouvernement du Québec dans les différentes sociétés d'État. Toutefois, ils permettaient au gouvernement de désigner une personne pour représenter le ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire, aux assemblées de la compagnie. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie fut désigné comme représentant.

Au cours de 1988-1989, Sidbec-Dosco, filiale de Sidbec, ainsi que Dofasco inc. ont procédé à des études de faisabilité en vue de l'implantation au Québec d'une ligne de galvanisation d'une capacité annuelle de 125 000 tonnes. Ces études ont amené les deux sociétés à annoncer, le 31 mars 1989, leur association, en parts égales, dans la création de la société en commandite Sorevco, qui sera chargée de la construction et de la gestion de la ligne de galvanisation. Cette ligne sera érigée, au coût d'environ 50 millions de dollars, dans le parc industriel de Côteau-du-Lac, à 50 kilomètres à l'ouest de Montréal. Le projet permettra d'employer environ 80 personnes. Sa mise en service est prévue pour le début de 1991.

Par ailleurs, en 1988, Sidbec, bénéficiant d'une conjoncture favorable aux opérations de sa filiale manufacturière, a enregistré un bénéfice record de 43,2 millions de dollars, comparativement à 7,6 millions de dollars en 1987. Quant à ses ventes, elles ont augmenté de 13,8 %, pour atteindre 646,4 millions de dollars au cours de l'exercice.

La Société de développement des coopératives (SDC)

La Société de développement des coopératives a pour mandat de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives, en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique et d'encourager, dans les régions, le développement économique et la création d'emplois.

Pour réaliser ce mandat, la SDC administre des programmes d'aide financière conçus pour répondre aux besoins particuliers des coopératives. En intervenant principalement par l'entremise de garantie de prêts à la capitalisation, elle apporte un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle peut également conseiller les coopératives quant à leur financement et leur appporter l'aide technique qui leur est nécessaire.

Au cours du dernier exercice, la SDC a complété l'étude de 129 dossiers, ce qui lui a permis d'offrir une aide financière à 46 entreprises, pour un total de 13,5 millions de dollars. L'aide de la Société a permis aux entreprises touchées de réaliser des projets de l'ordre de 30 millions de dollars et de pourvoir à la création ou au maintien de plus de 2 400 emplois. Au 31 mars 1989, le portefeuille de la SDC comptait 227 dossiers concernant 168 entreprises coopératives.

En 1988-1989, le personnel de la SDC a procédé à l'analyse de 441 revues financières. Ces revues permettent de suivre l'évolution des entreprises avec lesquelles elle est en relation. Elles permettent également d'intervenir auprès des dirigeants de coopératives, de façon à les aider à corriger des situations qui pourraient entraîner des problèmes. La SDC a également apporté son aide aux coopératives, en vue de l'identification de mesures correctives ou de la planification du développement de leurs activités. En tout, ces interventions techniques ont représenté 656 cas, qui ont nécessité près de 5 000 heures de travail. Ces aides techniques ont été destinées à des coopératives de travail, dans une proportion de 54 %, et à des coopératives de consommateurs, dans 32,6 % des cas.

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR)

L'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR) est une corporation du gouvernement du Québec. Son mandat est de promouvoir l'innovation technologique, c'est-à-dire la mise en valeur des résultats de la recherche dans des applications industrielles ou commerciales susceptibles d'avoir des retombées économiques au Québec. Elle favorise, à cette fin, la concertation entre les milieux de la recherche et les milieux industriels, tout en apportant une aide financière et professionnelle.

Depuis sa création, en 1984, l'Agence a conclu des ententes de prêts à redevances d'une valeur de 40 millions de dollars, pour la réalisation de 113 projets d'innovation technologique, dont le coût s'est élevé à 114 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1988-1989, son conseil d'administration a autorisé des engagements de plus de 10 millions de dollars. Des 25 ententes de prêts conclues en 1988-1989, 21 l'ont été avec des entreprises en démarrage, oeuvrant dans différents secteurs de l'activité économique au Québec. Parmi les 113 projets mis de l'avant grâce à l'aide financière de l'AQVIR, 36 sont actuellement en phase de commercialisation et engendrent des redevances de plus d'un million de dollars.

Enfin, le mandat de l'Agence a été précisé. Il se limitera dorénavant à la promotion de l'innovation technologique et au financement de risque, principalement auprès d'entreprises en phase de démarrage.

Les directions régionales du MICT

Abitibi-Témiscamingue (08)

180, boul. Rideau
Bureau 1.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 762-0865
Télécopieur : (819) 762-6496

Bas-Saint-Laurent (01)

Les Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Téléphone : (418) 722-3577
Télécopieur : (418) 722-3640

Chaudière-Appalaches (12)

Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 201
Québec (Québec) G1K 8G5
Téléphone : (418) 643-8993
Télécopieur : (418) 643-4099

11535, 1re Avenue Est
Bureau 304
Saint-Georges Beauce (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : (418) 228-9537
Télécopieur : (418) 228-0250

68, rue du Palais-de-Justice
Bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Téléphone : (418) 248-3331
Télécopieur : (418) 248-9669

Côte-Nord (09)
Nord-du-Québec (10)

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 589-5715
Télécopieur : (418) 589-4885

Estrie (05)

200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.03
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3205
Télécopieur : (819) 820-3966

Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (11)

51, rue Notre-Dame, C.P. 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Téléphone : (418) 752-2229
Télécopieur : (418) 752-2902

Lanaudière (14)
Laurentides (15)

Édifice administratif
85, rue De Martigny Ouest
Bureau 3.7
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Téléphone : (514) 436-6331
Télécopieur : (514) 432-9015

Laval (13)

1555, boul. Chomedy
Bureau 250
Laval (Québec) H7V 3Z1
Téléphone : (514) 688-6431
Télécopieur : (514) 682-1595

Mauricie – Bois-Francs (04)

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette
Bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6776
Télécopieur : (819) 371-6962

Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 758-9781
Télécopieur : (819) 758-4306

Montérégie (16)

Édifice Montval
201, Place Charles-Lemoyne
Bureau 104
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (514) 651-8011
Télécopieur : (514) 646-6033

Montréal (06)

770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : (514) 982-3000
Télécopieur : (514) 873-9913

Outaouais (07)

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
6e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3131
Télécopieur : (819) 772-3981

Québec (03)

Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 201
Québec (Québec) G1K 8G5
Téléphone : (418) 643-8993
Télécopieur : (418) 643-4099

Saguenay – Lac-Saint-Jean (02)

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey
Rez-de-chaussée
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 547-9336
Télécopieur : (418) 542-7488

Mai 1990

Annexe II
Liste des sigles utilisés à la partie III

ACIM : Assoication canadienne de l'industrie des médicaments

ACMQ : Association des créateurs de mode du Québec

ADIQ : Association des designers industriels du Québec

AECQ : Association des entrepreneurs en couture du Québec

AFCEA : Armed Forced Communications and Electronics Association

ALISO : Association des laboratoires indépendants de surfaces ophtalmiques

AQFIM : Association québécoise des fabricants de l'industrie médicale

ASHRAE : American Society of Heating, Refrigerating and Air conditioning Engineers

CANMET : Centre de la technologie des minéraux et de l'énergie du Canada

CAOM : Cenre d'appareillage orthopédique de Montréal

CATA : Association canadienne des technologies de pointe

CDIM : Centre de développement des industries de la mode

CITEC : Comité d'initiative technologique

CNRC : Centre national de recherche du Canada

CPMM : Centre de promotion de la mode de Montréal

CQIP : Centre québécois de l'informatisation de la production

CUM : Communauté urbaine de Montréal

DGRP : Direction générale de la recherche et de la planification

EMRC : Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada

FRSQ : Fonds de recherche en santé du Québec

GPIM : Groupement provincial des industries du médicament

IAF : Institut Armand Frappier

IDCNY : International Design Center of New York

IDSA : International Designers Society of America

IEEE : Institute of Electrical and Electronic Engineers

IRB : Institut de recherche en biotechnologie

MAI : Ministère des Affaires internationales

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MCEDT : Ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique

MEIR : Ministère de l'Expansion industrielle régionale

MENVIQ : Ministère de l'Environnement du Québec

MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

MER : Ministère de l'Énergie et des Ressources

MESS : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

MMSR : Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

NENA : National Emergency Number Association

OPDQ : Office de planification et de développement du Québec

PAASIQ : Programme d'aide aux activités spécifiques des associations sectorielles québécoises

PAC : Pacific Automotive Co-operation

PACASIQ : Programme d'aide à la création d'associations sectorielles industrielles québécoises

PACPI : Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels

PARIQ : Programme d'aide à la recherche et à l'innovation au Québec

PRRI : Programme de réduction des rejets industriels

SAE : Society of Automotive Engineers

SDI : Société de développement industriel

SGF : Société générale de financement

SIP : Société des industries du plastique

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie